



Société anonyme, au capital de 64 340,00 euros
Siège social : 19, rue Jules Noriac 87000 Limoges
488 930 694 RCS Limoges

DOCUMENT D'ENREGISTREMENT

(Document d'enregistrement spécifique tel que défini par l'article 15 du Règlement (UE) 2017/1129 relatif au « Prospectus de croissance de l'Union » et dont le contenu a été établi conformément aux termes de l'Annexe 24 du Règlement Délégué (UE) 2019/980 de la Commission du 14 mars 2019 relatif notamment à la forme et au contenu du prospectus)



Le Document d'Enregistrement a été approuvé le 4 février 2022 par l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129.

L'AMF approuve ce Document après avoir vérifié que les informations qu'il contient sont complètes cohérentes et compréhensibles. Le Document d'Enregistrement porte le numéro d'approbation suivant : I. 22-006

Cette approbation ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur l'émetteur faisant l'objet du Document d'Enregistrement.

Le Document d'Enregistrement peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note d'opération et, le cas échéant, un résumé et son (ses) supplément(s). L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) 2017/1129.

Il est valide jusqu'au 4 février 2023 et, pendant cette période et au plus tard en même temps que la note d'opération et dans les conditions des articles 10 et 23 du règlement (UE) 2017/1129, devra être complété par un supplément en cas de faits nouveaux significatifs ou d'erreurs ou inexactitudes substantielles.

Le document d'enregistrement a été établi pour faire partie d'un prospectus de croissance de l'Union conformément à l'article 15 du Règlement (UE) 2017/1129.

Ce Document est disponible sans frais au siège social de la Société, ainsi qu'en version électronique sur le site de l'AMF (www.amf-france.org) et sur celui de la Société (www.hunyvers.com).

SOMMAIRE

1. PERSONNES RESPONSABLES, INFORMATIONS DE TIERS, RAPPORT D'EXPERTS ET APPROBATION DE L'AUTORITE COMPETENTE	5
1.1 Responsable du Document d'Enregistrement	5
1.2 Attestation de la personne responsable	5
1.3 Rapports d'experts et déclarations d'intérêts	5
1.4 Informations provenant de tiers	5
1.5 Contrôle du présent Document d'Enregistrement	5
2. STRATÉGIE, RESULTATS ET ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE	6
2.1 Informations concernant la Société	6
2.2 Aperçu des activités	7
2.3 Structure organisationnelle	41
2.4 Investissements	42
2.5 Examen opérationnel et financier	43
2.6 Informations sur les tendances	56
2.7 Prévisions ou estimations de bénéfice	56
3. FACTEURS DE RISQUE	57
3.1 Risques liés au marché sur lequel évolue le Groupe	58
3.2 Risques liés aux activités du Groupe	61
3.3 Risques liés aux activités du Groupe	64
3.4 Risques financiers	66
4. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE	68
4.1 Organes d'administration, de direction et de surveillance et de direction générale	68
4.2 Rémunération et avantages	71
4.3 Participations et options de souscription des membres des organes d'administration et de direction	76
5. INFORMATIONS FINANCIÈRES ET INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE	77
5.1 Informations financières historiques	77
5.2 Informations financières intermédiaires et autres	113
5.3 Audit des informations financières consolidées	113
5.4 Indicateurs clés de performance	114
5.5 Changement significatif de la situation financière de l'émetteur	114
5.6 Politique en matière de dividendes	114
5.7 Informations financières pro forma	114
6. INFORMATIONS RELATIVES AUX ACTIONNAIRES ET AUX DÉTENTEURS DE VALEURS MOBILIÈRES	119
6.1 Principaux actionnaires	119
6.2 Procédures judiciaires et d'arbitrage	120
6.3 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance	120
6.4 Transactions avec les parties liées	121
6.5 Capital social	122
6.6 Acte constitutif et statuts	125
6.7 Contrats importants	126
7. DOCUMENTS DISPONIBLES	127
8. ANNEXES	128
8.1 Responsabilités sociétale et environnementale de la Société	128
8.2 Comptes sociaux annuels de Boutic Auto au 31 août 2021	129
8.3 Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes sociaux annuels de Boutic Auto au 31 août 2021	145

REMARQUES GENERALES

Dans le présent Document d'Enregistrement, et sauf indication contraire :

- Le terme « **Document d'Enregistrement** » désigne le présent Document d'Enregistrement ;
- Les termes la « **Société** » ou « **Hunyvers** » désignent la société Hunyvers dont le siège social est situé 19, rue Jules Noriac, 87000, Limoges, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Limoges sous le numéro 488 930 694 ;
- Le terme le « **Groupe** » désigne la société Hunyvers et l'ensemble de ses filiales décrites à la section 2.3.1 du Document d'Enregistrement.

Afin de donner une information comptable permettant d'appréhender la situation financière du Groupe, le Document d'Enregistrement comprend les comptes consolidés de la Société audités par le commissaire aux comptes pour les exercices de douze mois clos les 31 août 2021 et 31 août 2020 ainsi qu'une information financière pro forma au 31 août 2021.

Le Document d'Enregistrement, établi selon l'annexe 24 du règlement délégué (UE) 2019/980 de la Commission du 14 mars 2019 complétant le règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017, décrit la Société telle qu'elle existe à la date d'approbation du présent Document d'Enregistrement.

Avertissement

Informations sur le marché et la concurrence

Le présent Document d'Enregistrement contient des informations relatives à l'activité de la Société ainsi qu'au marché sur lequel celle-ci opère. Ces informations proviennent d'études réalisées soit par des sources internes soit par des sources externes (ex : publications du secteur, études spécialisées, informations publiées par des sociétés d'études de marché, rapports d'analystes). La Société estime que ces informations donnent à ce jour une image fidèle de son marché de référence et de son positionnement concurrentiel sur celui-ci. Toutefois, ces informations n'ont pas été vérifiées par un expert indépendant et la Société ne peut pas garantir qu'un tiers utilisant des méthodes différentes pour réunir, analyser ou calculer des données pour ces mêmes marchés obtiendrait les mêmes informations et résultats.

Informations prospectives

Le Document d'Enregistrement contient des indications sur les perspectives et la stratégie de développement de Hunyvers. Ces indications sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel ou de termes à caractère prospectif tels que « considérer », « envisager », « penser », « avoir pour objectif », « s'attendre à », « entendre », « devoir », « ambitionner », « estimer », « croire », « souhaiter », « pouvoir », ou, le cas échéant, la forme négative de ces mêmes termes, ou toute autre variante ou expression similaire. Ces informations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront. Ces informations sont fondées sur des données, des hypothèses et des estimations considérées comme raisonnables par la Société. Elles sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en raison des incertitudes liées notamment à l'environnement technologique, économique, financier, concurrentiel et réglementaire, et les conséquences de la propagation de la pandémie Covid-19. Ces informations sont mentionnées dans différents paragraphes du Document d'Enregistrement et contiennent des données relatives aux intentions, aux estimations et aux objectifs de Hunyvers concernant, notamment les marchés, les produits, la stratégie, le déploiement commercial, la croissance, les résultats, la situation financière et la trésorerie de la Société. Les informations prospectives mentionnées dans le Document d'Enregistrement sont données uniquement à la date d'approbation. Sauf obligation légale ou réglementaire qui s'appliquerait (notamment le règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement Européen et du Conseil du 16 avril 2014 sur les abus de marché), la Société ne prend aucun engagement de publier des mises à jour des informations prospectives contenues dans le Document d'Enregistrement afin de refléter tout changement affectant ses objectifs ou les événements, conditions ou circonstances sur lesquels sont fondées les informations prospectives contenues dans le Document d'Enregistrement. La Société opère dans un environnement caractérisé par une concurrence forte et de permanentes évolutions.

Facteurs de risques

Les investisseurs sont également invités à prendre en considération les facteurs de risques décrits à la section 3 « Facteurs de risques » du présent Document d'Enregistrement avant de prendre leur décision d'investissement. La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable sur les activités, les résultats, la situation financière ou les perspectives de la Société. En outre, d'autres risques, non encore identifiés ou considérés comme non significatifs par la Société à la date d'approbation du Document d'Enregistrement, pourraient également avoir un effet défavorable et les investisseurs pourraient ainsi perdre tout ou partie de leur investissement.

Arrondis

Certaines données chiffrées (y compris les données exprimées en milliers ou en millions) et pourcentages présentés dans le Document d'Enregistrement ont fait l'objet d'arrondis. Le cas échéant, les totaux présentés dans le Document d'Enregistrement peuvent légèrement différer de ceux qui auraient été obtenus en additionnant les valeurs exactes (non arrondies) de ces données chiffrées.

1. PERSONNES RESPONSABLES, INFORMATIONS DE TIERS, RAPPORT D'EXPERTS ET APPROBATION DE L'AUTORITE COMPETENTE

1.1 Responsable du Document d'Enregistrement

Monsieur Julien TOUMIEUX, Président Directeur Général de Hunyvers.

1.2 Attestation de la personne responsable

« J'atteste que les informations contenues dans le présent Document d'Enregistrement sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

Fait à Limoges,
Le 4 février 2022
Julien TOUMIEUX
Président Directeur Général

1.3 Rapports d'experts et déclarations d'intérêts

Néant.

1.4 Informations provenant de tiers

Le présent Document d'Enregistrement contient des informations relatives aux marchés de la Société et à son positionnement sur ceux-ci, notamment des informations sur la taille, l'environnement concurrentiel et la dynamique de ces marchés, ainsi que leurs perspectives de croissance. La Société se fonde sur ses propres estimations liées à sa connaissance du marché, ainsi que sur des études et statistiques publiées par des tiers indépendants, des organisations professionnelles telles que la presse spécialisée, des notes d'analystes du secteur, des informations publiées par des concurrents dans leurs rapports d'activité et documentation financière. Il contient également des informations extraites du rapport établi par Ethifinance au titre de la notation « ISR – Investissement Socialement Responsable » de la Société, reprise à la section 8. Annexes du présent Document d'Enregistrement.

A la connaissance de la Société, les informations extraites de sources de parties tierces ont été fidèlement reproduites dans le présent Document d'Enregistrement et aucun fait n'a été omis qui rendrait ces informations inexactes ou trompeuses. La Société ne peut néanmoins garantir qu'un tiers utilisant des méthodes différentes pour réunir, analyser ou calculer des données sur ces marchés obtiendrait les mêmes résultats.

1.5 Contrôle du présent Document d'Enregistrement

Le présent Document d'Enregistrement a été approuvé par l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF »), en tant qu'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129.

L'AMF n'approuve ce Document d'Enregistrement qu'en tant que respectant les normes en matière d'exhaustivité, de compréhensibilité et de cohérence imposées par le règlement (UE) 2017/1129.

Cette approbation ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur l'émetteur qui fait l'objet du Document d'Enregistrement.

Le Document d'Enregistrement a été établi pour faire partie d'un prospectus de croissance de l'Union conformément à l'article 15 du règlement (UE) 2017/1129.

2. STRATÉGIE, RESULTATS ET ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

2.1 Informations concernant la Société

a) Dénomination sociale de la Société et nom commercial

La Société a pour dénomination sociale et commerciale : « Hunyvers » depuis le 27 janvier 2022 (anciennement « Auyantepuy »).

b) Lieu et numéro d'enregistrement de la Société, numéro LEI

La Société est inscrite auprès du RCS de Limoges sous le n° 488 930 694.

L'identifiant d'entité juridique (LEI) de la Société est le 96950042Z7P9SPTN6A16.

c) Date de constitution et durée

La Société a été constituée le 23 février 2006 et immatriculée le 8 mars 2006 pour une durée de 99 ans à compter de l'immatriculation s'achevant le 7 mars 2105, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

d) Siège social de la Société, forme juridique, législation régissant ses activités

La Société a été initialement créée sous forme d'une société à responsabilité limitée aux termes d'un acte sous seings privés en date du 23 février 2006, a été transformée en société par actions simplifiée par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 2 décembre 2011, puis en société anonyme à conseil d'administration par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 27 janvier 2022.

La Société, régie par le droit français, répond pour son fonctionnement aux articles L. 225-1 et suivants du Code de commerce.

Le siège social de la Société est situé : 19, rue Jules Noriac 87000 Limoges

Téléphone : +33 (0)5 87 07 00 86

Adresse électronique : contact@hunyvers.com

Site Internet : www.hunyvers.com

Il est précisé que les informations figurant sur le site web de la Société ne font pas partie du Document d'Enregistrement, sauf si ces informations sont incorporées par référence dans ledit Document d'Enregistrement.

2.1.1 Changement significatif de la structure financière de la Société depuis le 31 août 2021

Il n'y a pas eu, à la connaissance de la Société, de changement significatif de la situation financière ou commerciale de la Société depuis le 31 août 2021, hormis la transformation en société anonyme intervenue le 27 janvier 2022 en prévision de l'opération d'introduction en bourse.

2.1.2 Description du financement attendu de l'activité de la Société

Le financement de la Société est assuré par les emprunts réalisés et sa trésorerie actuelle comme décrit à la section 2.5 du Document d'Enregistrement.

Si la Société considère être en mesure de pouvoir financer ses besoins de trésorerie pour les 12 prochains mois, elle envisage néanmoins de réaliser une augmentation de capital dans le cadre d'une éventuelle admission de ses titres aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris. Ces ressources complémentaires sont envisagées en vue de financer des opérations de croissance externe et des développements sur la plateforme digitale du Groupe.

2.2 Aperçu des activités

Hunyvers est un spécialiste du tourisme itinérant commercialisant des Véhicules De Loisirs (VDL) de plusieurs marques, neufs et d'occasion. Le Groupe a été créé en 2006 sur la base d'une activité centrée à l'origine sur le négoce de camping-cars, de caravanes et de mobile-homes. Fort d'un chiffre d'affaires consolidé pro forma de 91M€ au 31/08/2021¹ (64,5M€ de chiffre d'affaires consolidés hors acquisition réalisée le 31 août 2021), Hunyvers est devenue aujourd'hui le deuxième acteur du marché français de la distribution de VDL².

L'activité du Groupe repose sur un modèle économique comprenant un accompagnement complet du client dont :

- La vente de véhicules et pièces de rechange neufs encadrée par des contrats de distribution conclus auprès de constructeurs partenaires ainsi que des services financiers associés sur lesquels le Groupe agit en tant que pur intermédiaire (financements, assurances et garanties des financements) représentant environ 65,3% du chiffre d'affaires pro forma au 31 août 2021 ;
- La vente de véhicules d'occasion, toutes marques, tous modèles en fonction de la capacité de sourcing du Groupe représentant environ 31,5% du chiffre d'affaires pro forma au 31 août 2021 ;
- La vente d'un ensemble de services liés à l'après-vente avec des prestations d'entretien et de réparation de véhicules menées au sein des ateliers installés sur la quasi-totalité des sites du Groupe et au titre desquels ce dernier intervient comme réparateur agréé par les constructeurs partenaires et de la vente d'accessoires et de pièces détachées représentant environ 3,2% du chiffre d'affaires pro forma au 31 août 2021 ;
- Une plateforme digitale dédiée au voyage itinérant - Caramaps - disponible sous forme d'application et d'un site internet – qui fournit un ensemble de services en ligne aux voyageurs représentant environ 0,1% du chiffre d'affaires pro forma au 31 août 2021.

2.2.1 Stratégie et objectifs

Hunyvers a l'ambition de poursuivre sa dynamique de croissance dans les années à venir. Le Groupe entend ainsi s'appuyer sur des axes de développement basés sur les 3 piliers suivants :

2.2.1.1 S'appuyer sur une croissance organique soutenue

Le Groupe bénéficie d'une croissance naturelle long terme de son marché porté par des facteurs multiples : changement de mœurs et d'habitude de consommation, augmentation du nombre de retraités, démocratisation du voyage itinérant... Entre 2014 et 2021, les immatriculations de camping-cars neufs en France ont augmenté de 9% par an en moyenne selon les données annuelles publiées par la DICA (Fédération Nationale des Distributeurs de Véhicules de Loisirs). Cette évolution s'est fortement accélérée depuis la crise sanitaire et la sortie du confinement. Hunyvers profite ainsi d'une prise de conscience globale, d'un mouvement « slow life », d'une quête d'aventure et de liberté très favorable à l'image des véhicules de loisirs et à ce mode de vie « nomade ». Cette tendance impacte favorablement la santé du marché : entre mars 2020 et mars 2021 les immatriculations de camping-cars ont augmenté de 21,8% (source UniVDL avril 2021, chambre syndicale des industriels des véhicules de loisirs).

Depuis sa création, la vision innovante de Hunyvers lui permet de se distinguer par des performances supérieures à celles du marché des VDL à travers une offre large, répondant à la demande client et enrichie de nouveaux services générateurs de volumes et marges. En effet, le marché des VDL n'a pas encore véritablement pris le virage du digital, les acteurs historiques en place gardant des réflexes de gestion traditionnels. A l'inverse, Hunyvers a su optimiser la gestion de ses activités grâce au digital en développant plusieurs applications et logiciels de gestion internes à l'instar de son outil de pilotage de concessions dénommé Biji (cf. section 2.2.2.4.1). Par ailleurs, le digital a permis au Groupe d'être plus agile en proposant une offre plus adaptée au regard de l'évolution de la demande grâce à une stratégie de marketing digital avec le développement d'outils CRM (Gestion de relation client).

¹ Le Groupe a fait l'acquisition le 31 août 2021 de 100% des titres de la société Boutic Auto qui a pour activité le négoce de véhicules de loisirs. Cette dernière détient également les titres de deux sociétés d'exploitation dans la même activité, Camping Car 42 et Camping Car 71 ainsi que les titres de la société civile immobilière MAES (cf. section 5.7 du présent Document d'Enregistrement).

² Hors Groupements et suite aux acquisitions de CLC Loisirs, Loisiréo et SLC par Trigano, sur la base des chiffres d'affaires affichés par l'étude Xerfi d'avril 2021 présentée à la section 2.2.3 du présent Document d'Enregistrement.

2.2.1.2 Développer un maillage territorial des concessions Hunyvers

Hunyvers entend par ailleurs poursuivre sa croissance externe à travers la France. Avec une connaissance éprouvée des opérations de croissance externe ainsi que leur intégration (11 en 15 ans), Hunyvers a réussi à développer un modèle répliquable et profitable. Le Groupe souhaite étendre son maillage de concessions (15 à ce jour) au sein de nouveaux départements. Cette stratégie lui permet également de favoriser son pouvoir de négociation avec les constructeurs en multipliant les volumes commandés. La société dispose également d'une plateforme de services centraux dimensionnée pour absorber des volumes supplémentaires à venir de nouvelles acquisitions tout en maîtrisant ses coûts fixes.

Après un développement de son maillage dans le centre de la France, Hunyvers peut désormais s'étendre dans le Nord et le Sud de la France tout en gardant une logique basée sur les synergies créées entre les concessions. Bénéficiant d'une taille critique et d'une situation renforcée en sortie de confinement, le Groupe est en situation favorable dans un marché fragmenté en voie de consolidation. D'un point de vue historique, le Groupe a en moyenne acquis ses cibles environ 0,3X leur chiffre d'affaires avec des écarts très importants selon la taille des entreprises, leur situation nette et leur rentabilité.

Hunyvers étudiera dans une seconde phase de son développement les potentielles opportunités de croissance qui pourraient exister dans les pays limitrophes de la France.

Suite à l'identification de l'opportunité d'acquisition de Groupe Nautic, Hunyvers a mis un pied dans le paysage du secteur du nautisme. Les concessions de bateaux de plaisance offrent de nombreuses synergies avec l'univers des camping-cars et ce sont tous les deux des modèles semblables et similaires à structurer dans le cadre d'une reprise. A l'instar des concessions de camping-cars, Hunyvers pourrait poursuivre une stratégie opportuniste de croissance externe en se focalisant dans un premier temps sur le périmètre géographique de l'atlantique centre ouest.

2.2.1.3 Développer la monétisation des services digitaux

La plateforme Caramaps offre de nombreuses possibilités de développement au Groupe tant en matière de vente directe que de vente indirecte. Fort de plus 620 000 membres, l'application a aujourd'hui acquis une taille critique et devrait permettre à Hunyvers de multiplier ses sources de création de valeur à l'avenir.

1- Augmenter le nombre de membres premium

Le premier levier que Hunyvers souhaite actionner pour accélérer l'activité de sa plateforme Caramaps consiste en la poursuite de la conversion des membres de sa communauté d'utilisateurs en abonnés premium, c'est-à-dire en abonnés payant 9,99 € annuellement pour bénéficier de fonctionnalités non disponibles aux abonnés non payants : mode hors connexion, GPS intégré à l'application, options de filtrage des recherches sans limite, proposition de circuits selon les intérêts, destinations et thématiques choisis, mode sans publicité. En effet, construit sur un modèle gratuit à l'origine, le Groupe a basculé vers un modèle « freemium » depuis l'exercice 2020 / 2021 en proposant des services payants à valeur ajoutée à ses membres. Le Groupe profite d'un rajeunissement de la population d'utilisateurs de VDL induisant une augmentation significative de l'utilisation par ces derniers d'outils digitaux qui se substituent aux guides de voyage papiers avec les atouts du numérique : mise à jour permanente des informations, échanges instantanés avec la communauté, géolocalisation etc. En augmentant le nombre de services premium disponibles, le Groupe devrait ainsi pouvoir convertir un nombre croissant de membres en mode payant. Au 31 août 2021, Caramaps comptait 8 793 abonnés premium contre 4 323 au 31 août 2020.

2- Proposer la location d'aires privées directement sur Caramaps

Hunyvers a pour ambition d'être en mesure de pouvoir proposer sur Caramaps la location d'aires privées à l'horizon été 2023.

Cette fonctionnalité, existante aujourd'hui à titre gratuit sur un mode simple de mise en relations (638 aires privées sont proposées au 14 janvier 2022), présente un fort potentiel de valeur ajoutée pour Caramaps. En effet, il peut être difficile de trouver une aire sur laquelle stationner lorsque l'on utilise un camping-car. C'est la raison pour laquelle Hunyvers souhaite apporter une nouvelle dynamique sur cette problématique en donnant la possibilité aux utilisateurs de Caramaps de pouvoir louer des aires de stationnement privées. A l'instar des plateformes de locations, Caramaps mettrait en relation les camping-caristes à la recherche d'une aire de stationnement avec des propriétaires de terrains

souhaitant les louer. Cette fonctionnalité disposerait de plusieurs avantages pour l'ensemble des parties, à savoir :

- d'apporter plus de solutions au camping-caristes à la recherche d'emplacements pour stationner ;
- créer de nouvelles sources de revenus pour de nombreux ménages vivant en milieu rural ;
- favoriser le partage de nouvelles expériences de voyage.

En rémunération de ce service, Hunyvers mettrait en place une commission sur chaque transaction. A noter que l'été, il circule plus de deux millions de camping-cars en Europe.

3- Développement d'autres fonctionnalités à terme

Fort de sa communauté présente sur Caramaps, Hunyvers pourrait également à l'avenir fournir une série complète de services comme :

- Des prescriptions de financement

Hunyvers ne propose des financements qu'à ses clients particuliers qui souhaitent acheter un véhicule au sein de l'une des concessions du Groupe. Deux tiers des ventes du marché de l'occasion échappent ainsi à la Société alors qu'elle pourrait proposer le même service sur l'application Caramaps. La vente de particuliers à particuliers est un important levier qui est vecteur de croissance pour l'activité d'Hunyvers. Dans le cadre d'achats entre particuliers, cette fonctionnalité permettrait à l'acquéreur de bénéficier de crédits plus long (144 mois) ainsi que de garanties à travers le service de prescription de financement de Hunyvers disponible directement sur Caramaps. En effet, les solutions de financements lors de transactions de véhicules d'occasion entre particuliers sont souvent limitées.

- Des prescriptions d'assurance

Alors que le Groupe vend des camping-cars d'occasion ou neufs et prescrit un financement pour près d'un sur deux, l'assurance échappe totalement à Hunyvers, le client faisant son affaire de celle-ci. Le Groupe est en discussion avec un assureur afin de mettre en place un accord commercial qui permettrait à Caramaps de devenir prescripteur (à l'instar des financements) et d'obtenir des commissions récurrentes sur les véhicules assurés.

- Des ventes privées

Hunyvers voudrait vendre via la plateforme Caramaps des équipements dédiés au caravaning en boutique éphémère, accessoires dans un 1^{er} temps, et camping-car dans un second.

- Des petites annonces

A la date du présent Document d'Enregistrement, Hunyvers, en sa qualité de distributeur, adresse environ un tiers du marché des VDL d'occasion. Le Groupe souhaite atteindre une majeure partie des deux tiers restants à travers son application. En effet, Hunyvers entend développer sa plateforme afin de permettre aux particuliers d'acheter et vendre des VDL directement sur Caramaps à l'aide de petites annonces. Etant donné la nature des acteurs déjà présents sur ce segment de marché, Hunyvers devrait pouvoir se positionner assez facilement grâce à son expertise produit et ses connaissances marketing en ce qui concerne les besoins de ses clients. L'ergonomie et le savoir-faire limités des plateformes existantes dans la vente de VDL permettent au Groupe d'avoir un avantage de taille face à ces acteurs. Pour exemple, il sera plus simple pour Hunyvers de construire une plateforme dédiée et spécialisée sur laquelle il sera aisé de mettre des filtres cohérents afin d'améliorer au maximum l'expérience des utilisateurs.

Cette liste n'est pas exhaustive. Une multitude d'autres services pourraient être mis en œuvre dans les années à venir comme le dépannage ou le SAV à domicile grâce à l'essor du numérique...

2.2.1.4 Objectif 2025

Hunyvers a pour objectif d'atteindre un chiffre d'affaires supérieur à 170M€ au 31/08/2025 grâce à un mix de croissance organique et de croissance externe. Fort d'un chiffre d'affaires pro forma de 91M€ au 31/08/2021, incluant l'acquisition de Boutic Auto, le Groupe a pour objectif d'atteindre 135-140 M€ de chiffre d'affaires en croissance organique au 31 août 2025 et de plus de 30 M€ en croissance externe. Cette hypothèse prend en compte un exercice en cours 2021/2022 en forte croissance tant par l'effet prix que l'effet volume (cf. § 2.6 informations sur les tendances) et une normalisation de ce taux de croissance pour les années suivantes.

Le résultat d'exploitation qui s'établit à 5% du CA en pro forma au 31/08/2021 devrait poursuivre sa croissance. Le Groupe a pour objectif d'atteindre un résultat d'exploitation de 6,5% du CA au 31/08/2025 sous l'effet de différents facteurs : amortissement des coûts fixes avec une évolution des coûts de structures moins rapide que le chiffre d'affaires sur la période et une progression de la part relative des services à plus forte valeur ajoutée que les ventes de VDL (optimisation des ateliers, développement du financement et de l'assurance...). Au 31/08/2021 (comptes publiés), la marge brute de la vente de véhicules s'établit à 13,01% du CA contre 54,15% pour les services associés.

Afin d'atteindre ces objectifs, des investissements de l'ordre de 15 à 20 millions d'euros seront nécessaires. Ils seront financés dans le cadre du projet d'admission des titres de la Société sur Euronext Growth qui serait accompagnée d'une levée de fonds de l'ordre de 15 millions d'euros utilisée principalement pour financer la croissance externe du Groupe et dans une moindre mesure la croissance organique et le développement du digital.

Il convient de noter que ces objectifs de chiffre d'affaires et de résultat d'exploitation 2025 ne prennent pas en compte à ce stade les revenus potentiels qui viendront de la monétisation des services digitaux offerts par Caramaps compte tenu du démarrage récent de la monétisation durant l'exercice au 31 août 2021.

2.2.1.5 Environnement réglementaire

Au sein de l'Union européenne, la réglementation applicable à certains domaines relatifs aux activités du Groupe est relativement harmonisée entre les différents Etats membres. Les directives ne deviennent effectives que lorsqu'elles sont transposées en droit national dans chacun des États membres, leur mise en oeuvre pouvant varier d'un État membre à un autre. A l'inverse, les règlements ne nécessitent pas de transposition en droit national, sont d'application directe et s'appliquent uniformément dans tous les États membres de l'Union européenne.

Les développements qui suivent ont vocation à donner un aperçu des principales réglementations applicables aux activités du Groupe.

1. Normes techniques applicables à la sécurité des véhicules et aux émissions

Les véhicules doivent satisfaire à certaines exigences réglementaires.

La réglementation applicable s'adresse principalement aux fabricants, mais peut également s'appliquer aux revendeurs, et donc à Hunyvers, en particulier, le règlement (CE) n° 661/2009 du Parlement européen et du Conseil du 13 juillet 2009 concernant les prescriptions pour l'homologation relatives à la sécurité générale des véhicules à moteur, de leurs remorques et des systèmes, composants et entités techniques distinctes qui leur sont destinés, tel que modifié, établit des exigences en matière de sécurité routière, y compris des exigences concernant les systèmes de direction, le freinage, les disques de frein de rechange et les tambours de frein de rechange ainsi que les composants mécaniques d'accouplement. Le Groupe peut par exemple être tenu responsable de la défectuosité d'un véhicule vendu à un client ne se conformant pas aux exigences réglementaires applicables. En outre, si la conformité à la réglementation applicable d'un véhicule est mise en cause, cela pourrait entraîner pour le Groupe des obligations de rappel.

Pour assurer la sécurité et la santé des usagers de la route ainsi que la protection de l'environnement, les véhicules, les composants et les équipements automobiles doivent être conformes à plusieurs réglementations européennes.

Les constructeurs doivent s'assurer que leurs véhicules satisfont à un certain nombre d'exigences réglementaires, notamment en matière de sécurité routière, y compris des exigences concernant les systèmes de direction, le freinage, les disques de frein de rechange et les tambours de frein de rechange ainsi que les composants mécaniques d'accouplement.

Les distributeurs de véhicules, y compris les vendeurs professionnels de véhicules d'occasion, doivent vérifier si les véhicules qu'ils mettent en vente sont conformes à certaines exigences formelles, et notamment s'ils portent la plaque ou la marque d'homologation réglementaire requise. Ces distributeurs doivent également, le cas échéant, signaler les cas de non-conformité dont ils peuvent prendre connaissance dans le cadre de leur activité aux autorités réglementaires compétentes et aux constructeurs.

2. Sécurité des produits

Conformément aux dispositions de la Directive 2001/95/CE du Parlement européen et du Conseil du 3 décembre 2001 sur la Sécurité des Produits (telle que transposée dans le droit national français par l'Ordonnance n° 2008-810 du 22 août 2008 complétant la transposition de la directive 2001/95/CE du 3 décembre 2001), les distributeurs ne peuvent fournir que des produits qui répondent aux exigences de

sécurité générale, doivent contrôler la sécurité des produits qu'ils vendent et doivent communiquer les documents et les informations nécessaires pour assurer la traçabilité de ces produits. Si un distributeur découvre qu'un produit est susceptible de présenter un danger, il doit en informer les autorités gouvernementales compétentes et coopérer avec elles. Les produits considérés comme dangereux au niveau de l'Union européenne sont répertoriés dans une base de données unique et accessible au public dans toute l'Union européenne.

En tant que distributeur de véhicules au sens de la Directive sur la Sécurité des Produits, le Groupe doit se conformer aux exigences réglementaires susvisées relatives à la sécurité générale des produits.

En France, les producteurs, importateurs ou distributeurs ont la responsabilité de ne proposer que des produits et services sûrs conformément aux dispositions de l'article L. 421-3 du Code de la consommation, qui dispose que les produits et les services doivent présenter, dans des conditions normales d'utilisation ou dans d'autres conditions raisonnablement prévisibles par le professionnel, la sécurité à laquelle on peut légitimement s'attendre et ne pas porter atteinte à la santé des personnes. Sont concernés les fabricants, les représentants d'un produit, les importateurs, mais également tous les professionnels de la chaîne de commercialisation, que leur activité ait une incidence ou non sur le produit ou service. L'obligation générale de sécurité concerne les produits neufs comme les produits d'occasion.

Par ailleurs, le professionnel concerné doit également fournir aux consommateurs les informations utiles qui leur permettent d'évaluer les risques inhérents à un produit, notamment lorsque ces risques ne sont pas immédiatement perceptibles, et se tenir informé des risques que les produits qu'il commercialise peuvent présenter en signalant, le cas échéant, les incidents aux autorités compétentes et aux consommateurs.

Une violation des exigences du droit européen ou national en matière de sécurité des produits peut entraîner des amendes et, en cas de violation grave, des sanctions pénales.

3. Réglementations applicables à la vente et à l'achat de véhicules d'occasion

Les activités de vente de véhicules d'occasion sont soumises à des dispositions réglementaires européennes qui mettent notamment en œuvre la directive (CEE) 2019/2161 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 transposée dans l'ordonnance n°2021-1734 du 22 décembre 2021 qui visent à protéger les consommateurs contre les clauses et conditions abusives pouvant figurer dans les contrats standards lors de leurs achats de produits ou de services et la directive (CE) 2019/771 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019 transposée dans l'ordonnance n°2021-1247 du 29 septembre 2021 sur certains aspects de la vente et des garanties des biens de consommation. Ces directives, dont la Directive sur les Biens de Consommation, telles que transposées dans le droit national français, restreignent les possibilités d'exclusion de responsabilité en cas de défauts des produits et les effets des clauses abusives préjudiciables aux consommateurs.

La Directive sur les Biens de Consommation prévoit que dans les six premiers mois suivant l'achat, il est présumé au profit du consommateur que tout défaut du produit était déjà présent au moment de l'achat de ce produit. Les consommateurs bénéficient ainsi d'une présomption qui les dispense de la charge de la preuve relative à l'existence d'un défaut au moment de l'achat pour faire valoir leurs droits à la garantie.

Les réglementations spécifiquement applicables à la vente et à l'achat de véhicules d'occasion sont le plus souvent fixées par le droit national.

En vertu de la législation nationale française, la vente et l'achat de véhicules d'occasion sont soumis aux dispositions générales relatives au droit commun des contrats de vente et d'achat, et notamment la garantie des vices cachés et la garantie légale de conformité. La garantie contre les vices cachés est prévue par l'article 1641 du Code civil, qui dispose que le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus. La garantie légale de conformité est prévue par l'article L.217-4 du Code de la consommation, qui dispose que le vendeur doit livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance. Ces garanties sont de droit au bénéfice des acquéreurs.

Un document écrit doit obligatoirement être remis par le vendeur d'un véhicule, prenant la forme d'un bon de commande, d'un bon de livraison ou d'une facture, et comportant les éléments énumérés ci-après : la dénomination de vente, le mois et l'année de la première mise en circulation du véhicule, le kilométrage total parcouru ou non garanti, des indications de prix précises et non trompeuses, le coût détaillé des prestations payantes supplémentaires, la date limite de livraison et le mode de financement (au comptant ou à crédit). Dans le cas de recours à un crédit, la vente est subordonnée au prêt et le consommateur dispose d'un délai de rétractation de 14 jours après signature de l'offre préalable de crédit.

Avant la conclusion du contrat de vente, pour tout véhicule de plus de 4 ans, un procès-verbal de contrôle technique doit être remis au consommateur. Il doit avoir été établi depuis moins de 6 mois. Le procès-verbal informe avant la vente sur l'état des organes essentiels de sécurité de la voiture tels que châssis, suspension, essieux, direction, freinage, éclairage, roues, carrosseries et équipements. La remise du procès-verbal de contrôle technique postérieurement à la vente constitue une infraction pénale au regard du droit français.

Le non-respect de certaines des obligations susmentionnées peut conduire à la nullité du contrat de vente. En cas de défaut sur le véhicule, l'acquéreur peut généralement demander au vendeur de réparer ou de remplacer le produit concerné sans frais. Selon les circonstances, l'acheteur peut également exiger une réduction du prix d'achat, faire annuler le contrat ou demander des dommages et intérêts.

4. Immatriculation des véhicules et contrôle technique

Au sein de l'Union européenne, les véhicules sont soumis à des procédures nationales d'immatriculation avant de pouvoir être utilisés sur la voie publique. Conformément aux dispositions de la directive (CE) 2003/127 modifiant la directive 1999/37/CE (transposée dans l'Arrêté du 26 mai 2004 modifiant l'Arrêté du 5 novembre 1984 relatif à l'immatriculation des véhicules) sur les Documents d'Immatriculation. Un certificat d'immatriculation doit être délivré par une autorité nationale compétente à la personne requérant l'immatriculation d'un véhicule. La Directive pose un socle commun et fixe des principes directeurs mais les procédures d'immatriculation diffèrent cependant d'un Etat membre à un autre.

La directive 2014/45/UE (transposée dans la législation interne dans le décret n°2017-208 du 20 février 2017) relative au contrôle technique périodique des véhicules à moteur et de leurs remorques qui s'applique à tous les véhicules immatriculés dans l'Union européenne, établit les exigences minimales pour un régime de contrôle technique périodique obligatoire. La directive fixe la fréquence minimale des contrôles et les exigences minimales en matière de contrôle ainsi que les conséquences des déficiences et exige des États membres qu'ils délivrent des certificats de contrôle technique. En cas de carences au sein d'un Etat membre, les États membres peuvent suspendre l'autorisation des véhicules concernés.

Chaque État membre peut fixer des normes plus strictes en ce qui concerne les exigences minimales en matière de contrôle technique. Conformément aux dispositions de la Directive sur les Documents d'Immatriculation, les États membres de l'Union européenne doivent enregistrer des données électroniques sur, entre autres, les résultats des contrôles techniques périodiques obligatoires.

Conformément aux principes posés par la Directive sur les Documents d'Immatriculation, le certificat d'immatriculation et le certificat de contrôle technique délivrés par un État membre de l'Union européenne sont en principe reconnus dans tous les autres États membres.

5. Droit de la concurrence

Du fait de ses activités, le Groupe est soumis à un certain nombre de réglementations européennes et nationales relatives au droit de la concurrence.

Au niveau européen, les règles générales régissant le droit de la concurrence sont définies par la directive (CE) 2019/2161 (transposée dans l'ordonnance du 22 décembre 2021) relative aux pratiques commerciales déloyales des entreprises vis-à-vis des consommateurs, la directive (CE) 2006/114³ concernant les publicités trompeuses et la publicité comparative et la directive (UE) 2016/943 (transposée dans la législation interne dans la loi n°2018-670 du 30 juillet 2018) relative à la protection du savoir-faire et des informations commerciales non divulgués (secrets d'affaires) contre l'obtention, l'utilisation et la divulgation illicites. Les principes directeurs posés sont conçus pour protéger les acteurs du marché, tant les concurrents que les consommateurs, afin d'assurer une concurrence libre et ouverte sur le marché et de renforcer ainsi la compétitivité au service des consommateurs.

6. Droit de la consommation

En France, le Code de la consommation interdit toute pratique commerciale déloyale ou trompeuse.

Une pratique commerciale est considérée comme étant déloyale lorsqu'elle est contraire aux exigences de la diligence professionnelle et qu'elle altère ou est susceptible d'altérer de manière substantielle le comportement économique du consommateur normalement informé et raisonnablement attentif et avisé, à l'égard d'un bien ou d'un service. Une pratique commerciale est trompeuse lorsqu'elle crée une

³ La directive n°84-450 CEE du 10 septembre 1984 relative à la publicité trompeuse et à la publicité mensongère a été modifiée de façon substantielle au cours de temps. Il convenait donc, dans un souci de clarté et de rationalité, de procéder à sa codification. C'est ce que fait la directive n°2006-114 CE du 12 décembre 2006, en abrogeant la directive n°84-450 CEE à compter du 12 décembre 2007. Or n'étant qu'une version codifiée qui reprend le droit communautaire existant, cette directive ne nécessite pas de mesure de transposition, lien :

<https://questions.assemblee-nationale.fr/q13/13-11257QE.htm?fbclid=IwAR31x9GuqysMFtq0RfB32HbjVCdG2XgBm7aXy-Kls9JkFlvblLou7Z04zOA>

confusion avec un autre bien ou service, une marque, un nom commercial ou un autre signe distinctif d'un concurrent ou lorsqu'elle repose sur des allégations, indications ou présentations fausses ou de nature à induire en erreur sur des éléments déterminants du consentement. Une pratique commerciale est également trompeuse si, compte tenu des limites propres au moyen de communication utilisé et des circonstances qui l'entourent, elle omet, dissimule ou fournit de façon inintelligible, ambiguë ou à contretemps une information substantielle ou lorsqu'elle n'indique pas sa véritable intention commerciale dès lors que celle-ci ne ressort pas déjà du contexte.

Le non-respect des règles du droit de la consommation peut entraîner des demandes de dommages et intérêts et des demandes d'injonction, des consommateurs ou des organismes de protection des consommateurs, et peut parfois entraîner des sanctions pénales.

7. Protection des données et confidentialités des données

Dans le cadre des activités de sa filiale Caramaps, le Groupe collecte et traite des informations soumises aux législations et réglementations relatives à la protection des données à caractère personnel en Europe et en France. Le Groupe peut être amené à transmettre des données à caractère personnel à ses partenaires. Ces traitements de données à caractère personnel sont effectués pour le propre compte du Groupe, en sa qualité de responsable de traitements, ou pour le compte d'autres sociétés du Groupe en qualité de sous-traitant. Ces traitements portent sur les données à caractère personnel collectées via le site Caramaps.

La collecte, le traitement et les autres utilisations des données à caractère personnel sont régis par le droit européen, et notamment le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (le « Règlement Général sur la Protection des Données » ou « RGPD »), entré en vigueur le 25 mai 2018. En France, une nouvelle rédaction de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (la « Loi informatique et libertés ») est entrée en vigueur depuis le 1^{er} juin 2019 et définit le cadre national relatif à la protection des données.

8. Réglementation relative au droit des concentrations

Dans le cadre des opérations de croissance externe que la Société serait amenée à réaliser, cette dernière est soumise à la réglementation relative au contrôle des concentrations.

Selon les termes du règlement CE 139/2004 et des articles L.430-2 et suivants du Code de commerce, les opérations de concentration pour les entreprises actives dans le commerce de détail doivent être notifiées à l'Autorité de la concurrence avant leur réalisation lorsque deux au moins des parties à la concentration exploitent un ou plusieurs magasins de commerce de détail, et que sont réunies les trois conditions suivantes :

- le chiffre d'affaires total mondial hors taxes de l'ensemble des entreprises ou groupes de personnes physiques ou morales parties à la concentration est supérieur à 75 millions d'euros ;
- le chiffre d'affaires total hors taxes réalisé en France dans le secteur du commerce de détail par deux au moins des entreprises ou groupes de personnes physiques ou morales concernés est supérieur à 15 millions d'euros ;
- l'opération n'entre pas dans le champ d'application du règlement (CE) n° 139/2004 du Conseil, du 20 janvier 2004, précité.

La notification peut intervenir dès lors que la ou les parties concernées sont en mesure de présenter un projet suffisamment abouti pour permettre l'instruction du dossier et notamment lorsqu'elles ont conclu un accord de principe, signé une lettre d'intention ou dès l'annonce d'une offre publique. Le renvoi à l'Autorité de la concurrence de tout ou partie d'un cas de concentration notifié à la Commission européenne vaut notification au sens du présent article.

L'obligation de notification incombe aux personnes physiques ou morales qui acquièrent le contrôle de tout ou partie d'une entreprise ou, dans le cas d'une fusion ou de la création d'une entreprise commune, à toutes les parties concernées qui doivent alors notifier conjointement.

La réception de la notification d'une opération, ou le renvoi total ou partiel d'une opération relevant de la compétence de l'Union européenne, fait l'objet d'un communiqué publié par l'Autorité de la concurrence selon des modalités fixées par décret.

Dès réception du dossier, l'Autorité de la concurrence en adresse un exemplaire au ministre chargé de l'économie.

La réalisation effective d'une opération de concentration ne peut intervenir qu'après l'accord de l'Autorité de la concurrence.

8. Principales réglementations spécifiques applicables aux véhicules de loisirs terrestres commercialisés par le Groupe

En dehors des réglementations traditionnelles relatives à l'utilisation par le propriétaire d'un véhicule de loisirs (équipements de sécurité, nombre de personnes à bord, limitation de vitesse respect du code de la route, etc.) les véhicules de loisirs terrestres peuvent être soumis à des réglementations spécifiques comme le sont les véhicules classiques.

Les propriétaires de camping-cars et caravanes sont soumis depuis le 1^{er} janvier 2021 à l'obligation d'apposer une signalisation matérialisant la position des angles morts sur les véhicules de plus de 3,5 tonnes. Une autre réglementation rend obligatoire d'équiper les camping-cars de pneus d'hiver ou de chaîne à compter du 1^{er} novembre 2021 et pendant la période hivernale du 1^{er} novembre au 31 mars de chaque année au sein de 48 départements.

Historiquement, les caravanes et camping-cars sont désignés comme appartenant à la catégorie des « VASP » (« Véhicule Automoteur Spécialement Aménagé »). Cette catégorie regroupe de nombreux types de véhicules à l'instar des caravanes, camping-cars, ambulances, remorques, dépanneuses, food truck, tracteur, etc. Ces VASP ne sont pas soumis à la taxe carbone mise en place par l'Etat.

Néanmoins, la loi dite Climat et Résilience prévoit la création de zones à faibles émissions (ZFE) dans toutes les communes françaises de plus de 150.000 habitants, avant le 31 décembre 2024. Dans ces ZFE, les véhicules, y compris les VASP et donc les camping-cars, fourgons ou vans aménagés, pourront être interdits de circulation, en fonction de leur catégorie Crit'Air, à l'instar des automobiles.

Au 1^{er} janvier 2022, la France compte déjà plus de 11 ZFE : les métropoles de Grenoble-Alpes-Pyrénées, Lyon, Paris, le Grand Paris, Rouen, Lille, Strasbourg, Reims, Toulouse, Montpellier, Toulon et la liste ne fera que s'allonger.

2.2.2 Principales activités

2.2.2.1 Le numéro 2 du marché français de la distribution de Véhicules de Loisirs⁴

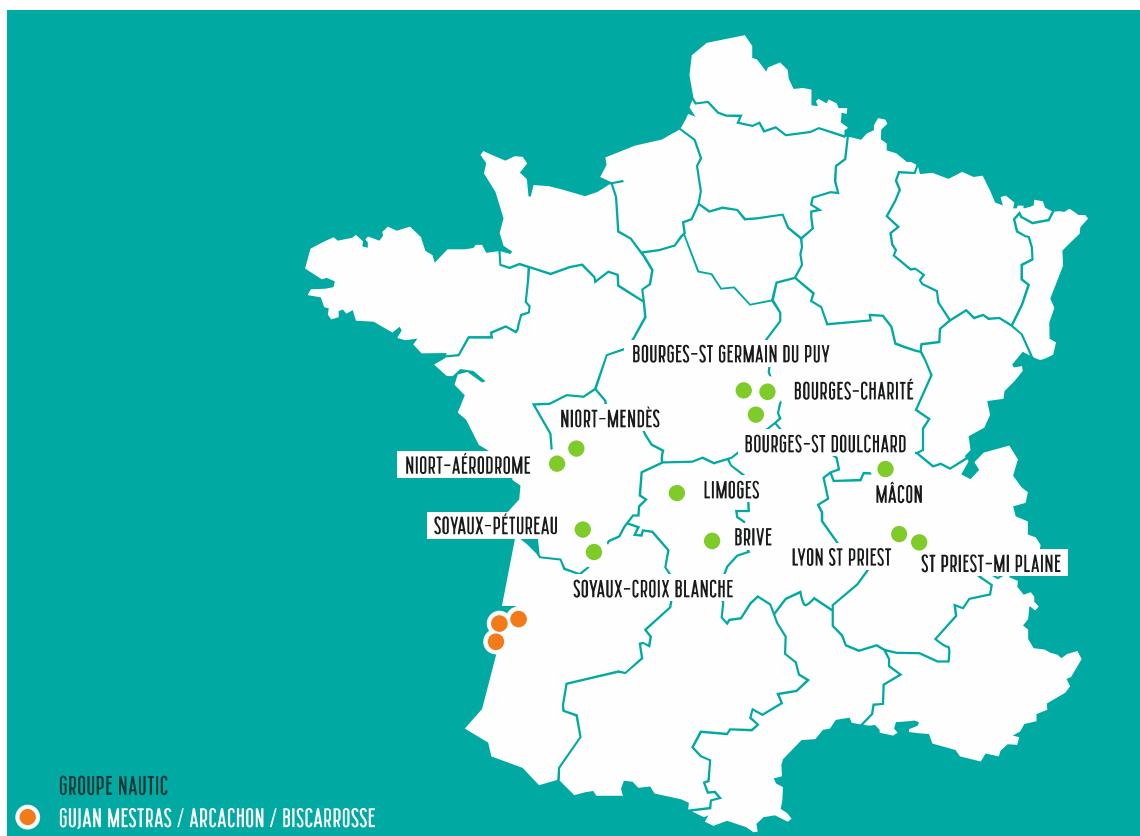
Hunyvers est un spécialiste du tourisme itinérant commercialisant des Véhicules de Loisirs de plusieurs marques, neufs et d'occasion. Le Groupe a été créé en 2006 sur la base d'une activité centrée à l'origine sur le négoce de camping-cars, de caravanes et de mobile-homes.

Entre 2011 et 2019 ce ne sont pas moins de 7 acquisitions qui sont réalisées dans le domaine du négoce de camping-cars par le Groupe, qui oriente dès lors sa stratégie de développement en enrichissant son portefeuille de marques et son réseau de distribution sur la région centre-ouest de la France.

En septembre 2020, Hunyvers poursuit sa stratégie de développement en se diversifiant sur des activités nautiques en réalisant l'acquisition de groupe Nautic, spécialiste dans la vente, la location, la gestion de bateaux sur le bassin d'Arcachon de Biscarosse et de Gujan-Mestras et gère également un port à flots sur le bassin de Biscarosse.

A la fin de son exercice 2021 et après 2 nouvelles acquisitions, dont une acquisition de 3 concessions sur la région de Lyon et Mâcon, le Groupe opère sur le Centre de la France à travers 15 concessions.

⁴ Hors Groupements et suite aux acquisitions de CLC Loisirs, Loisiréo et SLC par Trigano, sur la base des chiffres d'affaires affichés par l'étude Xerfi d'avril 2021 présentée à la section 2.2.3 du présent Document d'Enregistrement



(1) Chiffre d'affaires pro forma qui intègre l'acquisition du groupe Boutic Auto sur 12 mois (acquisition le 31/08/2021). L'acquisition d'Inter Services Loisirs réalisée en janvier 2021 à Bourges n'a pas donné lieu à retraitement. Elle est donc intégrée dans les comptes sur 8 mois (janv-août).

2.2.2.2 Les étapes de la construction de Hunyvers

Hunyvers s'est construit à travers de nombreuses opérations de croissance externe. A la date d'approbation du présent Document d'Enregistrement, il est composé de 12 concessions dédiées à la vente de Camping-Cars, Vans et de Caravanes situées dans le centre-est et ouest de la France (Bourges, Limoges, Niort, Angoulême, Brive, Lyon, et Maçon) et de 3 concessions dédiées au nautisme (Arcachon, Gujan-Mestras, Biscarosse).

Février 2006	Création de Hunyvers
Avril 2006	1^{ère} Acquisition - Caravaning Limousin – Hunyvers Limoges (87)

	Cette société possède une activité de négoce de camping-cars, de caravanes et de mobile-homes. Elle réalise un chiffre d'affaires de 3 millions d'euros et emploie 4 personnes.
Février 2011	2nd Acquisition - Deux Sèvres Loisirs – Hunyvers Niort Aérodrome (79) L'activité est similaire à celle de Caravaning Limousin à la différence que son activité principale réside dans l'achat et la vente de caravanes. Après plusieurs années de perte et une forte baisse du chiffre d'affaires au moment de la reprise, l'intégration au sein du Groupe génère une hausse de 20% du chiffre d'affaires et un retour des bénéfices de cette concession.
Décembre 2011	Entrée au capital de Hunyvers de deux fonds Le fonds Poitou Charente Expansion et le fonds du Crédit Mutuel Océan, Océan Participation sont chacun entrés au capital de la Société à hauteur de 68,75 K€. La Société a également émis, par contrat en date du 29 décembre 2011, 5 350 obligations convertibles 2 675 pour Poitou Charente Expansion et 2 675 pour Océan Participation dont les principales caractéristiques sont les suivantes : Prix d'émission : 125 euros Echéance de l'emprunt : 30 juin 2018 Intérêt annuel fixe : 4% l'an Prime de non conversion : 5% Par avenant en date du 10 avril 2017, il a été convenu : - du paiement d'une pénalité de remboursement anticipé de 75 000 € par obligataire, - de la renonciation des obligataires à la conversion des obligations sous réserve du paiement à bonne date des intérêts et de la pénalité de remboursement anticipé, et - de l'amortissement du capital restant dû sur une durée de 5 ans jusqu'au 30 septembre 2022. Au 31 décembre 2021, il reste 100,3 K€ à rembourser aux obligataires.
Décembre 2011	3^{ème} Acquisition - Niort Evasion – Hunyvers Niort Mendès (79) Reconnue au niveau national pour son service et sa spécialisation dans les camping-cars poids lourd, elle emploie 17 salariés et réalise un chiffre d'affaires de 12 millions d'euros
2012	Élargissement de l'offre avec la distribution d'accessoires
Juillet 2014	4^{ème} et 5^{ème} Acquisitions - Solyne - Hunyvers Bourges Saint Germain du Puy (18) - Bourges Evasion - Hunyvers Bourges Saint Doulchard (18) Après une année de négociation, Hunyvers fait l'acquisition de Bourges camping-cars qu'elle renomme Solyne et de Bourges Evasion appartenant tous deux au même propriétaire.
2014	Lancement du Projet Caramaps et création d'un véritable pôle digital
Avril 2016	6^{ème} Acquisition - Caravaning Naulin – Hunyvers Soyaux Croix Blanche (16) A travers cette acquisition, Hunyvers possède désormais une présence physique à Angoulême.
Novembre 2016	7^{ème} Acquisition - ELTM – Hunyvers Brive (19) Hunyvers fait l'acquisition du fonds de commerce de la société Espace Loisirs Terre et Mer installée depuis 2010, elle réalise en chiffre d'affaires proche des 2 millions d'euros.
Juillet 2017	Sortie des investisseurs

	Sortie des deux fonds entrés au capital en décembre 2011, Poitou Charente Expansion et Océan Participation.
Janvier 2018	8^{ème} Acquisition - Charente Evasion 16 – Hunyvers Soyaux Pétureau (16) Cette société était le concurrent direct de Hunyvers sur la zone d'Angoulême. Charente Evasion, en forte difficulté sur l'année 2017 est rachetée pour 1€ en janvier de l'année suivante, offrant ainsi à Hunyvers une position concurrentielle très avantageuse en Charente.
Décembre 2018	Élargissement de l'offre vers le financement avec la cocréation de Perspective Entreprise spécialisée dans la prescription de financement en association avec d'autres distributeurs
Juillet 2019	Augmentation de capital Les investisseurs historiques Océan Participation et Aquiti Gestion (Ex Poitou Charente Expansion) ainsi que Nouvelle Aquitaine Investissement souscrivent à une augmentation de capital pour 1,25 M€.
Septembre 2020	9^{ème} Acquisition - Groupe Nautic - Gujan-Mestras (Gironde) - Arcachon (Gironde) - Biscarosse (Landes) Hunyvers poursuit sa stratégie en se diversifiant sur des activités nautiques similaires à son métier historique. Groupe Nautic est spécialisé dans l'entretien, la vente, la location de bateaux de plaisance et la gestion. Elle exploite de plus un port à flots sur Biscarosse.
Janvier 2021	10^{ème} Acquisition - Inter Services Loisirs – Hunyvers Bourges Charité (18) A travers cette acquisition basée à Bourges, Hunyvers devient désormais le leader dans le département du Cher.
Août 2021	11^{ème} Acquisition - Groupe Boutic Auto - Hunyvers Lyon Saint-Priest (69) - Hunyvers Saint-Priest Mi Plaine (69) - Hunyvers Mâcon (71) Le 31 août 2021, Hunyvers s'étend sur le territoire national en absorbant le groupe Boutic Auto à Lyon et à Mâcon.

2.2.2.3 De multiples sources de création de valeur

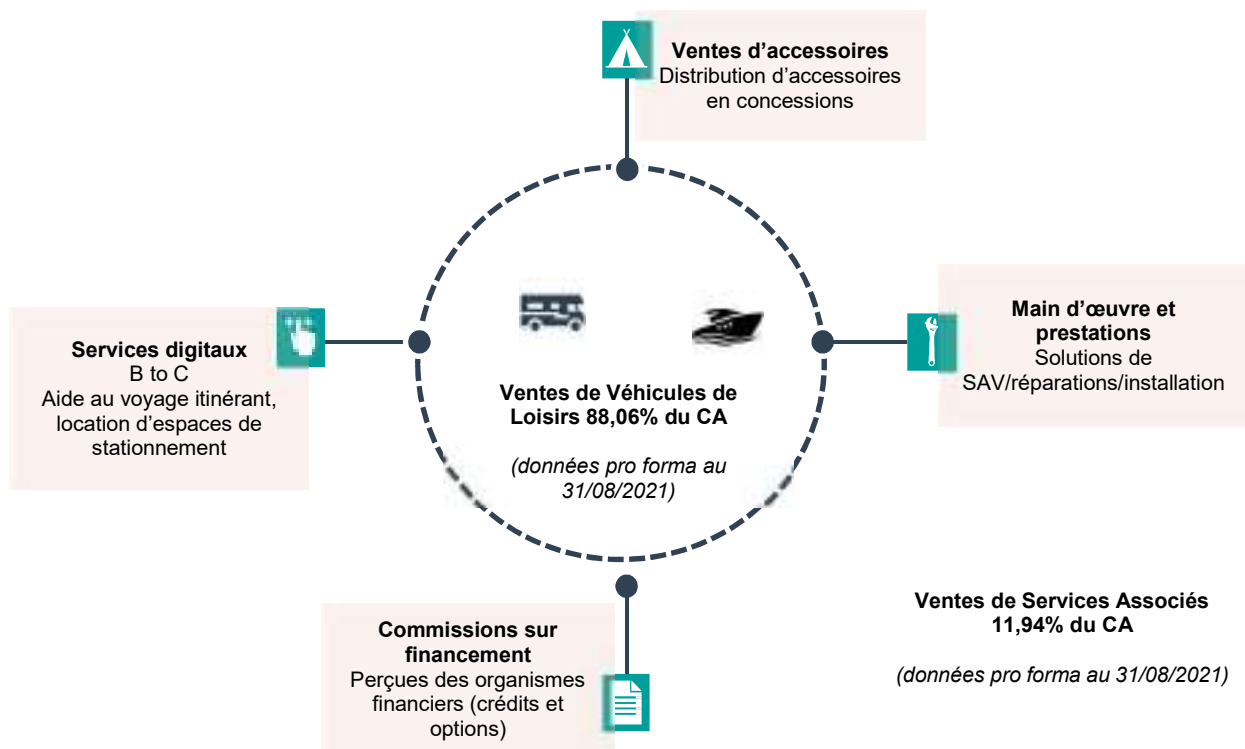
Hunyvers dispose d'une offre complète et se diversifie en proposant à ses clients plusieurs services :

- la vente de véhicule de loisirs neufs ou d'occasion,
- la prescription de financement pour ses clients,
- l'entretien et la réparation des véhicules,
- des pièces de rechange et des accessoires,
- une application digitale d'optimisation de l'expérience des voyages en véhicule de loisirs.

La centralisation de tous ces services permet à Hunyvers de faciliter ses ventes en proposant à ses clients une prestation « tout-en-un » de l'avant à l'après-vente. Par ailleurs, son positionnement lui permet d'être au plus près du consommateur et de lui apporter une offre intégrale prenant en compte l'ensemble de la chaîne de valeur des camping-cars et des caravanes.

Au 31 août 2021, sur un chiffre d'affaires consolidé pro forma de 91,2 M€, le Groupe a réalisé 80,3 M€ au titre de la vente de véhicules et 10,9 M€ au titre de la vente de services et autres activités.

Hunyvers détient une position clé sur sa chaîne de valeur, le Groupe a développé une plateforme multiservices :



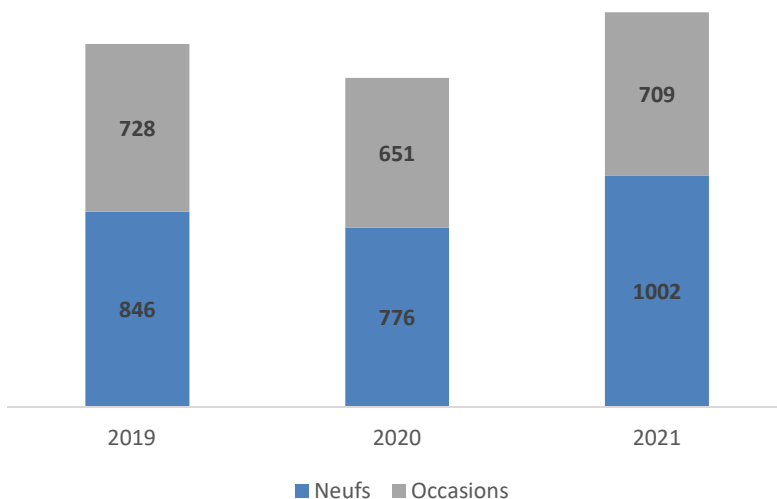
2.2.2.3.1 Un distributeur multiservices spécialiste des véhicules de loisirs

a. Les VDL terrestres

La distribution de VDL (neufs et d'occasion) constitue l'activité principale de Hunyvers et représente 86% du chiffre d'affaires du Groupe dont 60,7% de la marge brute en 2021. Avec 12 concessions implantées sur les départements du centre de la France, Hunyvers se distingue comme le numéro 2 du marché français de la distribution de VDL (et le deuxième acteur intégré indépendant après les acquisitions récentes du Groupe Trigano de CLC, SLC et Loisireo. cf. § 2.2.3.6.2).

Les ventes de VDL sont toutes réalisées en concessions grâce aux équipes commerciales présentes sur les différents sites qui conseillent les clients, signent les bons de commandes et les assistent lors de la livraison des véhicules. Les concessions bénéficient des outils groupe et notamment du marketing digital de Hunyvers qui permettent d'élargir les zones de chalandise traditionnelles autour des concessions. La société estime que 15 à 20% des ventes sont réalisées avec des clients issus de départements ou zones limitrophes.

Entre 2019 et 2021, les ventes de VDL de Hunyvers se sont réparties comme suit (nombre de véhicules) :



Hunyvers propose 5 typologies de véhicules de loisirs terrestres à ses clients :

Les camping-cars à capucine offrent une zone de couchage au-dessus de la cabine de conduite, ce qui leur permet d'offrir soit un nombre de couchages plus important pour un même encombrement au sol, soit plus de surface à exploiter en déplaçant le couchage en hauteur. Offrant généralement entre 4 et 7 couchages, cette catégorie de camping-car convient principalement à un usage familial.



Les caravanes, « remorques destinées à l'usage sur route et constituant un logement mobile ». Une caravane peut être habitée de manière temporaire ou permanente. Les caravanes peuvent être tractées par des automobiles ou des camionnettes.



Les camping-cars profilés privilégiant l'aérodynamisme. La partie au-dessus de la cabine de conduite, appelée « casquette », n'est pas utilisable comme zone de couchage, mais son profil permet une meilleure pénétration dans l'air. Ce type de camping-car est plus complet et souvent plus cher que les capucines, on peut y vivre confortablement à deux, et donc, c'est le véhicule idéal des couples sans

enfant. Plus bas d'une dizaine de centimètres environ que les capucines, ils ne disposent généralement que de 2, 3, voire 4 couchettes, avec forcément une manipulation légère pour faire le lit d'appoint.



Les camping-cars intégraux, qui ont une silhouette totalement originale qui ne rappelle en rien celle du véhicule porteur d'origine. En effet, ils ne conservent aucun élément de carrosserie du véhicule dont ils empruntent la partie mécanique. La cabine de conduite est « intégrée » à l'ensemble du camping-car. Les camping-cars intégraux possèdent souvent un deuxième couchage au-dessus de la cabine de conduite qui, à l'aide de vérins, se remonte contre le toit quand le camping-car circule. Ce sont souvent des véhicules plus chers que les profilés ou les capucines.



Les fourgons aménagés ou vans conservent la carrosserie d'origine du véhicule. Ils ne se distinguent extérieurement des autres fourgons que par des ouvertures supplémentaires (baies vitrées, aérations, etc.), mais plusieurs modèles conservent plusieurs commodités propres aux camping-cars tel que la toilette, la télé, le frigo ou même la douche. Ils sont plus discrets et d'un gabarit souvent moins important que les autres camping-cars, ils ne possèdent souvent pas de lit permanent et l'espace de vie est plus réduit, ils conviennent généralement aux couples sans enfants, ne voulant pas d'un véhicule trop encombrant. Ils sont plus maniables et plus rapides qu'un camping-car et, faisant moins de 2 mètres de haut, ils ne souffrent pas de surcoût sur les autoroutes. Ils permettent également de se déplacer sans encombre à l'intérieur des villes et d'utiliser des aires de stationnement prévues pour les véhicules de promenade. Les fourgons aménagés sont devenus un véritable mode de vie pour de plus en plus d'individus, de couples et de familles. Que ce soit en France ou à l'étranger, les fourgons aménagés par des particuliers sont de plus en plus nombreux.



A noter que depuis septembre 2020 le Groupe s'est diversifié dans des activités nautiques connexes à son métier historique de gestion de concession au travers du rachat du Groupe Nautic. Cette diversification présente des synergies importantes et de fortes similitudes avec l'activité de concessions de camping-cars.

b. Les VDL nautiques

Hunyvers agit également dans la distribution de bateaux de plaisance. A travers ses trois concessions nautiques acquises en septembre 2020, la Société distribue principalement des coques opens et des semi-rigides.

Un bateau semi-rigide ou bateau pneumatique est un bateau à moteur composé d'une coque rigide et de flotteurs ou tubes gonflés. Ce type de bateau a la particularité d'avoir une flottabilité, une stabilité, un poids et une capacité de charge en poids et passagers supérieurs à un bateau rigide de mêmes dimensions.



Les bateaux à pont ouverts ou « coques open » ont la spécificité d'être très polyvalent. Ils sont légers et de taille moyenne, ils sont aussi plus maniables et plus aisément remorquables. Ils disposent de tout ce qui est nécessaire pour une navigation de loisir en Day use.



Les ventes du Groupe par type de véhicule au 31 août 2021 se répartissent comme suit :

Type de véhicule vendu	Quantité	Pourcentage
Fourgon/Van Neuf	383	21,22 %
Camping-Car Neuf	577	31,97 %
Caravane Neuve	59	3,27 %
Fourgon/Van Occasion	76	4,21 %
Camping-Car Occasion	584	32,35 %
Caravane Occasion	52	2,88 %
Bateau Neuf	32	1,77 %
Bateau occasion	42	2,33 %
Total	1805	100,00 %

2.2.2.3.2 Un service qui comprend l'avant et l'après-vente

a) Une offre de prescription de financement

Afin d'optimiser la gestion de son activité, Hunyvers a décidé de co-crée avec certains de ses confrères une entreprise, dénommée Perspective, spécialisée dans la prescription de financements et ayant pour objectif d'obtenir pour ses associés auprès de différents organismes de financements les meilleures conditions financières et commerciales sur les prescriptions et commercialisations de financements (produits financiers et /ou complémentaires) : chaque associé de Perspective s'engage sur des objectifs annuels de prescription par organisme de financement. Sur la base de l'engagement global des associés de Perspective pour chaque organisme, Perspective négocie des barèmes de commissions en fonction de l'atteinte des objectifs de prescription. A la date d'approbation du présent Document d'Enregistrement Hunyvers détient une participation directe et indirecte de 29,58% dans cette société. Au-delà des partages de bonnes pratiques et de l'élaboration d'un benchmark, l'objectif lié à Perspective est de regrouper l'activité prescription de financement et d'en tirer une valeur ajoutée notamment au regard du coût des stocks de Hunyvers. En effet, cette activité permet d'optimiser significativement les coûts de stocks des véhicules neufs et d'occasions portés désormais en majeure partie par les organismes de financement puisque ces derniers accordant, en général, des financements de stock à 0% sur l'équivalent de 50% des financements d'acquisition de véhicules prescrits chez eux.

Lors de la vente d'un véhicule de loisirs, la Société propose systématiquement des solutions de financement au client. Au regard des montants impliqués, les financements sont réalisés sur des périodes généralement longues d'environ 144 mois. Des produits complémentaires sont également adossés à ces financements à l'instar de contrats d'assurances (décès, invalidité, garantie, capital...).

A travers cette activité, Hunyvers perçoit des commissions ainsi que des avantages financiers sous différentes formes de la part des organismes de financement :

- Une rémunération à hauteur d'un pourcentage en fonction des volumes de financements générés et de la qualité de ces derniers en termes de produits complémentaires souscrits ;
- Le financement des stocks de véhicules neufs de Hunyvers par la prolongation des délais de règlement fournisseur passant de 60 à 180 jours ;
- Le financement du stock d'occasions de la Société ;
- L'octroi de crédits campagne facilitant les passages de creux pour les entreprises détenant une activité saisonnière.

Cette offre de prescription de financement est un atout supplémentaire dans la chaîne de valeur de Hunyvers car elle permet de développer son activité en facilitant l'achat de ses véhicules. Au 31/08/2021 Perspective a reversé 290 K€ de rémunération complémentaire à Hunyvers et 189 K€ supplémentaires dans le cadre de son rachat du groupe Boutic Auto (en août 2021) également actionnaire de Perspective.

b) Un service après-vente complet

En complément de son activité principale de distributeur de VDL, Hunyvers propose également à ses clients un service après-vente comprenant l'entretien, la réparation et la mise à disposition d'accessoires et de pièces détachées.

Avec les agréments des constructeurs au sein de 43 ateliers et 9 franchises d'accessoires et de pièces détachées Narbonne Accessoires (un des leaders sur son marché disposant d'un réseau de plus de 64 points de vente en France) physiquement présents au sein des concessions du Groupe, Hunyvers peut élargir son offre et fidéliser sa clientèle en concentrant tout l'entretien d'un véhicule au même endroit. Hunyvers entretient des relations étroites avec les constructeurs, les techniciens du Groupe sont, par conséquent, formés tous les ans et possèdent des connaissances approfondies des produits commercialisés par le Groupe. Les ateliers de Hunyvers offrent de nombreux services comme :

- La vidange des véhicules,
- La révision,
- La réparation,
- Des services liés aux pneumatiques des véhicules,
- Un savoir-faire concernant les problématiques d'étanchéité,
- La vente et la pose d'accessoires (panneaux solaires, ampoule, rideaux...),
- La carrosserie,
- Des aménagements sur-mesure,
- L'électricité et la plomberie.

Les centres de Hunyvers possèdent les agréments des constructeurs pour pouvoir apporter des modifications et des réparations aux véhicules. Le Groupe dispose également de plusieurs contrats avec des entreprises spécialisées dans les accessoires et les pièces de camping-cars et caravanes.


est l'une des premières entreprises mondiales en matière de développement, fabrication et commercialisation de système de chauffage pour les habitations mobiles.


est leader mondial dans la fourniture d'équipements et produits de confort: réfrigérateurs, sanitaires, climatiseurs...





est une entreprise familiale qui développe et produit des systèmes de toits et convertibles, de chauffage et de climatisation.



est leader sur le marché mondial des systèmes sanitaires mobiles, des réfrigérateurs, de l'équipement de cuisine et des additifs sanitaires.



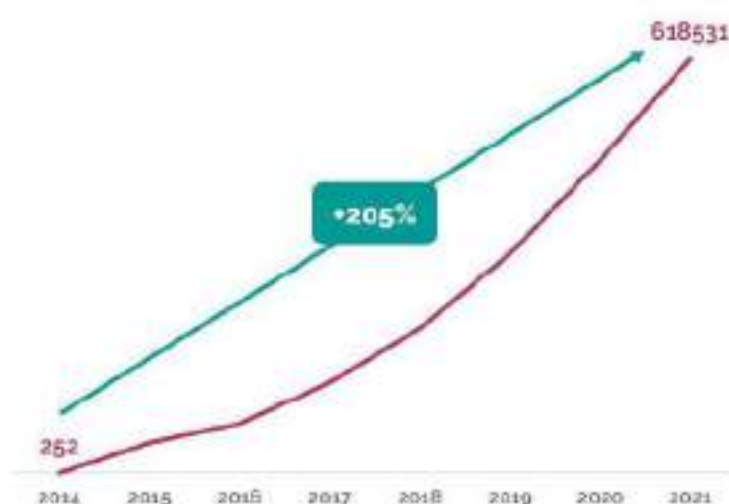
produit des systèmes de chauffage, d'eau, d'alimentation gaz, de climatisation, de manœuvre, d'énergie.

2.2.2.3.3 Caramaps, l'outil digital qui révolutionne le voyage en VDL

Créée en 2014, Caramaps constitue l'axe stratégique de développement dans le digital de Hunyvers avec un potentiel de croissance et de création de valeur important. Il s'agit d'une application dédiée au voyage itinérant regroupant une communauté de plus de 620 000 membres dont plus de 300 000 français. Cette application constitue un outil de collecte de données permettant de comprendre, d'anticiper et de prévoir les besoins des consommateurs.

Caramaps, c'est une communauté européenne en constante expansion :

Evolution du nombre de membres (en cumulé)



Avec un taux de croissance annuel cumulé de 205% entre 2014 et 2021, Caramaps connaît une évolution exponentielle du nombre de ses membres.

L'application permet à ses utilisateurs de pouvoir voyager en camping-car dans toute l'Europe avec plus de facilité, grâce notamment à une carte digitale présentant toutes les informations dont un utilisateur en voyage pourrait avoir besoin de localiser :

- Les aires de camping, services et les aires privées,
- Les parkings pouvant accueillir ces gabarits de véhicule,
- Les concessions pour l'entretien ou la réparation,
- Les stations essences, les accès wifi, borne de recharge électriques et autres commodités,
- Les lieux de loisirs comme les piscines ou les zoos.

Caramaps met également à disposition de ses utilisateurs des idées de parcours à distance variable et des voyages à thèmes pour découvrir de nombreux endroits. Cette application permet aux voyageurs de déposer leurs propres avis sur les endroits qu'ils ont parcourus et également de consulter les avis des autres membres sur les lieux que ceux-ci ont visités. Elle permet de préparer son voyage sur-mesure étape par étape en s'inspirant des voyages déjà réalisés par d'autres membres de la communauté Caramaps.

Par ailleurs, Hunyvers a monté Nomadelife.TV en partenariat avec l'entreprise Alchimie, chaîne de SVOD dédiée au camping-car et bâtie sur un modèle de redevance mensuelle. A la date du présent Document d'Enregistrement, la chaîne a moins de 200 abonnés et n'a pas vocation à être développée à moyen terme. Elle consiste principalement en une vitrine pour le Groupe.

Hunyvers a également lancé un projet nommé Spare (ou « rechange » en français) dans l'optique de faciliter les commandes de pièces détachées (pare chocs, profil, feux...) auprès de constructeurs. Les clients cibles de Spare ne sont plus des particuliers mais plutôt des concessionnaires ou des carrossiers. Ce projet a généré 120 K€ de chiffre d'affaires sur 6 mois sur l'exercice 2020-2021.

Les principaux chiffres générés par Caramaps à la date du présent Document d'Enregistrement :



2.2.2.4 Un savoir-faire historique sur une chaîne de valeur vertueuse

2.2.2.4.1 Hunyvers, un modèle répliquable basé sur une excellence opérationnelle

Avec une expertise de plus de 15 ans dans le rachat, la restructuration et l'intégration de concessions de VDL, Hunyvers a développé un savoir-faire unique pour rendre profitable ses acquisitions et les intégrer de manière synergétique au sein de son Groupe. Avec 11 acquisitions en 15 ans, la Société a enregistré un mix historique de croissance organique et externe à hauteur de 40% / 60%.

Un apport de nombreuses expertises

Au cours de ses multiples acquisitions, la Société a enrichi son panel d'expertises pour combler les nombreuses problématiques qui faisaient défaut aux concessions rachetées. C'est dans l'optique de permettre aux concessions de se concentrer sur leur cœur de métier, à savoir la vente de Véhicules de Loisirs, et d'absorber leurs fonctions chronophages que Hunyvers a décidé de devenir une structure animatrice. Désormais, la gestion financière, administrative et RH de toutes ses concessions est réunie au sein de la maison-mère. Par ailleurs, cette dernière a été récemment renforcée avec l'arrivée d'un directeur administratif et financier ainsi que d'un directeur marketing. A la date d'approbation du présent Document d'Enregistrement, cette structure emploie une quinzaine de salariés chargés de l'animation de l'ensemble des concessions.

Plus précisément, Hunyvers apporte notamment à ses filiales :

- Une compétence et des ressources marketing au sein de concessions où cette fonction était souvent peu développée. L'effort d'un Groupe en termes de communication et marketing n'est pas le même que pour une concession seule, cette dernière pourra profiter de cette fonction pour disposer d'une meilleure visibilité au sein de foires ou de salons. Cette démarche de développement publicitaire n'entraînera pas de frais supplémentaires pour le Groupe puisque les coûts seront les mêmes quelles que soit le nombre de concessions à son actif ;
- Une expertise en termes de gestion de projet ainsi qu'une meilleure fixation des milestones, Hunyvers coordonnant ses différentes concessions avec une gestion dite de binôme, c'est-à-dire qu'elle croise les compétences au sein de ses structures ;
- Les nouvelles concessions profitent d'une base de données client à l'intérieur du CRM du Groupe permettant à celles-ci mais également à Hunyvers de piloter de manière plus optimale le suivi de ses relations clients ;
- Ces concessions bénéficient également des connaissances et de la veille active du Groupe notamment en matière de tendances du marché ;

- Pour optimiser la gestion des ressources humaines du Groupe, Hunyvers a construit une cellule RH dédiée au suivi des collaborateurs et à la gestion de leur carrière ;
- Par ailleurs, Hunyvers peut grouper les achats de petites fournitures pour une gestion d'ateliers plus économique.

A la date d'approbation du présent Document d'Enregistrement, Hunyvers couvre l'ensemble des besoins liés à la bonne gestion de ses concessions. Par ailleurs, le Groupe a pu acquérir de nouvelles et bonnes pratiques dans chacune de ses acquisitions et ainsi les déployer au sein du reste du Groupe.

Un poids dans les rapports aux fournisseurs et dans la gestion des stocks

Le maillage que le Groupe a développé dans le Centre de la France lui apporte des avantages stratégiques en matière d'approvisionnement. En effet, les concessions nouvellement intégrées profitent également du pouvoir de négociation du Groupe à l'encontre des fournisseurs, la mutualisation des volumes commandés représentant un avantage significatif dans les relations avec les constructeurs et notamment dans la fixation des prix/volumes.

L'ensemble des concessions du Groupe est piloté depuis la structure de tête avec une remontée mensuelle des données financières ainsi qu'un contrôle de ces dernières, un suivi des objectifs et des tableaux de bord individualisés. Le niveau et la rotation des stocks de chaque concession sont surveillés ainsi que son niveau de trésorerie disponible. L'ensemble des virements est validé au siège et aucune opération ne peut être engagée sans la validation de la direction financière. Lorsqu'il a recours à des organismes de financement pour la constitution de ses stocks, le Groupe détermine ses besoins au plus juste afin de réduire au maximum ses coûts.

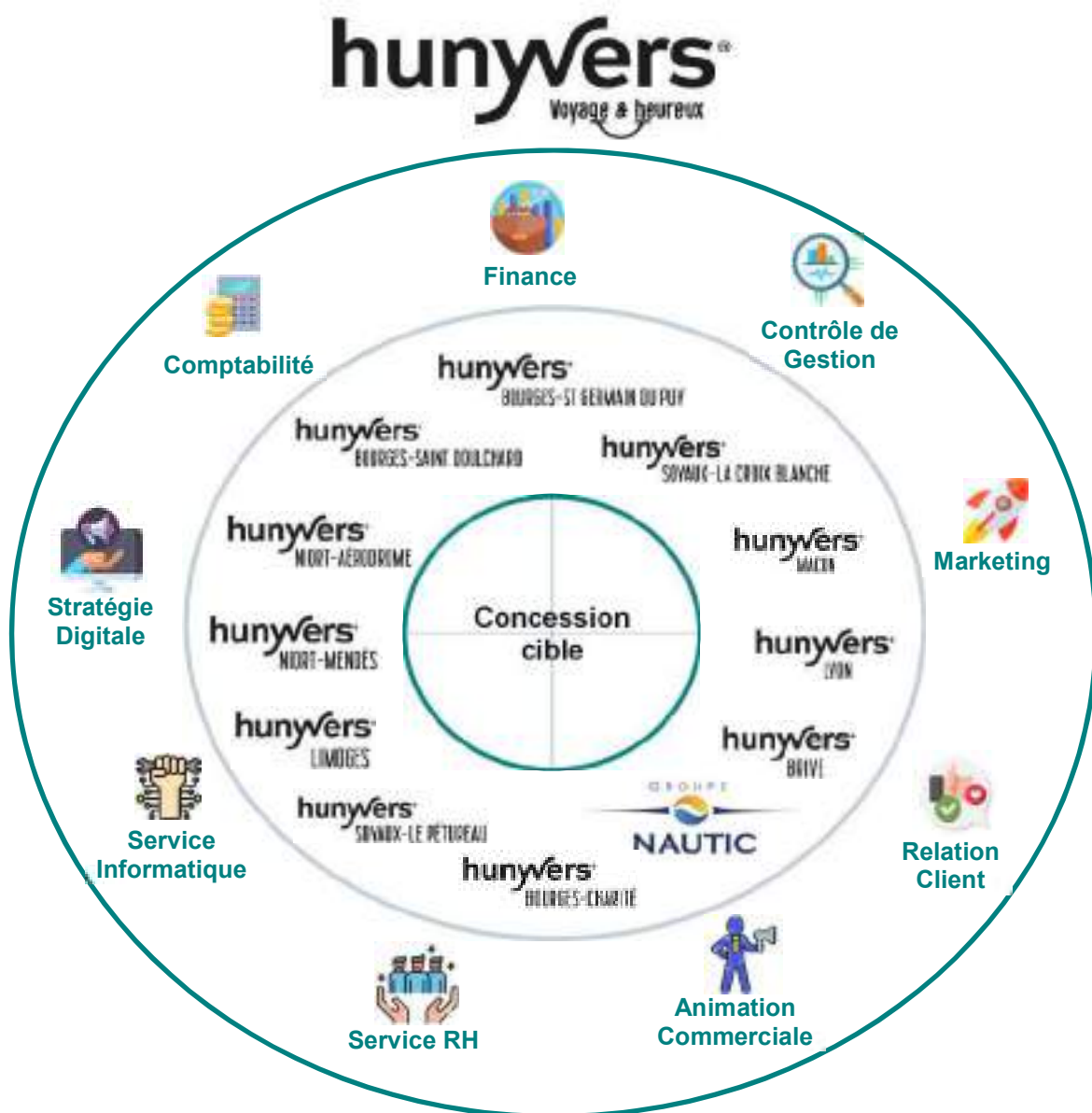
Hunyvers développe également une solution digitale nommée Biji permettant de faciliter la gestion des concessions à travers une optimisation en version numérique de la gestion des achats auprès des constructeurs et de la gestion des stocks. Par ailleurs, cet outil est lié aux sites internet de l'entreprise et permet l'ajout des produits en vitrine de manière dynamique. La force du nombre et du maillage des concessions donne lieu à une meilleure optimisation de la rotation des stocks, un véhicule rare est plus facilement vendu quand la zone de chalandise est grande.

Une stratégie de supervision en mode agile

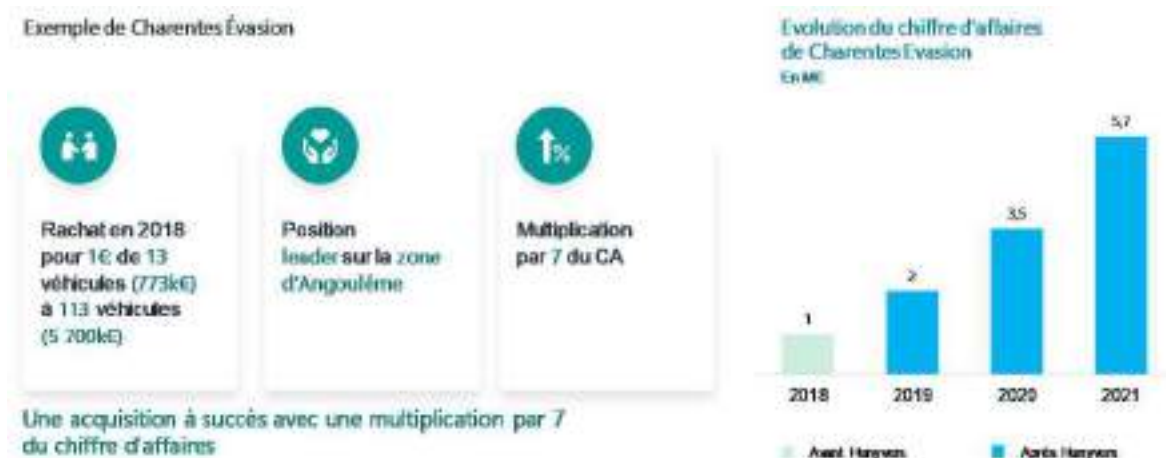
Hunyvers a pris le parti d'effectuer des acquisitions dans des zones et territoires cibles afin de pouvoir garder de la proximité entre elles. Cette stratégie permet de faciliter l'accompagnement et la gestion de l'ensemble des concessions et notamment de mettre en place un maillage solide et une couverture progressive de la totalité du territoire visé. Par conséquent, aucune concession n'est mise à l'écart et chacune profite d'un accompagnement physique des managers tout en étant gérées par des profils commerciaux et opérationnels le reste du temps.

Du fait de sa structure, Hunyvers dispose d'une grande agilité et peut prendre des virages à 180 degrés dépendamment du contexte économique. Son agilité lui a ainsi permis de faire face à la crise de la Covid en décidant d'investir rapidement une majeure partie de sa trésorerie pour combler ses stocks. Hunyvers fait valoir et mobilise une intelligence collective à travers l'expérience de ses collaborateurs.

Une concession qui bénéficie de l'expérience et du savoir-faire d'un Groupe



A titre d'illustration de l'impact de l'application du modèle Hunyvers à ses acquisitions de concession, le Groupe a fait l'acquisition en 2018 de la concession Hunyvers Soyaux Pétureau (anciennement Charentes Evasion). L'apport du Groupe a permis à la concession de multiplier son chiffre d'affaires par plus de 7 entre 2018 et 2021.



2.2.2.4.2 Une politique d'approvisionnement optimisée

a) L'approvisionnement des véhicules neufs

Hunyvers est un distributeur agréé pour de nombreuses marques de camping-cars et de caravanes, le Groupe commercialise des véhicules neufs et également des pièces supplémentaires dans le cadre de son activité entretien et réparation.

En général, les équipes commerciales du Groupe tiennent au minimum une réunion commerciale annuelle avec chaque constructeur, afin de déterminer un prévisionnel de livraisons en fonction à la fois des ventes passées, des estimations de volumes pour l'année à venir et du potentiel de production du constructeur. Ces objectifs sont pris en compte dans la politique tarifaire accordée par le constructeur qui pourra faire bénéficier au distributeur de systèmes de prime ou remise de fin d'année au regard de la réalisation ou du dépassement des objectifs. Ce prévisionnel constitue également un instrument de planification destiné à favoriser l'organisation des livraisons dans toutes les concessions du Groupe.

Les contrats constructeurs prévoient que les stocks de véhicules neufs sont réglés conformément au respect de la loi de modernisation de l'économie (LME), dès leur remise au transporteur. Cependant, des structures financières affiliées au constructeur mettent en place du financement de dettes fournisseurs en s'acquittant du règlement auprès du constructeur et en accordant au distributeur des délais de règlement moyennant rémunération sur toute la durée de détention des véhicules et ce, jusqu'à leur vente effective des véhicules. Ces délais de règlement rémunérés sont appelés « Floor Plans ».

Le Groupe dispose également de crédits de financement de stocks neufs lui octroyant des avances de trésorerie rémunérées couvrant une partie du stock de véhicules neufs et d'occasion portés par le Groupe jusqu'à leurs ventes effectives.

b) La reprise des véhicules d'occasion

Pour couvrir les attentes diverses et variées de ses consommateurs, Hunyvers commercialise également des véhicules d'occasion. La Société assure la reprise des véhicules via l'intermédiaire d'un contrat dédié et propose aux détenteurs de camping-cars et de caravanes l'estimation et le rachat « cash » de leur véhicule. Ces reprises constituent une source d'approvisionnement supplémentaire et pérenne pour Hunyvers.

Par ailleurs, chaque année, Trigano réserve au Groupe une partie de son parc de véhicules ayant été loués sur la saison printanière et estivale. Hunyvers rachète ces véhicules d'occasion pour les revendre au sein de ses concessions. Pour la saison 2021 (1^{er} septembre 2020-31 août 2021), cela a représenté 45 véhicules pour un montant d'environ 1,6M€.

Au 31 août 2021, la part des reprises faites auprès des particuliers pour l'intégralité des véhicules d'occasion vendus était de 23,88%. Le reste du volume est généré par les rachats cash et le rachat du parc de location, soit environ 20%.

Ainsi, pour Hunyvers, l'étendue et la qualité du sourcing constituent un enjeu clé afin de pouvoir développer cette activité d'occasion. Pour répondre à la demande croissante du marché de l'occasion Hunyvers opère sur 4 axes pour se fournir en matériel :

- La reprise : Lorsque le Groupe vend un véhicule de loisirs à un renouvelant (un client ou un prospect qui possède déjà un véhicule de loisirs) Hunyvers lui fait parvenir une offre à la fois sur son nouveau véhicule mais aussi une offre sur le rachat de son véhicule actuel. Celui-ci lui permet de ne pas se soucier de sa commercialisation, de ses garanties et du suivi du client. Il ne restera à ce client qu'à verser la différence entre le montant de son nouveau véhicule et de son ancien.
- Le dépôt-vente : Hunyvers propose à certains propriétaires de véhicules un service clé en main. Le Groupe s'occupe pour lui de la vente de son véhicule moyennant une commission qui lui permet de couvrir ses charges, de faire différents travaux avant la livraison et d'en assumer les garanties.
- Le rachat cash : au même titre que le dépôt vente, à la différence que le propriétaire n'attend pas que la vente à un autre client soit réalisée.
- Le rachat de parc de location mise en place par les constructeurs, que Hunyvers réalise en chaque début de saison (septembre).

2.2.2.5 Un management catalyseur de croissance

Avec près de 150 collaborateurs, le groupe Hunyvers dispose à la fois d'un management expérimenté et d'un siège à Limoges agissant en véritable centre de services pour les concessions dans les différentes régions.

Le siège apporte ainsi son support et ses compétences en matière de relations constructeurs, finances et négociations de solutions de financement, de systèmes d'informations, de logistique et de gestion RH. Par ailleurs, la marque unique Hunyvers permet d'unifier les efforts de marketing, de services clients, de communication et de marketing digital. L'organisation est ainsi structurée pour permettre au Groupe de croître et de poursuivre sa stratégie d'acquisitions en « dupliquant » son modèle de gestion de concession.

Parmi les managers clés de l'entreprise :

Julien Toumieux, Président Directeur Général

Depuis 2006, date de la création de la Société, Julien a comme volonté d'être un acteur leader du marché. Il dispose désormais de 15 ans d'expérience dans le marché du VDL. Il a en charge les relations avec les constructeurs, le développement commercial, le service informatique et le service marketing de la Société. Julien a débuté sa carrière chez KPMG où il a travaillé dans les services d'audit et d'expertise comptable. Il est diplômé de l'Ecole Supérieure de Commerce (option finance) de La Rochelle et d'un master (computer science) du Loyola College de Baltimore.

Delphine Bex, Directrice Générale Déléguée

En 2011, Delphine a rejoint Julien en tant que Directrice générale de la Société par actions simplifiée. Elle est en charge de l'ensemble de la direction administrative et financière, juridique et des ressources humaines. Elle aime étudier les projets, valider leur faisabilité et surtout leurs donner naissance s'ils s'avèrent opportuns. Ses domaines d'expertise sont la consolidation, les acquisitions, et les missions d'audit. Elle a acquis son savoir-faire au cours des 12 années passées au sein des cabinets PwC Paris et KPMG Limoges. Elle est également Juge Prud'homal et Diplômée du master Comptabilité Contrôle Audit de Clermont Ferrand.

Florence Borjeix, Directrice Administrative et Financière - Administratrice

Depuis 2012, Florence a rejoint le Groupe en tant que Responsable Administrative et Financière. Elle est en charge de toute la coordination de la comptabilité de l'ensemble du Groupe, du contrôle de gestion, de la mise en place et du suivi des prévisionnels de chacune des entités, des déclarations fiscales et comptables, de la tenue des tableaux de bord. Depuis 2015, elle est responsable de la Business Unit Prescription Financement et apporte son expertise sur le développement de la Société. Florence est diplômée d'un Master's Degree de l'Ecole Supérieure de Commerce de Clermont Ferrand en Comptabilité et Finance, elle est également titulaire de la Licence de Comptabilité et Finance de l'EGC de Brive La Gaillarde. Florence a travaillé plus de 5 ans au sein du Cabinet KPMG de Limoges.

Charles Toumieux, Directeur des Opérations

Depuis 2014, Charles, frère de Julien Toumieux, a rejoint le Groupe en 2014 pour, dans un 1er temps, prendre la direction d'un des sites du Groupe (Hunyvers Limoges). Il a très rapidement montré une expertise dans l'accompagnement au développement de Hunyvers. Il est désormais en charge du développement commercial sur les Business Unit de la vente, de la prestation et du développement des magasins d'accessoires et apporte son expertise sur le développement du Groupe. Charles s'emploie également à accompagner les équipes nouvellement acquises lors d'acquisition dans leur conduite du changement et d'intégration. Il coordonne l'ensemble des directeurs de sites à la bonne application des ambitions d'Hunyvers. Charles est diplômé d'un BTS Action Commercial, il possède une expérience en tant que commercial et de chef des ventes dans l'univers B2B.

Nicolas Rabault, Responsable Projets et Innovations – General Manager Export

Depuis 2015, Nicolas a co-fondé le projet Caramaps avec le Groupe. Il est en charge du développement et de la croissance de Caramaps avec l'aide d'une équipe de Country Manager.

Nicolas a pris part dans le développement du Groupe en prenant en main le projet export (vente de matériel au sein de l'Europe). Il est également responsable des projets et innovations du Groupe. Nicolas est diplômé d'un DUT GEA, d'un Bachelor's degree de l'University Sunshine Coast et de l'école Supérieure de Commerce de Toulouse.

Sabrina Pondevie, Responsable Marketing

Depuis 2012, Sabrina a rejoint le Groupe en tant que Community Manager, elle a rapidement développé la notoriété du Groupe grâce à une stratégie digitale optimisée, dans un univers où la communication s'opérait avec du marketing direct. Repartie d'une feuille blanche depuis la création de la nouvelle identité de Hunyvers, elle a en charge une équipe dédiée de 5 personnes sur les sujets de Conception-Rédaction et Graphisme ainsi qu'une équipe exclusivement dédiée à la vidéo. Sabrina est diplômée d'un DUT GEA et d'une licence de gestion et d'un Master Management des projets marketing de l'IAE de Poitiers.

2.2.2.6 Brevets, marques et propriétés intellectuelles

A l'exception des marques HUNYVERS et CARAMAPS et des noms de domaine énumérés ci-dessous, la Société ne détient pas de brevets ou marques.

Noms de domaines :

Hunyvers.com
Hunyvers.fr

Caramaps.com
Caramaps.be
Caramaps.co.uk
Caramaps.de
Caramaps.es
Caramaps.eu
Caramaps.it
Caramaps.net
Caramaps.us

2.2.3 Principaux marchés⁵

2.2.3.1 Avant-propos : les VDL, un tourisme à potentiel environnemental

Une étude publiée en août 2020 par l'Institut de recherche sur l'énergie et l'environnement de Heidelberg (ifeu) a cherché à déterminer l'empreinte CO2 d'un véhicule de loisirs dans son ensemble, depuis sa production jusqu'à son élimination.

Les chercheurs ont étudié les vacances en camping-car sur des emplacements ou dans des campings, les voyages en avion, en train ou en voiture jusqu'à la destination des vacances ainsi que les croisières sur des bateaux à passagers (sur différentes destinations : Marseille, Mer Baltique, Scandinavie).

Outre les émissions polluantes, le besoin en énergie électrique a été pris en compte, car sa production entraîne des niveaux différents d'émissions polluantes selon le pays de vacances, l'électricité n'ayant pas la même caractéristique partout en Europe. En France, les émissions de CO2, avec seulement 56 grammes par kilowattheure (kWh), sont faibles grâce à la forte proportion d'énergie nucléaire, contre une moyenne européenne de 630 g/kWh.

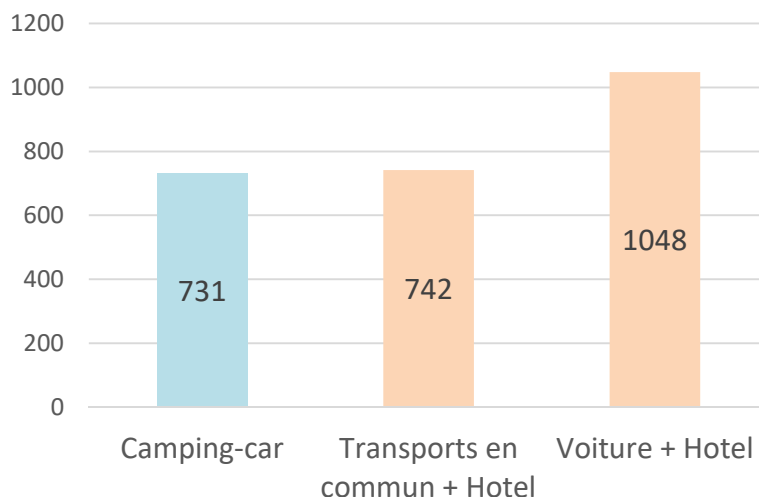
D'autres paramètres permettant d'évaluer la compatibilité environnementale des Véhicules de Loisirs sont la climatisation ainsi que les besoins en énergie électrique. Ces valeurs de consommation varient en fonction de la destination du voyage. Alors qu'en été, le chauffage n'est pas nécessaire à Marseille, une quantité considérable de l'électricité est utilisée pour la climatisation. Le bilan sera tout autre en Scandinavie, où la majeure partie de l'énergie sera utilisée pour le chauffage.

Selon les résultats de l'étude, les camping-cars avec deux personnes à bord émettent de 181 à 198 g de CO2 par kilomètre/personne, ce qui est nettement inférieur aux émissions d'un vol intra-européen moyen (213 g de CO2). Le voyage d'une famille de quatre membres démontre une différence encore

⁵ Sauf indication contraire, les données présentées dans ce chapitre sont issues de l'étude Xerfi « Marché des camping-cars et des caravanes » d'avril 2021.

plus grande. Deux vacanciers en route vers leur destination en voiture émettent 125 g de CO₂ par kilomètre/personne. Les bus longue-distance et le train, avec une moyenne de 31 g de CO₂, sont bien plus respectueux de l'environnement.

Le graphique ci-dessous présente le bilan carbone global (kg CO₂ eq) d'un voyage de deux personnes pendant 14 jours et parcourant 1 568 km aller-retour :



Source : Institut Heidelberg, août 2020, Bilan climatique des déplacements en camping-car et caravanes

En raison du bilan écologique peu favorable des vacances à l'hôtel, le résultat final est largement en faveur des camping-cars et caravanes. Même un voyage en transports publics vers le lieu de vacances, à l'exemple de Rügen, émet 742 kg de CO₂. Si vous passez la nuit sur un emplacement dans un camping-car partiellement intégré, vous émettez 11 kg de moins. Les fourgonnettes sont encore plus avantageuses. Seuls les vacanciers qui se rendent dans un camping en train peuvent revendiquer encore moins, à savoir 251 kg d'émissions.

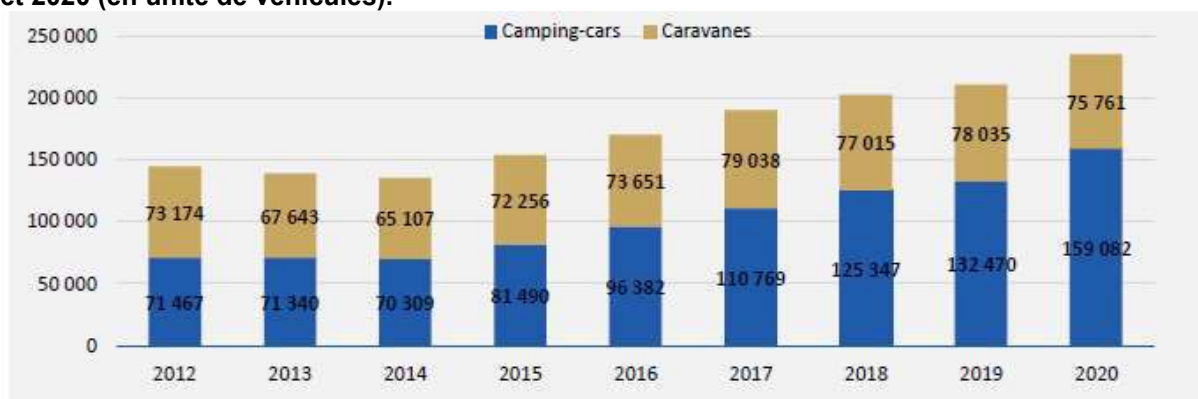
L'étude a démontré ainsi clairement que les camping-cars sont plus écologiques que leur réputation ne le laisse croire :

- ils sont plus respectueux de l'environnement que le voyage en avion ou en croisière ;
- ce mode de transport produit moins de CO₂ que prendre sa voiture et dormir dans un hôtel (jusqu'à 10 fois moins) ;
- plus le séjour est long, plus l'impact environnemental du camping-car est positif.

2.2.3.2 L'état du marché Européen

En 2020, la crise sanitaire a eu un impact très favorable sur le marché Européen des camping-cars et des caravanes, en croissance de 11,6% sur l'année selon l'étude Xerfi « Marché des camping-cars et des caravanes » d'avril 2021. Ce sont les camping-cars qui ont tiré la croissance du secteur vers le haut avec une progression de presque 20% en Europe tandis que les ventes de caravanes ont baissé d'environ 3%. En effet, dans le contexte de poursuite de la crise sanitaire, le camping-car suscite un intérêt sans précédent. Privés de leur liberté de déplacement, de plus en plus de consommateurs européens sont en effet particulièrement sensibles aux valeurs de liberté, d'indépendance, de convivialité, d'authenticité, d'économie et d'écologie, traditionnellement véhiculées par le camping-car, valeurs auxquelles s'ajoute aujourd'hui la sécurité sanitaire.

Evolution des nouvelles immatriculations de camping-cars et de caravanes en Europe entre 2012 et 2020 (en unité de véhicules).



Source : Xerfi, Le marché des camping-cars et des caravanes, Avril 2021

Après un léger recul entre 2012 et 2014, le marché Européen des véhicules habitables de loisirs ne cesse de s'accroître jusqu'à atteindre 234 843 unités vendues en 2020.

Parc Européen des VDL en unité de véhicule par pays au 31 décembre 2019.



Source : Xerfi, Le marché des camping-cars et des caravanes, Avril 2021

En Europe, c'est l'Allemagne qui figure à la première place des ventes de VDL. Les ventes de camping-cars y ont gagné près de 44,8% en 2020. En deuxième position sur ce marché, la France a constaté une progression de 5% sur ses ventes de camping-cars la même année. En Italie ce chiffre est de 7,6% et 2,9% pour l'Espagne. Cependant, les ventes ont diminué de 21% au Royaume-Uni, de 3,3% en Suède et de 5,7% en Norvège causées par un contexte d'incertitudes liées au Brexit, d'une hausse des taxes sur les émissions de CO₂ et de l'introduction de nouvelles motorisations respectant la norme Euro 6d⁶. La mise en place de cette norme a entraîné de nombreux problèmes d'approvisionnement au sein de ces pays ainsi qu'un allongement des durées d'homologation. C'est la raison pour laquelle les ventes de camping-cars ont nettement reculé en Suède, en raison d'un durcissement de la taxation mise en place sur les camping-cars et la volonté du gouvernement d'interdire la vente de véhicules thermiques neufs d'ici à 2025.⁷

2.2.3.3 Un marché Français en pleine expansion

En 2020, le secteur des VDL neufs en France représente 14% du total européen et arrive à la seconde place des marchés nationaux en Europe selon l'étude Xerfi d'avril 2021. En 2019, le marché français des Véhicules de Loisirs fait état d'un chiffre d'affaires de plus de 4,5 milliards d'euros⁸ véhicules neufs et d'occasion compris. Le marché de l'occasion des VDL représentait plus des trois quarts du marché total en volume lors de la saison 2019-2020. Le marché d'occasion a bénéficié d'un effet prix étant donné

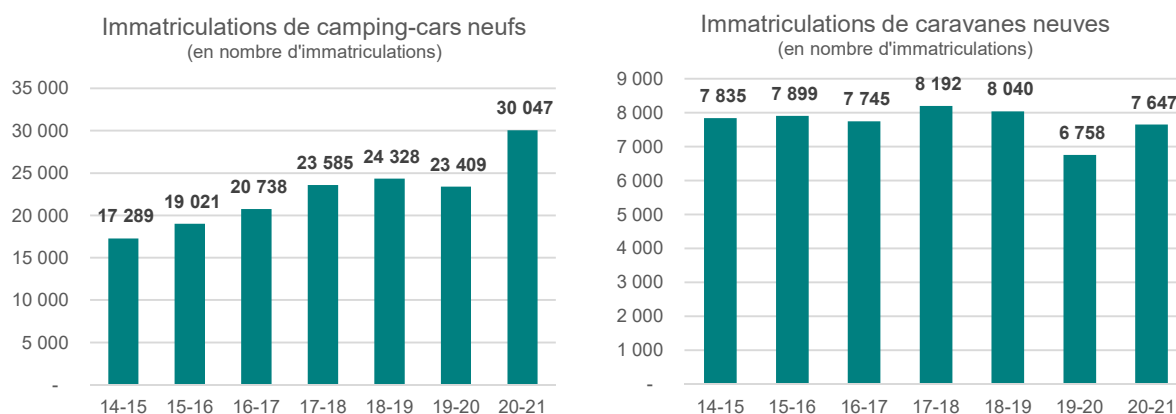
⁶ Depuis le 1^{er} janvier 2021, tous les modèles de Véhicule Léger mis sur le marché doivent avoir été homologués selon la norme Euro 6d. Dans ce cadre, leur consommation et leurs niveaux d'émissions de CO₂ et de polluants atmosphériques sont mesurés selon le WLTP (la procédure d'essai mondiale harmonisée pour les VL).

⁷ Source : lemondeducampingcar.fr

⁸ Source : Xerfi, Le marché des camping-cars et des caravanes, Avril 2021

que le coût d'un véhicule neuf reste élevé pour un particulier. Les consommateurs ont, par conséquent, privilégié le marché de la seconde main. Au 31 décembre 2019, le parc de VDL est réparti équitablement entre les camping-cars (51%) et les caravanes (49%).

Depuis plusieurs années en France, les camping-cars bénéficient d'un regain d'intérêt de la part des consommateurs dépassant celui porté aux caravanes. Les revenus du secteur sont tirés vers le haut par les camping-cars, malgré un coût unitaire plus élevé que celui des caravanes. Comme l'illustre les graphiques ci-dessous, il y a eu, en France, 30 047 immatriculations de camping-cars neufs sur la saison 2020-2021, record historique, contre 7 647 immatriculations de caravanes neuves.



Source : Etude UNI VDL, Syndicat des Véhicules de Loisirs

La crise sanitaire a fait figure de catalyseur sur le marché des camping-cars et des caravanes. En effet, le secteur des VDL s'essouffait en 2019 avec la crise sanitaire, notamment avec des fermetures de concessions puis s'est largement accéléré en juin 2020. L'embellie s'est poursuivie sur la saison 2020-2021 puisqu'entre septembre 2020 et février 2021, les immatriculations de camping-cars neufs se sont appréciées de 28% et celles de caravanes neuves de 14,2%.

Selon Xerfi dans son étude sur « le marché des camping-cars et des caravanes » publié en Avril 2021, les ventes de VDL devraient augmenter de 16% sur l'année 2020-2021, portées par un puissant rebond des ventes de caravanes de l'ordre de 23% tandis que les ventes de camping-cars devraient connaître une hausse de 14%.

2.2.3.4 Le secteur des caravanes et camping-cars

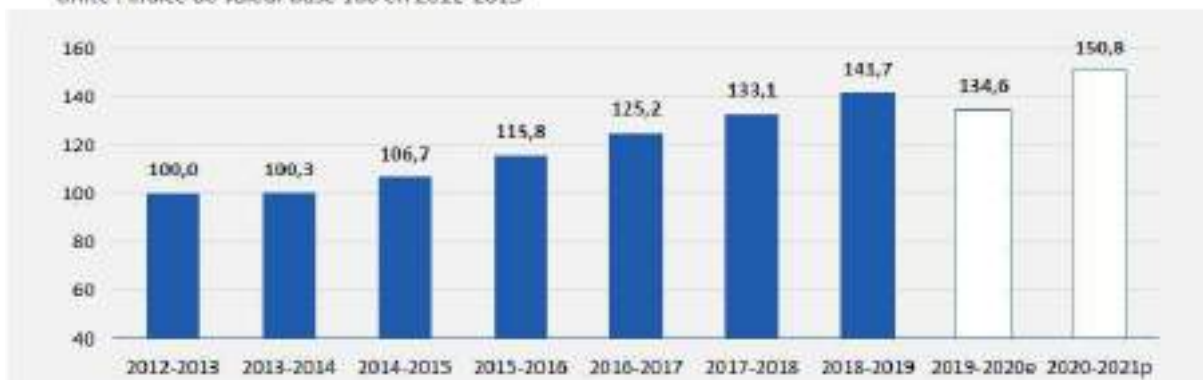
2.2.3.4.1 Hausse de l'activité chez les distributeurs

Après un recul des ventes en 2020, Xerfi anticipe une évolution de 12% du chiffre d'affaires des distributeurs de VDL en 2021. Entre 2020 et 2021, la France a connu un pic d'immatriculation des caravanes et des camping-cars (cf. section 2.2.3.3) et, par conséquent, une appréciation du parc de véhicule à l'échelle nationale.

Une majorité de distributeurs présents sur le marché des VDL s'est diversifiée en intégrant à ses offres une multitude de produits et de services liés à la vente des camping-cars et des caravanes. En élargissant leurs activités, les distributeurs optimisent leur chaîne de valeur en amont ou en aval avec d'autres types de prestations comme les services après-vente ou la réparation, avec notamment des agrémentations délivrées par les constructeurs. Une hausse du parc de camping-cars et de caravanes induit une hausse de la demande de services sous-jacents comme l'entretien, les pièces détachées ou la location.

■ Le chiffre d'affaires des concessionnaires (panel Xerfi) (*)

Unité : indice de valeur base 100 en 2012-2013



(*) pour une saison de Septembre à Août

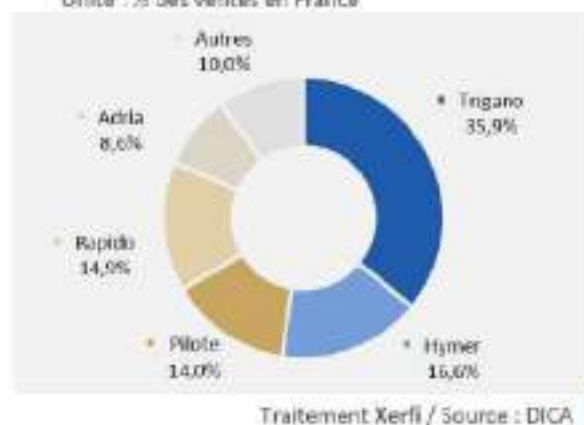
Source : Xerfi, Le marché des camping-cars et des caravanes, Avril 2021

2.2.3.4.2 En 2020, les constructeurs peinent à répondre à la demande

En 2019, 5 acteurs se partagent plus de 87% du marché français des camping-cars et des caravanes. La même année, les produits Trigano représentent 41,9% du marché français.

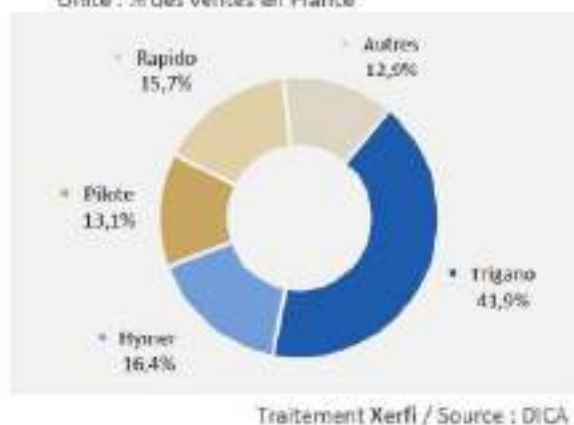
■ Les immatriculations de camping-cars neufs en France par groupe en 2015

Unité : % des ventes en France



■ Les immatriculations de camping-cars neufs en France par groupe en 2019

Unité : % des ventes en France



Sur la saison 2020, la forte demande de camping-cars a eu un impact non négligeable sur la gestion et la prévision des stocks des distributeurs pour l'année 2021. Cet accroissement de la demande s'est répercuté sur les constructeurs qui doivent désormais augmenter leur cadence de production pour pouvoir répondre aux commandes françaises mais également étrangères. Avec un planning de production déjà complet pour la saison 2021 (1^{er} septembre 2020-31 août 2021), les constructeurs font face à de nouveaux enjeux sur leur marché. Pour pallier cette problématique, le constructeur Trigano a fait état d'une création nette de 1200 emplois au sein de son groupe. En septembre 2020, il a inauguré une nouvelle unité de production de fourgons aménagés en Italie et projette d'ouvrir une usine dédiée à la construction de vans en Espagne.

Malgré l'augmentation des capacités de production des acteurs de la construction de camping-cars et de caravanes, il est difficile pour eux d'atteindre le rythme qui permettrait de répondre au niveau de commandes. En effet, alors que les constructeurs ont pour habitude chaque année de démarrer la production des nouveaux modèles pour la saison suivante au mois de juin, en 2020, ils l'ont commencée au mois de septembre. Ce retard a entraîné un décalage significatif chez les distributeurs qui débutent leur saison avec très peu de modèles en stock. Début 2021, ils commençaient déjà à passer commande pour la prochaine saison. Par ailleurs, les constructeurs font face à des difficultés d'approvisionnement suite à la pénurie de semi-conducteurs entraînant une hausse des coûts d'approvisionnement et un ralentissement supplémentaire de la livraison des véhicules aux distributeurs.

2.2.3.4.3 La location, un autre moyen de consommer les VDL

Bien que la notoriété du marché des camping-cars et des caravanes s'est accélérée avec la crise sanitaire, ses prix ne sont pas négligeables et peuvent dissuader certains consommateurs de passer à l'acte d'achat. Le secteur de la location de camping-cars et de caravanes a profité du besoin de nature, d'évasion et de liberté des consommateurs ainsi que des nombreuses fermetures de frontières qui sont intervenues pendant la crise sanitaire empêchant les individus de voyager à l'étranger.

Les contraintes liées aux confinements successifs ont finalement largement profité au secteur de la location de camping-cars et de caravanes. Ainsi, plusieurs acteurs ont profité de cette nouvelle tendance. C'est le cas de CamperDays, un comparateur de location, qui a connu une hausse de 25% du nombre de réservations de VDL en 2020 en France par rapport à 2019, ou encore de Yescapa qui, entre le 1^{er} mai et le 31 août 2020, a enregistré une augmentation de 43% du nombre de réservations, selon l'étude Xerfi « Marché des camping-cars et des caravanes » d'avril 2021.

Ce phénomène a un impact positif pour Hunyvers en réduisant le coût de détention des camping-cars pour leur propriétaire avec la possibilité désormais plus facile de le louer lorsqu'il ne sert pas.

2.2.3.5 Les facteurs influents sur le marché français des VDL

2.2.3.5.1 Changement des mœurs

Les années 80 représentent l'âge d'or des vacances en famille en camping-car ou en caravane sur les routes de France. Cette génération X, qui a connu ce type de vacances avec ses parents, veut désormais les revivre avec leurs familles. La pandémie a notamment été un accélérateur de ce changement.

2.2.3.5.2 Evolution du nombre de retraités en France

Selon l'étude Xerfi⁹, 82% des propriétaires de camping-cars sont des individus âgés de plus de 50 ans. Avec une moyenne d'âge de 58,5 ans en 2020 contre 62 ans en 2012, le secteur des VDL profite d'un rajeunissement sensible de ses consommateurs dû au changement des mœurs évoqué ci-avant. Une majeure partie des consommateurs est constituée de pré-retraités ou retraités disposant d'un pouvoir d'achat substantiel.

Comme l'illustre le graphique ci-dessous, l'évolution du nombre de retraités en France a ralenti entre 2019 et 2020 avec une hausse de 0,4% contre 1,3% entre 2018 et 2019. Cette décélération est notamment due à la surmortalité des personnes âgées lors de la crise de la Covid-19. Néanmoins, le nombre de retraités s'établit à 14,6 millions d'individus au 31 décembre 2020 et pourrait atteindre 19 millions en 2030 selon l'INSEE, une croissance qui porte la demande de VDL.



Source : Xerfi, Le marché des camping-cars et des caravanes, Avril 2021

⁹ Source : Xerfi, Le marché des camping-cars et des caravanes, Avril 2021

2.2.3.5.3 Evolution du prix des camping-cars et des caravanes

Dans l'achat d'un camping-car et d'une caravane, le prix reste le principal critère de décision. Le prix moyen d'une caravane est de 20 635 euros¹⁰ et celui d'un camping-car est de 59 600 euros¹¹. Le niveau de prix de ce type de véhicule est d'autant plus important qu'il nécessite un effort d'investissement sur le long terme ainsi que des dépenses régulières pour son entretien et sa maintenance.

Les financements sont déterminants, c'est pourquoi les distributeurs mettent en place des partenariats avec des sociétés spécialisées pour pouvoir proposer, directement à leurs clients, des solutions pour financer leur véhicule. Cette activité permet également aux distributeurs de diversifier leur offre, de faciliter la décision d'achat et de dégager des revenus supplémentaires.

2.2.3.5.4 Démocratisation du voyage en Europe

Depuis la fin du 20^{ème} siècle et la création de l'Union Européenne, l'évolution des facteurs structurels est favorable à la croissance du secteur des VDL et à leur consommation. L'accord sur la libre circulation des personnes, établi dans le traité de Maastricht en 1992, et la mise en place de la monnaie unique dans la zone européenne ont été les premiers pas vers une démocratisation du voyage en Europe.

Par ailleurs, la mise en place d'accords de roaming sur l'itinérance des données permet aux voyageurs et notamment aux utilisateurs de camping-cars de réduire leurs frais au cours de leur séjour dans d'autres pays Européens. Ils n'ont plus à prendre des extensions ou toutes autres options pour pouvoir téléphoner ou utiliser internet en dehors de leur pays.

En 2020, 90% des campings-caristes français utilisent leur véhicule en France et 54% font des séjours à l'étranger. Selon une étude d'Uni VDL sur les profils et pratiques des camping-caristes en France parue en juin 2018 : la France, qui est la première destination touristique au monde tous modes d'hébergement confondu, fait également figure de première terre de tourisme pour 27% de la clientèle des VDL en Europe. Presque la moitié (46%) des camping-caristes voyageant en France sont des étrangers.

2.2.3.5.5 Evolution du nombre d'aires de stationnement

Selon l'étude Xerfi « Marché des camping-cars et des caravanes » d'avril 2021, en Europe, la France est le pays qui dispose du plus grand nombre d'aires de service. En 2019, elle en dénombre plus de 4000 réparties entre :

- 1500 aires de services communales ou privées permettant aux VDL de réaliser des opérations liées à l'autonomie et à la propreté comme la vidange des eaux usées ou le remplissage des réservoirs d'eau potable ;
- 400 aires de stationnement ou d'accueil, sur lesquelles les camping-cars peuvent rester sur une période allant de 24 jusqu'à 48 heures ;
- 2500 aires dans les campings.

Le stationnement des camping-cars et des caravanes est encadré par les règles du code de la route. Cependant, les maires ont le pouvoir de limiter le stationnement si celui-ci présente des problématiques en matière de circulation ou d'environnement. Par ailleurs, la mise en place de Zones à Faibles Emissions (ZFE), à savoir des zones urbaines dont l'accès est réservé aux véhicules les moins polluants, pourrait réduire l'attractivité de ces produits aux yeux des consommateurs. L'évolution de la réglementation limitant ou amplifiant le stationnement est ainsi déterminant pour garantir le dynamisme de ce marché.

2.2.3.6 L'écosystème français du marché des VDL

2.2.3.6.1 Un marché dominé par 3 constructeurs

L'essentiel de la production de l'hexagone est réalisé par les Français Trigano, Pilote et Rapido. Ces 3 groupes, implantés à l'international, emploient près de 4750 personnes au sein de 13 usines. Ils se sont développés par de multiples opérations de croissance externe.

¹⁰ Source : Hunyvers, prix moyen d'une caravane neuve destinée à un usage touristique

¹¹ Source : Hunyvers, prix moyen d'un camping-car neuf

Groupe	Pays d'origine	CA consolidé (clôture)	Type de produits		Poids dans le secteur en France
			Camping-cars	Caravanes	
TRIGANO	France	2 184 M€ (31/08/2020)	●	●	●
RAPIDO	France	525 M€ (31/08/2019)	●		●
PILOTE	France	335 M€ (31/08/2019)	●		●
GLENAN CONCEPT CAR	France	6 M€ (31/08/2019)	●		●
3C CARTIER	France	nd	●		●
IROISE	France	1 M€ (31/08/2018)	●		●

(*) Liste non exhaustive / Source : Xerfi d'après opérateurs et Greffes des Tribunaux de Commerce

Plus particulièrement, Trigano, leader du secteur et coté en bourse, représente presque la moitié du marché français. En 2020, Trigano a réalisé 464 millions d'euros de chiffre d'affaires sur le territoire français. Il détient 7 sites de productions et 12 marques de camping-cars et de caravanes. En 2021, il a effectué le rachat des trois plus grands distributeurs de camping-cars français, CLC, Loisiréo et SLC¹².

Le groupe Rapido a réalisé 278 millions d'euros de chiffre d'affaires en France sur la saison 2018-2019, il exploite 4 sites de production et 9 marques de camping-cars.

Le groupe Pilote a réalisé 248 millions d'euros de chiffre d'affaires en France en 2019. Ce groupe possède 2 usines en France et 6 marques.

D'autres constructeurs artisanaux comme Iroise ou 3C Cartier ciblent des segments précis, à savoir la fabrication sur mesure de vans aménagés ou de camping-cars hors normes.

2.2.3.6.2 Les distributeurs

Hunyvers est le deuxième distributeur indépendant et intégré sur les 280 acteurs présents recensés en France.

Le marché de la distribution de VDL est marqué par une très forte fragmentation avec encore beaucoup de petits acteurs. Dotés de moyens réduits, ces distributeurs font face à un contexte compliqué : la crise sanitaire a durement impacté le modèle de vente traditionnel très dépendant des foires et salons et le manque d'anticipations et de stocks en sortie de confinement les empêche de profiter pleinement de la reprise actuelle.

Face aux défis de transformation de ce marché (gestion optimisée des concessions, pilotage des stocks, marketing digital, innovations, vente de services associés, ...), un processus de consolidation du marché s'est naturellement mis en œuvre au travers de regroupement non capitalistique d'acteurs indépendants ou d'opération d'acquisitions. Le Groupe Hunyvers avec 11 opérations de croissance externe en 15 ans s'inscrit dans ce mouvement et entend poursuivre cette stratégie de développement à l'avenir en se portant acquéreur d'acteurs régionaux souhaitant s'adosser.

¹² A la date du présent document, l'acquisition de SLC, CLC et Loisiréo par Trigano est toujours en attente de l'approbation de l'autorité de la concurrence.

Au 31 décembre 2018, 475 points de vente composent le maillage de distributeurs sur le territoire avec près de 3500 employés¹³.



Une partie des concessionnaires français a misé sur le regroupement de leurs enseignes dans le but de former des groupements d'intérêt économique (GIE) et d'accroître leur pouvoir de négociation face aux constructeurs. La mutualisation de leur force de négociation leur a permis de constituer des centrales d'achats, d'augmenter leur volume et par la même occasion, leur contrôle des coûts des véhicules à l'achat mais également d'augmenter leur visibilité, de mutualiser leurs ressources pour avoir une situation financière plus importante pour investir. La liste des principaux groupes et groupement de distributeurs est présentée ci-dessous étant précisé que les groupes CLC, SLC et Loisiréo collaborent au sein de l'Alliance Camper team et ont été rachetés en 2021 par Trigano. En effet, le 14 décembre 2021, le Groupe Trigano a annoncé la prise de contrôle de ses trois groupes en rachetant 70% du capital et des droits de vote de ces sociétés qui représentent un chiffre d'affaires d'environ 400M€. A noter que dans le cadre de cette acquisition, l'Autorité de la concurrence française a demandé que 2 concessions de ces réseaux soient cédées.

Groupe/Groupement	Nombre de concessions	CA consolidé	Maillage territorial
GROUPEMENT IDYLCAR	48	Nd	Nationale
GROUPEMENT YPO CAMP	28	152 M€ (31/08/2018)	Nationale
GROUPEMENT DESTINEA	27	Nd	Nationale
GROUPE CLC (TRIGANO)	17	149 M€ (31/08/2019)	Nord-Est
GROUPE SLC (TRIGANO)	15	149 M€ (31/08/2019)	Nord-Ouest
GROUPE LOISIREO (TRIGANO)	11	109 M€ (31/08/2019)	Sud-Ouest

Source : Xerfi, Le marché des camping-cars et des caravanes, Avril 2021

¹³ Source : DICA, Fédération Nationale des Distributeurs de VDL

De son côté le groupe Hunyvers affiche au 31 août 2021 15 concessions (dont trois de véhicules nautiques) situées dans la zone Centre de la France pour un chiffre d'affaires consolidés pro forma (incluant l'acquisition de Boutic Auto) de 91,2 M€.

Certains concessionnaires automobiles peuvent être présents dans la vente de VDL mais ne sont pas recensés comme professionnels du VDL dans les statistiques de la Fédération nationale des Distributeurs de Véhicules de Loisirs (DICA). Axe de diversification, l'offre en VDL reste néanmoins limitée chez ces acteurs.

2.2.3.6.3 Les acteurs spécialistes de l'offre de services

Le marché des caravanes et des camping-cars est également constitué d'acteurs ou de réseaux spécialisés dans la vente d'accessoires. L'enseigne Narbonne Accessoires est leader sur ce segment de marché avec 66 points de vente sur le territoire dont 31 franchises.

■ Les réseaux de distribution d'accessoires pour VDL (*)

Réseaux	Nombre de points de vente	En franchise	En propre	Chiffres d'affaires
Narbonne Accessoires	66	31	35	62 M€ (08/19)
Top Accessoires	27	27	0	nd
CLC Accessoires	6	0	6	nd
Leader loisirs	Pure player	—	—	2,4 M€ (2016)

(*) Liste non exhaustive / Traitement Xerfi / Source : Xerfi d'après opérateurs et Greffes des Tribunaux de Commerce

2.2.3.6.4 L'émergence des plateformes digitales

Avec une augmentation des transactions de camping-cars et de caravanes entre particuliers notamment sur Leboncoin, les plateformes de vente de VDL d'occasion se sont multipliées entre 2010 et 2020. Elles représentent une nouvelle concurrence pour les acteurs historiques du marché. C'est pourquoi, les distributeurs s'intéressent davantage à ce type de réseau et de plateforme et s'en servent pour faire circuler leurs offres de véhicules.

Un autre phénomène auquel doit faire face le secteur consiste en la forte croissance du nombre de plateformes de location et donc de la tension concurrentielle qui s'intensifie sur ce métier. Campada, par exemple, présente dans 42 pays fait état de plus de 26 000 véhicules disponibles sur sa plateforme.

■ Les réseaux et plateformes de location de VDL (*)

Réseaux/ plateformes	Type de location	Nombre de point de départ	Nombre de véhicules disponibles
Campanda	CtoC et BtoC	900 villes dans 42 pays	> 26 000
Yescapa	CtoC	Plusieurs centaines de villes dans 6 pays	> 10 000
Wikicampers	CtoC	Illimité	> 3 000
WeVan	BtoC	15 agences	270
Evasia (CLC)	BtoC	13	nd
Hapee (CLC)	CtoC	France	nd
Avis Car Away (Pilote)	BtoC	13	≈ 200
Hertz Trois Soleil (Trigano)	BtoC	25	nd
Camping-Quart (SLC)	LLD BtoC	10	nd

(*) Liste non exhaustive / Traitement Xerfi / Source : Xerfi d'après opérateurs et Greffes des Tribunaux de Commerce

A l'instar des plateformes de location, de nombreuses applications spécialisées dans l'optimisation de l'expérience des utilisateurs de VDL ont vu le jour ces dernières années :

APPLICATION	AUTO-CARAVANAS	CAMPSTE & CARAVAN	PRO-MOBI	AM APP	WOMO-STELLPLATZ	CAMPER STOP	CAMPER ONLINE	STELLPLATZ FÖHRER	RV PARKY	CAMPER CONTACT	CAMPER-MATE	PARK4 NIGHT	CARAMAPS	ALL STAYS
Origine														
Prix	Gratuite	2,99 €	Freemium	Gratuite	Freemium	Freemium	Gratuite	8,99 €	Gratuite	Freemium	Gratuite	Freemium	Freemium	9,99 \$
Couverture/territoire	Europe	UK/Irlande	Europe	Italie	Europe	Europe	Europe	Europe	North Am.	Europe	Aust./NZ	Europe	Europe	Amérique
Nombre de sites	4 000	6 200	21 000	8 000	30 000	12 000	10 000	19 000	25 000	36 000	100 000	140 000	90 000	60 000
Répertoire ann.	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Répertoire Camping	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✓
Recherche autour	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Avia. note	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Photo	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Ti par type	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Ti par service	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Mode hors-ligne	Non	Oui	8,99€/an	Non	5,99€/an	5,49€/an	Non	Oui	Non	5,99€/an	Oui	9,99€/an	9,99€/an	Oui
Accueillants	✗	✗	✗	✓	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✓	✗
Ti par prix	✓	✗	✗	✗	✓	✗	✗	✗	✗	✓	✓	✗	✓	✗
Planification voyage	✗	✗	✗	✗	✗	✓	✓	✗	✓	✗	✗	✗	✓	✗
Chat* géo-localisé	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✓	✗	✓	✗	✓	✗
Journal de bord	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✓	✗	✓	✗	✗	✗	✓	✗
GPS intégré	✗	✓	✗	✗	✓	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✓	✓	✗
Actualité, information	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✓	✗
Préco d'étape	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✓	✗
Préco de voyage	✓	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✓	✗
Réservation en ligne	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✓	✗	✗	✗	✗	?	✓

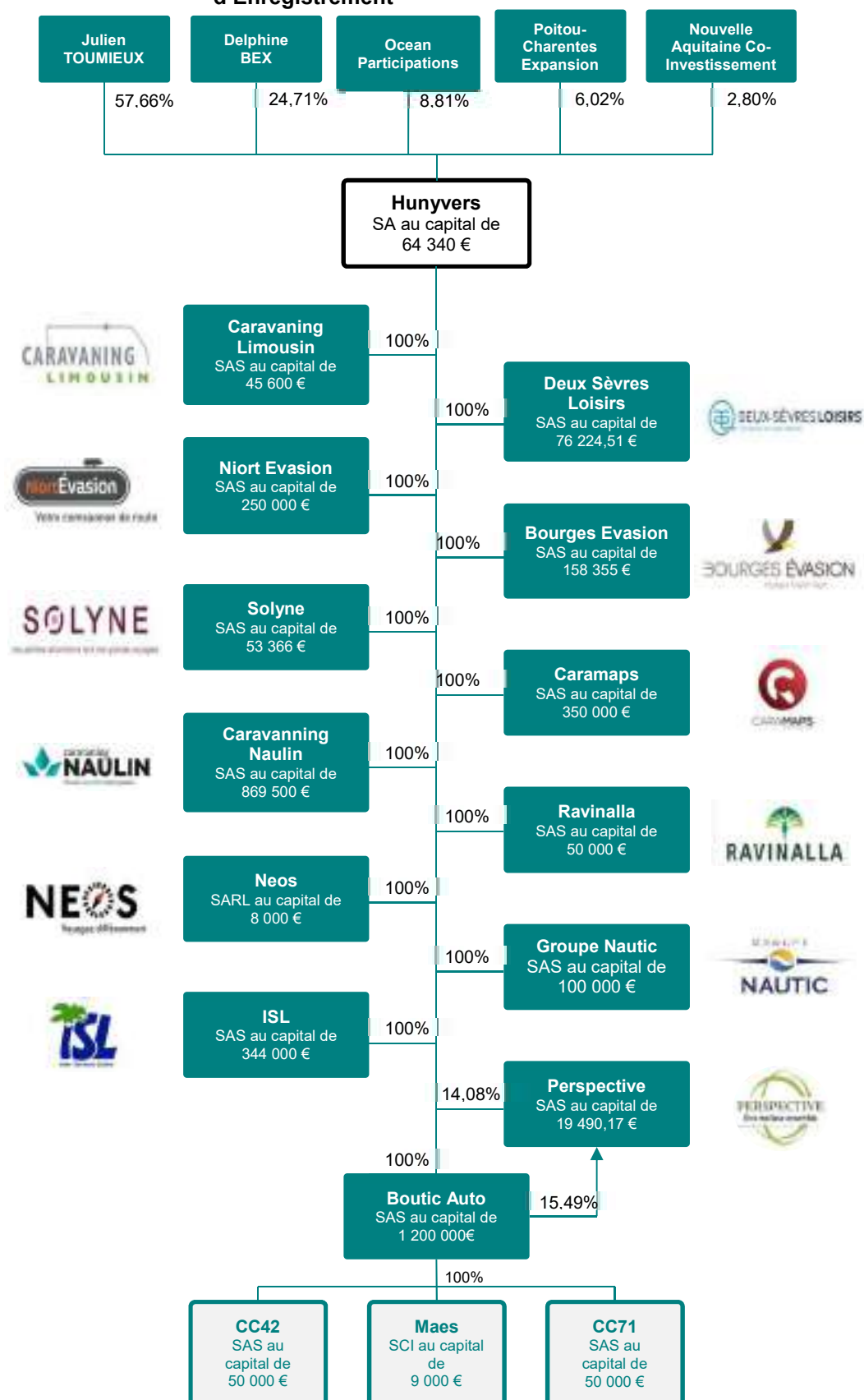
Source : Société

Thor, un des principaux constructeurs de VDL, a créé une filiale, Roadpass Digitale, comprenant plusieurs plate-formes technologiques pour les voyages routiers et le tourisme de plein air dont Roadtrippers, une application de planification de voyage, Campendium, qui permet aux utilisateurs de rechercher, de prévisualiser et de fournir des commentaires sur des emplacements de camping, Togo RV, une application axée sur l'amélioration de l'expérience en VDL et RVillage, un réseau social de propriétaires de VDL.

Avec une activité très similaire à celle de Caramaps, Campendium répertorie 32 000 sites pour camper/stationner à travers l'Amérique du Nord et 800 000 utilisateurs (source : <https://www.roadpass.com/>).

2.3 Structure organisationnelle

2.3.1 Organigramme juridique à la date d'approbation du Document d'Enregistrement



La répartition du capital et des droits de vote est détaillée dans la section 6.1.1 du présent Document d'Enregistrement. Les pourcentages exprimés dans l'organigramme ci-dessus s'entendent en pourcentage en capital et en droits de vote.

Caravanning Limousin est une concession dans la distribution de camping-cars, de caravanes et de mobile-homes, rachetée à hauteur de 100% de son capital le 21 avril 2006.

Deux Sèvres Loisirs est une concession spécialisée dans la distribution de Véhicules de Loisirs principalement tournée vers la vente de caravanes. Elle est rachetée à hauteur de 100% de son capital le 3 février 2011.

Niort Evasion est une concession spécialisée dans la distribution de Véhicules de Loisirs. Elle est rachetée à hauteur de 100% de son capital le 29 décembre 2011.

Solyne et Bourges Evasion sont des concessions spécialisées dans la distribution de Véhicules de Loisirs. Elles ont été rachetées concomitamment à hauteur de 100% de leur capital le 13 juillet 2014.

En octobre 2013, Hunyvers lance la société Caramaps dédiée à la digitalisation et à l'optimisation de l'expérience-utilisateur des voyageurs en camping-cars. Hunyvers détient 100% du capital de Caramaps.

Caravanning Naulin est une concession spécialisée dans la distribution de Véhicules de Loisirs. Elle est rachetée à hauteur de 100% de son capital le 6 avril 2016.

Ravinalla (Hunyvers Brive) est une concession spécialisée dans la distribution de Véhicules de Loisirs. Elle est rachetée à hauteur de 100% de son capital le 15 novembre 2016.

Neos (Hunyvers Soyaux Pétureau) est une concession spécialisée dans la distribution de Véhicules de Loisirs. Elle est rachetée à hauteur de 100% de son capital le 22 janvier 2018.

Le 20 décembre 2018, Hunyvers co-crée Perspective spécialisée dans la prescription de financements. A sa création Hunyvers détenait directement 14,08% du capital de Perspective. Avec l'acquisition de Boutic Auto en août 2021 (cf. ci-dessous), lui-même actionnaire de Perspective, la Société détient désormais une participation directe et indirecte de 29,58%.

Le 25 septembre 2020, Hunyvers a fait l'acquisition du groupe Nautic dont l'activité est l'entretien, la vente, la location et la gestion de ports avec 3 entités sur le bassin d'Arcachon.

Inter Services Loisirs est une concession spécialisée dans la distribution de Véhicules de Loisirs. Elle est rachetée à hauteur de 100% de son capital le 4 janvier 2021.

Le 31 août 2021, Hunyvers fait l'acquisition de Boutic Auto. Boutic Auto est composé de deux concessions CC42 et CC71 ainsi que d'une SCI nommée Maes.

La Société n'a pas de lien de dépendance particulière avec des tiers.

2.3.2 Dépendance de l'émetteur vis-à-vis d'autres entités du Groupe

Néant.

2.4 Investissements

2.4.1 Principaux investissements réalisés depuis les comptes consolidés audités au 31 août 2021

La Société n'a pas réalisé d'investissements significatifs depuis le 31 août 2021.

Il est rappelé que sur l'exercice clos le 31 août 2021, la Société a réalisé trois acquisitions pour un montant total de 8 190 K€ :

- ✓ SAS GROUPE NAUTIC
- ✓ SAS ISL

✓ Groupe BOUTIC AUTO.

Ces opérations ont permis au Groupe de s'adjoindre 4 concessions et 7 points de vente.

Aucune acquisition ni investissement significatif n'a été réalisé sur l'exercice clos le 31 août 2020.

2.4.2 Principaux investissements en cours de réalisation et pour lesquels des engagements fermes ont été pris

Les engagements donnés par la Société et les investissements en cours de réalisation sont décrits dans les comptes.

2.5 Examen opérationnel et financier

Le lecteur est invité à prendre connaissance des informations suivantes, relatives à la situation financière et aux résultats de la Société évoqués dans l'ensemble du Document d'Enregistrement :

- Les comptes consolidés de la Société HUNYVERS établis au titre des exercices clos les 31 août 2020 et 31 août 2021 et présentés en section 5.1 du présent Document d'Enregistrement ont fait l'objet d'un audit par le commissaire aux comptes avec l'émission de rapports présentés en section 5.3 ;
- L'information financière pro forma de la Société HUNYVERS comprenant le résultat de Boutic Auto établis pour la période du 1^{er} septembre au 31 août 2021 suite à l'acquisition par la Société du groupe Boutic Auto le 31 août 2021 et présentée en section 5.7.1 du présent Document d'Enregistrement, a fait l'objet d'un rapport par le commissaire aux comptes présenté en section 5.7.2.

2.5.1 Présentation générale

2.5.1.1 Activité de la Société

Le Groupe est spécialisé dans la commercialisation de Véhicules de Loisirs et de bateaux professionnels et de plaisance.

2.5.1.2 Sources de revenus

Le chiffre d'affaires de Hunyvers se décompose entre :

- la vente de Véhicules de Loisirs (neufs ou d'occasion) ; et
- les services annexes (vente d'accessoires/prestation de services d'entretiens et de réparations/commission de souscription de financements).

Il se répartit comme suit :

(en K€)	31.08.2021	31.08.2021	31.08.2020
	(12 mois) Pro forma	(12 mois)	(12 mois)
Véhicules neufs	51 563	34 456	19 857
Véhicules d'occasion	28 703	21 502	14 182
Chiffre d'affaires sur la vente de véhicules	80 266	55 958	34 039
Services Annexes	10 897	8 500	5 224
Chiffre d'affaires total	91 163	64 458	39 263

Au cours de la période présentée, le chiffre d'affaires de la Société a progressé de 64,1%, passant de 39 263 K€ en 2020 à 64 458 K€ en 2021, à travers deux facteurs :

- La forte demande des particuliers pour les VDL en sortie de confinement suite à la crise sanitaire et à une année 2020 marquée par des mois de fermeture de concessions. A périmètre comparable, c'est-à-dire hors les acquisitions ISL et Groupe Nautic réalisées sur l'exercice consolidés au 31 août 2021, le chiffre d'affaires s'établit à 54,8M€ soit une croissance de +39,3% par rapport à l'exercice clos le 31 août 2020.
- L'intégration de deux nouvelles acquisitions dans le Groupe sur cet exercice, groupe Nautic et Inter Service Loisir (concession de VDL basée dans le Cher).

L'information financière consolidée pro forma au 31 août 2021 intègre l'acquisition par la Société du groupe Boutic Auto le 31 août 2021.

2.5.1.3 Indicateurs suivis par le management

Les indicateurs suivis par le management sont :

- la reconnaissance du chiffre d'affaires ;
- la marge brute et le taux de marge brute ;
- un indicateur alternatif de performance, le résultat d'exploitation avant amortissements et provisions (EBITDA) dont les calculs sont présentés ci-dessous.

La Société s'engage à communiquer sur ces indicateurs ainsi que sur le niveau des livraisons et commandes fermes de véhicules de loisirs de façon pérenne.

I. Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est reconnu lors du transfert du contrôle des biens vendus ou des services rendus. Les ventes sont comptabilisées pour leur montant net de rabais, remises et ristournes accordées. La reconnaissance du chiffre d'affaires dépend de la nature des ventes réalisées par le Groupe qui distingue :

- Vente de véhicules ou bateaux neufs et occasions : le chiffre d'affaires (hors commission) et la marge correspondante sont comptabilisés au moment où le bien fait l'objet d'un transfert de propriété, à savoir, lors de la livraison au client final. Environ 40% de ces ventes font l'objet d'un financement du bien acheté par le client.
- Ventes d'accessoires : comme pour la vente de véhicules ou de bateaux, le chiffre d'affaires et la marge correspondante sont comptabilisés au moment où le bien fait l'objet d'un transfert de propriété, à savoir, lors de la livraison au client final.
- Vente de prestations de services : le chiffre d'affaires et la marge afférente aux travaux d'entretien et réparation (incluant la refacturation de la main d'œuvre ainsi que les pièces de rechange utilisées pour la réparation) sont reconnus une fois les prestations réalisées à l'occasion de la restitution du véhicule ou du bateau au client final.
- Commissions perçues sur la vente de biens avec financement : le Groupe n'effectue pas le financement de l'acquisition du véhicule ou du bateau pour la clientèle finale. Il opère avec des organismes de financement extérieurs au Groupe qui assume le financement de ces biens. Dans le cadre de ces financements, le Groupe vend le bien à l'organisme financeur, qui en devient le propriétaire et reconnaît la totalité du chiffre d'affaires (et la marge associée) à l'occasion de la mise à disposition du bien au preneur. Le Groupe agissant en tant qu'intermédiaire entre l'organisme financeur et le preneur, il reçoit des commissions de la part des organismes financeurs qui sont reconnues en complément du chiffre d'affaires réalisés sur les véhicules ou les bateaux financés à la date de livraison au client final.

L'indicateur de chiffre d'affaires utilisé pour l'objectif au 31 août 2025 présenté au 2.2.1.4 du présent Document d'Enregistrement est constitué par le chiffre d'affaires consolidés du Groupe, croissances externes incluses. Ainsi, par rapport au chiffre d'affaires consolidés pro forma de 91,16 M€ au 31 août 2021, l'objectif au 31 août 2025 présente un objectif d'augmentation de 86,48% sur 4 années.

II. La Marge Brute et le taux de marge brute

La marge brute constitue un indicateur clé de suivi de la performance et est définie comme la marge résultant du chiffre d'affaires minoré du coût des ventes.

Le coût des ventes comprend les principaux coûts suivants :

- Coût d'achat des marchandises vendues (prix d'achat et frais accessoires incluant les pièces de rechange)
- Les variations de stocks afférentes aux marchandises vendues
- Coûts de transport sur achats

Elle évolue comme suit :

(en K€)	31.08.2021 (12 mois) Pro forma	31.08.2021 (12 mois)	31.08.2020 (12 mois)
Chiffre d'affaires	91 163	64 458	39 263
Production stockée et immobilisée	122	122	90
Achats de matières premières et marchandises	72 843,9	52 393,8	32 354,9
Variations de stock	1 379,5	303,6	512,4
Marge brute sur coûts d'achat	17 062	11 883	6 486
En % du chiffre d'affaires	18,72%	18,44%	16,52%

Le taux de marge brute est passé de 16,52% en 2020 à 18,44% sur l'exercice 2021, il atteint même 18,72% avec l'intégration du groupe Boutic Auto sur les informations pro forma au 31 août 2021. La stratégie de croissance externe de Hunyvers impacte directement sa marge brute, au fur et à mesure que le Groupe s'agrandit avec l'acquisition de nouvelles concessions, ses volumes commandés augmentent et son pouvoir de négociation auprès des fournisseurs croît, permettant d'optimiser l'absorption de ses coûts d'achat, voire même, de les diminuer et de mieux amortir les coûts fixes. Cette évolution s'explique également par le développement des services associés qui présentent un taux de marge brute très supérieur aux ventes de VDL (56,17% du CA versus 13,63% du chiffre d'affaires pro forma au 31/08/21).

III. EBITDA

L'EBITDA correspond au résultat d'exploitation avant amortissements et provisions.

Données consolidées normes françaises (en K€)	31 août 2021 (12 mois) Pro Forma	31 août 2021 (12 mois)	31 août 2020 (12 mois)
Résultat d'exploitation	4 516,8	2 803,3	132,8
Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation	715,5	446,4	319,1
EBITDA	5 232,2	3 249,7	451,9
En % du chiffre d'affaires	5,7%	5,0%	1,1%

2.5.1.4 Recherche et développement

L'activité en matière de développement constitue un facteur de différenciation clef pour la Société. Les frais de développement engagés par le Groupe et portés à l'actif concernent les frais de développement du projet Caramaps pour un montant brut de 342 K€ au 31 août 2020 et de 464 K€ au 31 août 2021 (dont 90 K€ sur l'exercice 2020 et 122 K€ sur l'exercice 2021). Ces frais sont amortis sur 5 ans à compter de leur date de mise en service. Ce projet a débuté en 2017 et a pour objet le développement d'un site internet et d'une application pour camping cariste qui concentrent toutes les informations nécessaires au voyage. Il permet notamment de :

- Planifier les étapes de voyage
- Sélectionner les services
- Profiter des bonnes adresses
- Partager avec la communauté

Compte tenu des ressources qu'elle engage dans ce projet de développement, Hunyvers est éligible au Crédit d'Impôt Innovation qui vient en déduction de la charge d'impôt.

Au titre de l'exercice clôturé au 31 août 2020, la société a comptabilisé 35,4 K€ de crédit d'impôt et 26 K€ au titre de l'exercice clôturé au 31 août 2021 au regard de son projet Caramaps.

2.5.1.5 Fournisseurs - Constructeurs

En sa qualité de distributeur, Hunyvers fait appel aux 3 constructeurs français présents sur le marché (Trigano, Pilote et Rapido) pour acheter ses Véhicules de Loisirs. Chaque année autour du mois de juin, Hunyvers établit une convention avec ses constructeurs pour effectuer ses futures commandes (cf. section 2.2.2.4.2). Ces conventions sont réalisées en fonction de la tendance sur l'année passée et des anticipations attendues par la Société. Les véhicules sont approvisionnés auprès de grands transporteurs depuis les usines de constructions.

Le Groupe a également adopté un modèle économique sous forme de franchises Narbonne Accessoires pour la vente de ses accessoires. Avec 9 magasins franchisés, gérés en direct par différentes filiales du Groupe et leurs employés, Hunyvers bénéficie du nom et de la notoriété d'un des leaders sur le marché des accessoires et surtout, d'un catalogue très riche et varié. Narbonne Accessoires met à disposition des franchisés ses outils informatiques via un réseau dédié, les produits et volumes sont préconisés par le franchiseur à charge pour le franchisé de refuser ce qui ne lui convient pas. Le franchisé s'engage à s'approvisionner en accessoires majoritairement auprès de son franchiseur dès lors que ce dernier est en mesure d'honorer ses commandes. Narbonne Accessoires propose 3 types de relations contractuelles : la franchise, le magasin intégré (magasin et équipe propriété de Narbonne et implanté sur une concession), la marque blanche (distribution de produits achetés auprès de l'enseigne sous une marque blanche). Cette activité a réalisé un chiffre d'affaires consolidés de 2,96 M€ au 31 août 2020 et de 3,68 M€ au 31 août 2021 (4,22M€ en données pro forma au 31 août 2021).

Les véhicules sont achetés pour être ensuite stockés au sein de chaque concession du Groupe jusqu'à leur vente. Les accessoires sont entreposés dans les rayons des franchises, ils permettent également aux garages de Hunyvers de faire preuve de plus de flexibilité dans le changement de pièces ou l'installation d'accessoires.

2.5.1.6 Information sectorielle

La présentation des informations sectorielles retenue découle de l'organisation interne du Groupe qui distingue deux secteurs principaux :

1. Les ventes de véhicules neufs et occasions
2. La vente de services associés

Les actifs ne faisant pas l'objet d'une information spécifique auprès de la Direction Générale, ils ne sont pas présentés dans le cadre de l'information sectorielle.

Il n'est pas présenté de distinction par zone géographique, l'intégralité du chiffre d'affaires étant réalisée en France.

Au 31 août 2020, l'information sectorielle se présente comme suit :

	Vente de véhicules			Total Services	Total
	Véhicules neufs	Véhicules d'occasions	Total Véhicules		
Total Chiffre d'affaires	19 857	14 182	34 039	5 224	39 263
Marge Brute	2 037	1 619	3 656	2 830	6 486
Taux de marge brute	10,26%	11,42%	10,74%	54,17%	16,52%

Au 31 août 2021 consolidés, l'information sectorielle se présente comme suit :

	Vente de véhicules			Total Services	Total
	Véhicules neufs	Véhicules Occasions	Total Véhicules		
Total Chiffre d'affaires	34 456	21 502	55 958	8 500	64 458
Marge Brute	4 166	3 114	7 280	4 603	11 883
Taux de marge brute	12,09%	14,48%	13,01%	54,15%	18,44%

Au 31 août 2021 consolidés pro forma, l'information sectorielle se présente comme suit :

	Vente de véhicules			Total Services	Total Groupe
	Véhicules neufs	Véhicules Occasion	Total Véhicules		
Total Chiffre d'affaires	51 563	28 703	80 266	10 897	91 163
Marge Brute	6 635	4 306	10 941	6 121	17 062
Taux de marge brute	12,87%	15,00%	13,63%	56,17%	18,72%

2.5.2 Principaux facteurs ayant une incidence sur les résultats de la Société

Au regard de son activité, les principaux facteurs ayant une incidence sur l'activité et le résultat de la Société sont :

- l'évolution de la conjoncture économique et du pouvoir d'achat des ménages (cf. section 3.1.2) ;
- la capacité de la Société à identifier et à intégrer des opérations de croissance externe et à constituer un maillage sur le territoire national (cf. section 2.2.1.2) ;
- la capacité du Groupe à répondre à la demande et à identifier les changements de tendances et notamment ceux qui ont été engendrés par la crise sanitaire de la covid-19, les voyageurs se tournant vers les Véhicules de Loisirs et notamment les Vans pour retrouver leur liberté à la suite des confinements (cf. section 3.1.4) ;
- son aptitude à développer des nouveaux services associés à plus forte rentabilité liés à côté de son activité de vente de VDL et à poursuivre la monétisation des services offerts particulièrement aux nouvelles sources potentielles de revenus à provenir de son application Caramaps (cf. section 2.2.1.3) ;
- le contrôle et la maîtrise du pilotage de ses stocks et bien anticiper la demande des clients (cf. section 3.2.1) ;
- son pouvoir de négociation envers les constructeurs directement lié au nombre de concessions intégrées au Groupe et à leur capacité d'achat (cf. section 2.2.2.4.1).

2.5.3 Commentaires relatifs à l'évolution des résultats au cours des exercices clos les 31 août 2021 et 2020 et sur les informations financières pro forma au 31 août 2021

Les données principales des périodes considérées sont présentées ci-dessous :

(en K€)	31.08.2021	31.08.2021	31.08.2020
	(12 mois) Pro forma	(12 mois)	(12 mois)
Chiffre d'affaires	91 163	64 458	39 263
Production immobilisée	122	122	90
Autres produits	700	216	472
Produits d'exploitation	91 985	64 795	39 825
Achats consommés	74 223	52 697	32 867
Autres achats et charges externes	4 602	3 154	2 276
Impôts, taxes et versements assimilés	411	249	146
Salaires et charges	7 456	5 435	4 016
Autres charges	61	11	67
Résultat d'exploitation hors dotations amortissements et provisions	5 232	3 250	452
Dotations amortissements et provisions d'exploitation	715	446	319
Résultat d'exploitation	4 517	2 803	133
Résultat financier	- 125	- 115	- 199
Résultat courant avant impôt	4 392	2 688	66
Résultat exceptionnel	- 34	- 22	1
Impôts sur les bénéfices	830	518	82
Impôt différé de consolidation	- 191	- 191	6

Résultat net des entreprises intégrées	3 719	2 339	11
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	26	26	2
Résultat net (part du Groupe)	3 693	2 313	9

Préambule : informations à prendre en compte dans le cadre de la crise sanitaire de Covid-19

L'exercice 2020 a été marqué par la propagation de l'épidémie COVID-19. Hunyvers a dû faire face à des contraintes qui ont freiné son développement dans un contexte de fermeture des concessions de Véhicules de Loisirs entre mars et mai 2020, le marché a, par conséquent, connu un léger recul de son activité durant cette période.

Le Groupe a mis en œuvre les mesures suivantes :

- Recours à des mesures de chômage partiel
- Reports des échéances sociales et bancaires
- Octroi d'un PGE d'un montant de 10M€

Cependant, la crise sanitaire a été un catalyseur de croissance pour le marché des VDL comme les camping-cars et les caravanes. Privés de leur liberté de déplacement suite aux confinements successifs, de plus en plus de consommateurs européens sont devenus particulièrement sensibles aux valeurs de liberté, d'indépendance, de convivialité, d'authenticité, d'économie, et d'écologie traditionnellement véhiculées par les VDL.

Les mesures sanitaires prises par le gouvernement ont finalement eu des impacts positifs sur les activités du Groupe étant donné que le secteur sur lequel il évolue a profité de la prise de conscience globale des consommateurs associant les camping-cars à un moyen d'échapper aux confinements.

Evolution du périmètre du Groupe du 1^{er} septembre 2020 jusqu'à la date du présent Document d'Enregistrement

Au cours de la période présentée, le périmètre du Groupe a été impacté par les acquisitions suivantes :

- ✓ Souscription par Hunyvers de 100% du capital de la SAS GROUPE NAUTIC le 1^{er} septembre 2020. La création de cette société a eu pour objet d'acheter un fonds de commerce de négoce de bateaux neufs et d'occasion situés sur 3 établissements (Gujan Mestrac, Arcachon et Biscarosse) le 26 septembre 2020.
- ✓ Acquisition par Hunyvers de 100% des titres de la SAS ISL au 4 janvier 2021. Cette société, localisée à Bourges, a une activité de vente de véhicule de loisirs.
- ✓ Acquisition par Hunyvers de 100% du sous-groupe Boutic Auto au 31 août 2021. Ce dernier est composé de trois filiales détenues chacune à 100% :
 - SAS Camping Car 71 localisée à MACON (71000)
 - SAS Camping Car 42 localisée à LA FOUILLOUSE (42580)
 - SCI MAES localisée à CHARLY (69390).

La société mère SAS BOUTIC AUTO est localisée SAINT PRIEST (69800). Le groupe est spécialisé dans la vente de Véhicules de Loisirs. Il n'existe pas de clause d'ajustement de prix (clause dite d'« earn-out ») sur cette acquisition ni d'engagement significatif pris par la Société.

Ces trois acquisitions ont été réalisées pour un montant total de 8 190k€.

2.5.3.1 Chiffre d'affaires et autres produits d'exploitation

Au cours de la période considérée, le chiffre d'affaires de la Société a évolué comme suit :

(en K€)	31.08.2021	31.08.2021	31.08.2020
	(12 mois) Pro forma	(12 mois)	(12 mois)
Ventes de Véhicules de Loisirs	80 266	55 958	34 039
Prestations de services	10 897	8 500	5 224
Chiffre d'affaires	91 163	64 458	39 263

Les ventes de l'exercice 2020 s'élèvent à 39,2 millions d'euros et ont été pénalisées par les mesures gouvernementales prises dans le cadre de la crise sanitaire entraînant la fermeture des concessions de la Société entre mars et mai 2020, période stratégique pour la vente de Véhicules de Loisirs.

Anticipant le fort redémarrage du marché en sortie de confinement, Hunyvers fait le choix de consacrer une partie de sa trésorerie disponible pour augmenter le volume de ses commandes pour la saison 2020 – 2021. Cette stratégie lui a permis de disposer de stocks suffisants et répondre à une demande en forte augmentation sur cette saison. En effet, l'exercice clôturé au 31 août 2021 affiche un effet de rattrapage sur les ventes de Hunyvers avec une hausse de 64,1% de son chiffre d'affaires en comparaison de l'exercice clos au 31 août 2020. Entre ces deux périodes, les ventes de Véhicules de Loisirs ont progressé de 64,4% et les prestations de services de presque 62,7%. Ces fortes hausses sont également dues à l'intégration de la concession Inter Services Loisirs (ISL) située à Bourges et des activités maritimes du Groupe Nautic avec ses 3 concessions basées sur le bassin d'Arcachon. A périmètre comparable (donc hors acquisitions réalisées sur l'exercice clos le 31 août 2021), le chiffre d'affaires s'établit à 54,8% soit une croissance de 39,3%.

Les autres produits d'exploitation s'analysent comme suit :

(en K€)	31.08.2021	31.08.2021	31.08.2020
	(12 mois) Pro forma	(12 mois)	(12 mois)
Production stockée et immobilisée	122	122	90
Subvention d'exploitation	10	-	35
Reprises amortissements, provisions, transferts de charges	690	216	437
Total	822	338	562

2.5.3.2 Résultat d'exploitation

(en K€)	31.08.2021	31.08.2021	31.08.2020
	(12 mois) Pro forma	(12 mois)	(12 mois)
Production stockée et immobilisée	122	122	90
Achats de matières premières et marchandises	72 843,9	52 393,8	32 354,9
Variations de stock	1 379,5	303,6	512,4
MARGE BRUTE	17 062	11 883	6 486
En % du CA	18,72%	18,44%	16,52%
Autres achats et charges externes	4 602,0	3 154,0	2 275,9
Impôts et taxes	410,5	248,8	146,2
Charges de personnel	7 455,5	5 435,1	4 016,4
Autres charges	61,3	10,5	67,3
EBITDA	5 232,2	3 249,7	451,9
Dotations aux amortissements et dépréciations	715,5	446,4	319,1
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	4 516,7	2 803,3	132,8
%CA	5%	4,3%	0,3%

L'amélioration du taux de marge brute qui passe de 16,52% du CA au 31/08/21 à 18,44% au 31/08/21 et 18,72% au 31/08/21 pro forma est notamment expliquée : (i) au niveau de vente de VDL par une meilleure absorption des achats de matières premières suite à des effets volume. En effet, Les achats de matières premières et marchandises représentent 82,2% du chiffre d'affaires en 2020 et 81,1% en 2021. En anticipant les effets de la crise sur les stocks de VDL sur cet exercice, le Groupe a choisi d'augmenter ses commandes aux constructeurs et ainsi bénéficier d'un pouvoir de négociation sur les prix d'achat. Par conséquent, Hunyvers a pu vendre un plus grand nombre de VDL à un coût d'achat moins élevé. La marge brute de l'activité vente de VDL est ainsi passée de 10,7% au 31/08/20 à 13% au 31/08/21 en publié et 13,6% du CA en pro forma. (ii) La marge brute des Services associés progresse également en passant de 54,17% du CA au 31/08/20 à 54,15% au 31/08/21 et 56,17% en pro forma au 31/08/21. Cette évolution illustre la stratégie de montée en puissance de ces services comme facteur d'amélioration de la marge brute consolidée du groupe et traduit la pertinence de la stratégie du Groupe d'offrir une offre globale associant vente de véhicules et services à ses clients.

L'EBITDA progresse également de 452 K€ au 31/08/20 à 3 250 K€ au 31/08/21 et 5 232 K€ en pro forma sous l'effet d'une bonne maîtrise des coûts de structures et donc d'un meilleur amortissement des coûts fixes. Les charges de personnel évoluent sous l'effet de l'intégration des nouvelles acquisitions dans le périmètre du Groupe mais progresse moins rapidement que le chiffre d'affaires en passant de 10,2% du CA au 31/08/20 à 8,2% du CA au 31/08/21 pro forma.

De même, le ratio autres charges et charges externes sur le chiffre d'affaires a sensiblement reculé entre le 31/08/20 et le 31/08/21 pro forma passant de 5,7% à 5,0%.

La répartition des principaux postes des autres charges et charges externes est la suivante :

(en K€)	31.08.2021	31.08.2020
	(12 mois)	(12 mois)
Locations mobilières et immobilières	1 785,0	1 482,0
Publicité, publication, relations publiques	254,0	257,0
Charges locatives	233,0	176,0
Personnel extérieur (intérim...)	196,0	65,0
Prime d'assurance	160,0	135,0

L'évolution de ces postes est principalement le résultat de l'intégration par le Groupe de ses nouvelles filiales Groupe Nautic et Inter Service Loisir sur l'exercice clos le 31 août 2021.

Les autres postes, constitués des Honoraires, des frais de transport sur achats, des redevances informatiques, de l'entretien et des réparations, des formations, des commissions sur achats, des voyages et déplacements, des divers frais administratifs et financiers et de prestations de service diverses, sont moins significatifs avec des montants inférieurs à 150 K€ sur l'exercice 2021.

Le Résultat d'exploitation s'établit à 4 517 K€ au 31/08/21 en pro forma contre 2 803 K€ en publié et 132 K€ au 31/08/20. Si l'année 2020 a été marquée par une rentabilité non normative en raison des fermetures des concessions et de la crise sanitaire, l'effet de levier opérationnel est marqué sur l'année 2020/2021. En raison d'une faible intensité capitalistique et d'amortissements peu élevés, le résultat d'exploitation s'établit ainsi à 4,3% du CA au 31/08/21 et 5% en données pro forma.

2.5.3.3 Formation du résultat net

- Résultat financier

Le résultat financier est composé des intérêts et charges assimilées payés par la Société sur les financements obtenus pour assurer le développement de l'activité. La perte diminue, (115) K€ en 2021 contre (199) K€ en 2020, en lien avec des remboursements d'emprunts sur la période après retraitement des PGE contractés par le Groupe.

- Résultat exceptionnel

Les montants sur les périodes considérées n'étant pas significatifs, ils ne font pas l'objet de commentaire particulier.

- Impôts sur les bénéfices

Hunyvers comptabilise 518 K€ d'impôts sur les bénéfices au titre de l'exercice 2021 et affiche un crédit d'impôt de 82 K€ sur 2020. Par ailleurs, la Société enregistre un crédit d'impôt différé de consolidation à hauteur de 191 K€ sur l'exercice 2021 et un impôt différé de consolidation de 6 K€ sur 2020.

Le Groupe comptabilise des impôts différés en cas :

- de différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé ;
- de reports déficitaires.

Le taux d'impôt différé retenu à la clôture est le taux d'impôt voté à la clôture des comptes, c'est à dire 28% pour toutes les sociétés au 31 août 2020 et 26,5% au 31 août 2021. La société Hunyvers est tête de Groupe du régime d'intégration fiscale comprenant les sociétés Niort Évasion, Bourges Évasion, Néos, Ravinalla, Solyne, Caravaning Limousin, Caravaning Naulin, Caramaps et Deux-Sèvres Loisirs. La société Boutic Auto est tête de Groupe du régime d'intégration fiscale comprenant les sociétés CC71, CC42 et SCI MAES (cf. section 2.3 du Document d'Enregistrement).

Le Groupe bénéficie de crédits d'impôts, notamment crédit d'impôt innovation, qui sont présentés en diminution de la charge d'impôt.

Le résultat net part du groupe

En l'absence de minoritaires, le résultat net part du groupe s'établit à 2 313 K€ au 31/08/21 en publié et 3 693K€ en pro forma contre 9 K€ au 31/08/20. A noter que la Société a enregistré 26 K€ de dotations aux amortissements des écarts d'acquisition au 31/08/21. Le groupe détermine la durée d'utilisation, limitée ou non, de l'écart d'acquisition. Lorsqu'il n'y a pas de limite prévisible à la durée pendant laquelle l'écart d'acquisition procurera des avantages économiques au groupe, ce dernier n'est pas amorti. Dans ce cas, un test de dépréciation est réalisé chaque année. En revanche, il convient de noter que pour les écarts d'acquisition antérieurement déterminés avant le 31/08/2016, le groupe a choisi de conserver les durées d'utilisation déterminées et de poursuivre le plan d'amortissement initial.

2.5.4 Information sur les capitaux, liquidités et sources de financement de la Société

2.5.4.1 Commentaires sur le Bilan

(en K€)	31.08.2021	31.08.2020
	(12 mois)	(12 mois)
Immobilisations incorporelles	318	321
Immobilisations corporelles	1 785	849
Immobilisations financières	294	229
Ecart d'acquisition	3 066	787
Total Actifs immobilisés	5 463	2 186
Stock et en-cours	18 689	12 171
Clients et comptes rattachés	1 752	450
Impôts différés - actif	127	-
Autres créances et comptes de régulation	4 039	2 064
VMP	13	-
Disponibilités	9 216	7 677
Charges constatées d'avance	691	401
Total Actifs circulants	34 527	22 763
TOTAL ACTIF	39 990	24 949
Capitaux propres	3 988	1 675
Autres fonds propres	-	-
Provisions pour risques et charges	238	79
Ecart d'acquisition négatif	112	84
Dettes	35 651	23 111
Emprunts et dettes financières	18 525	15 540
Fournisseurs et comptes rattachés	9 281	5 167
Dettes fiscales et sociales	3 390	948
Autres dettes	3 161	1 295
Avances et acomptes reçus sur commandes	460	123
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	741	-
Produits constatés d'avance	94	-
Impôts différés passifs	-	38
TOTAL PASSIF	39 990	24 949

I. Actifs immobilisés

Les immobilisations incorporelles comprennent :

- Les écarts d'acquisition qui matérialisent la différence entre le prix d'achat des titres et la quote-part d'actifs nets acquise ont fortement augmenté entre 2020 et 2021 suites aux deux acquisitions réalisées sur l'exercice à savoir groupe Nautic et et Boutic Auto. Ces écarts sont précisés à la suite :
 - o Le 26 septembre 2020, la société groupe Nautic, créée spécialement pour cette opération, a fait l'acquisition d'un fonds de commerce de négoce de bateaux neufs et d'occasion réparti sur 3 sites (Gujan Mestras, Arcachon et Biscarosse).
 - o Le 31 août 2021, le Groupe a procédé au rachat de 100% des titres de la société Boutic Auto qui détenait elle-même la totalité des titres des sociétés Camping Car 42, Camping Car 71 et de la SCI MAES. La situation nette retraitée acquise de ce sous-groupe s'élève à 3 090 k€ à la date d'acquisition.

- Dans le cadre de son activité digitale, le Groupe comptabilise des frais de développement. Ils sont composés de coûts liés spécifiquement au développement de Caramaps pour un montant brut de 342 K€ au 31 août 2020 et de 464 K€ au 31 août 2021.
- Les concessions, brevets et marques pour un montant de 291,5 K€.

Les immobilisations corporelles sont constituées :

- des Constructions qui sont passées de 462 K€ en 2020 à 593 K€ en 2021,
- des autres immobilisations corporelles qui représentent 366 K€ en 2020 et 685 K€ en 2021.

Les immobilisations corporelles augmentent avec l'intégration des filiales sur l'exercice et notamment avec les terrains et bâtiments logés dans la SCI Maes (filiale de Boutic Auto) et du fait de la construction d'une extension de bâtiment au sein de la filiale Niort Evasion.

II. Actifs circulants

Le stock de marchandises au 31 août 2020 se décompose de la manière suivante :

- Véhicules de loisirs : 10 840 K€
 - o Dont véhicules neufs : 5 757 k€
 - o Dont véhicules d'occasion : 5 083 k€
- Pièces de rechange : 406 K€
- Accessoires : 925 K€

Le stock de marchandises au 31 août 2021 se décompose de la manière suivante :

- Véhicules de loisirs : 16 052 K€
 - o Dont véhicules neufs : 9 402 k€
 - o Dont véhicules d'occasion : 6 650 k€
- Bateaux : 577 K€
 - o Dont neufs : 492 k€
 - o Dont d'occasion : 85 k€
- Pièces de rechange : 439 K€
- Accessoires : 1 666 K€

Le stock de marchandises constitue le poste le plus important à l'actif de Hunyvers. La Société a mis en place des outils précis de reporting et de surveillance de la rotation du stock ainsi que de sa qualité afin d'éviter les situations de sur-stockage ou à l'inverse de pénurie qui nuisent soit à la rentabilité soit à la performance commerciale. Par ailleurs, la stratégie d'optimisation financière du Groupe cible en priorité le financement des stocks à travers plusieurs leviers :

- une maîtrise de sa dette d'exploitation avec la mise en place d'avance permanente sur stock avec les constructeurs, le flux financier payé par la Société sera versé aux constructeurs une fois que le véhicule sera vendu à un client final. Ces avances représentent 2,4 M€ en 2021 et 3,8 M€ en 2020. Le Groupe signe avec des établissements financiers de constructeurs des contrats de financement de stock de véhicules pour un montant défini. Ces crédits sont accordés pour une durée moyenne d'un an et sont destinés exclusivement au financement de stock de véhicules des filiales du Groupe. Une liste initiale de stock est établie entre l'organisme financier et le Groupe. Par la suite, le prêteur se réserve la possibilité de contrôler à tout moment l'existence d'un stock détaillé rattaché au montant prêté. Ces lignes de crédit ont tendance à diminuer dans le temps, les établissements financiers préférant rattacher ces sommes à un stock parfaitement identifié raison pour laquelle ces avances sont passées de 3,8 M€ au 31/08/2020 à 2,4 M€ au 31/08/2021 ;
- A travers son activité de prescription de financements avec sa participation dans la société Perspective, Hunyvers peut également optimiser significativement les coûts de stocks des véhicules neufs et d'occasions qui sont désormais portés en majeure partie par les organismes de financement puisque ces derniers accordant, en général, des financements de stock à 0% sur l'équivalent de 50% des financements d'acquisition de véhicules prescrits chez eux.

L'augmentation des créances clients s'explique par la hausse du chiffre d'affaires depuis 2019, elle-même induite par les entrées dans le périmètre du Groupe.

III. Capitaux propres

Les capitaux propres consolidés n'ont pas connu d'évolution significative au cours des exercices présentés, ils ne font pas l'objet de commentaire particulier. La variation des capitaux propres sur la période est présentée à la section 5.1.1.4 du Document d'Enregistrement.

IV. Provisions pour risques et charges

Les principales variations des provisions pour risques et charges concernent :

- l'évolution de la provision pour indemnités de départ en retraite dont les montants s'élèvent à 79 101€ au 31 août 2020 et 103 673€ au 31 août 2021 ;
- une provision à 100% pour litige social constatée pour 25 K€ (à titre informatif, le conseil des prud'hommes a, dans une décision de décembre 2021, condamné la Société à verser 2,3K€ au salarié sur les 25K€ demandés) ;
- une provision à 100% au titre de deux litiges commerciaux constatée pour 88 K€ (l'un portant sur le poids d'un véhicule et l'autre lié à une panne moteur) ; Pour le premier de ces litiges, le demandeur a été débouté, ce dernier a fait appel et la procédure est dans l'attente de la fixation d'une date de jugement en appel. Pour le second litige, la procédure est en attente de la fixation de jugement en première instance.
- l'évolution des écarts d'acquisition négatifs dont les caractéristiques sont présentées au paragraphe 4.1 des annexes des comptes consolidés de Hunyvers au 5.1.1.5 du présent Document d'Enregistrement.

V. Dettes financières

Montants en €	31/08/2019	Mouvement de périmètre	Augmentation	Diminution	31/08/2020
Emprunts obligataires convertibles					
Emprunts garantis par l'Etat			10 000 000		10 000 000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 355 094			691 537	1 663 557
Emprunts issus de location-financement					
Total emprunts auprès des établissements et location financement	2 355 094		10 000 000	691 537	11 663 557
Dettes participation salariés					
Dettes financières diverses	4 790 000			1 000 000	3 790 000
Total emprunts et dettes financières diverses	4 790 000			1 000 000	3 790 000
Concours bancaires courants	1 948 205			1 869 787	78 418
Intérêts courus non échus	7 788		676		8 464
Total concours bancaires courants et intérêts courus	1 955 993		676	1 869 787	86 882
Total emprunts et dettes financières	9 101 087		10 000 676	3 561 324	15 540 439
Montants en €	31/08/2020	Mouvement de périmètre	Augmentation	Diminution	31/08/2021
Emprunts obligataires convertibles					
Emprunts garantis par l'Etat	10 000 000	4 486 059	1 000 000	666 761	14 819 298
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 663 557	183 013		729 287	1 117 283
Emprunts issus de location-financement		29 614		14 700	14 914
Total emprunts auprès des établissements et location financement	11 663 557	4 698 686	1 000 000	1 410 748	15 951 495
Dettes participation salariés					
Dettes financières diverses	3 790 000	3 422		1 390 000	2 403 422
Total emprunts et dettes financières diverses	3 790 000	3 422		1 390 000	2 403 422
Concours bancaires courants	78 418	1 961	85 099		165 478
Intérêts courus non échus	8 464	1 887		5 883	4 468
Total concours bancaires courants et intérêts courus	86 882	3 848	85 099	5 883	169 946
Total emprunts et dettes financières	15 540 439	4 705 956	1 085 099	2 806 631	18 524 863

✓ Prêt garanti par l'Etat :

Le Groupe a souscrit 10 M€ de PGE sur l'exercice 2020. Un prêt de 1 M€ complémentaire a été obtenu sur 2021. Le Groupe Hunyvers a fait le choix d'amortir ces PGE sur une durée de 5 ans sans différé d'amortissement. Ces prêts seront remboursés avec les flux de trésorerie d'exploitation dégagés par le Groupe.

Sur l'exercice, la dette de PGE atteint 14,8 M€ du fait de la prise en compte de la dette qui figurait chez Boutic Auto, Camping Car 71 et ISL pour 4,5 M€ minorée d'un remboursement de 667 K€ sur la période correspondant à un remboursement linéaire sur 5 ans.

A titre informatif, l'échéancier de remboursement des PGE est présenté ci-dessous :

En k€	31/08/2022	31/08/2023	31/08/2024	31/08/2025	31/08/2026	31/08/2027
<i>Emprunts PGE</i>	3 055	3 128	3 156	3 180	2 292	50

✓ Dettes auprès des établissements de crédits :

Ces dettes ont été contractées pour financer les investissements du Groupe de croissance externe et de matériels.

✓ Dettes financières diverses :

Ces dettes correspondent à des avances renouvelables octroyées par les organismes financiers.

En contrepartie de ces avances renouvelables, les stocks de véhicules neufs associés sont gagés au bénéfice des organismes financiers (cf. note 8.2 des annexes des comptes consolidés présentées à la section 5.1.1.5 du présent Document d'Enregistrement).

Il n'existe aucun covenant bancaire au sein du Groupe, y compris sur les acquisitions réalisées sur l'exercice clos au 31/08/2021.

VI. Passif circulant

Les financements accordés par les constructeurs et les crédits stocks sont respectivement enregistrés en dettes fournisseurs et en autres dettes. Ces financements sont intégrés dans les flux liés à l'exploitation.

Les dettes diverses incluent des encaissements perçus des clients avant la livraison à hauteur de 1 075k€ au 31 août 2020 et de 2 797k€ au 31 août 2021.

Les autres dettes incluent des crédits stocks pour un montant de 46 K€ au 31 août 2020.

En contrepartie des financements accordés par les constructeurs et les crédits stock, les véhicules neufs en stock sont gagés à leur bénéfice (cf. note 8.2 des annexes des comptes consolidés présentées à la section 5.1.1.5 du présent Document d'Enregistrement).

2.5.4.2 Commentaires sur la structure financière et le Besoin en fonds de roulement

La structure financière simplifiée de la Société sur les périodes considérées est présentée ci-dessous :

(en K€)	31.12.2020 (12 mois)	31.12.2019 (12 mois)
Immobilisations incorporelles	318	321
Immobilisations corporelles	1 785	849
Immobilisations financières	294	229
Ecart d'acquisition	3 066	787
Total Actifs immobilisés	5 463	2 186
Besoin en fonds de roulement	8 913	7 516
Capitaux propres	3 988	1 675
Dettes financières	18 525	15 540
Trésorerie	9 229	7 677
Endettement financier net	9 296	7 863

Le besoin en fonds de roulement correspond à la somme des créances clients, stocks et autres créances, diminuée des dettes fournisseurs et autres dettes comme détaillé ci-dessous :

(en K€)	31.12.2020 (12 mois)	31.12.2019 (12 mois)
Créances clients	1 752	450
Stocks	18 689	12 171
Autres créances	4 039	2 064
Impôts différés - actif	127	-
Charges constatées d'avance	691	401
Dettes fournisseurs	9 281	5 167
Dettes fiscales et sociales	3 390	948
Avances et acomptes reçus sur commandes	460	123
Autres dettes	3 161	1 295
Impôts différés passifs	-	38
Produits constatés d'avance	94	-
Besoin en fonds de roulement	8 913	7 516

Le Besoin en fonds de roulement augmente entre 2020 et 2021 suite au niveau d'activité de la Société et à l'accélération de la croissance. Il est principalement constitué du montant des stocks assez important dans cette activité ainsi que des créances des organismes financiers.

Hunyvers dispose également de 2 650 K€ de lignes de trésoreries disponibles qui n'ont pas été utilisées au 31/08/21, elles sont de deux ordres :

- 550 K€ de découverts autorisés ;
- 2 100 K€ de lignes ouvertes par des organismes financiers pour lesquels le Groupe fait de la prescription de financement au travers de sa participation dans Perspective. Ces lignes servent à financer des stocks de véhicules neufs et occasions.

2.5.5 Flux de trésorerie

Les flux de trésorerie au cours des périodes considérées s'analysent comme suit :

Données consolidées, normes françaises (en K€)	31 août 2021 (12 mois)	31 août 2020 (12 mois)
OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat net des entreprises intégrées	2 339,0	10,7
Dotations/reprises aux amort. et provisions	393,4	312,7
Reprises des amort. et provisions	(11,7)	
Plus et moins-value de cession	25,8	(2,0)
Impôts différés	(191,2)	6,0
Capacité d'autofinancement	2 555,3	327,4
Ecart de conversion sur la CAF		
Variation des intérêts courus	(5,9)	0,7
Variation de stock	305,3	512,4
Variation des créances d'exploitation	(158,9)	358,6
Variation des dettes d'exploitation	1729,0	(595,7)
Charges et produits constatés d'avance	348,5	(61,3)
Variation du BFR	2 217,9	214,6
Flux net de trésorerie généré par l'activité (A)	4 773,2	542,0
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Décaissement sur acquisition d'immobilisations	(283,7)	(167,9)
Encaissement sur cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		2,0
Décaissement sur acquisition immobilisations financières	(0,2)	(0,3)
Encaissement sur cession immobilisations financières	15,0	
Incidence des variations de périmètre	(1 239,0)	18,5
Flux net de trésorerie généré par l'activité (A)	(1 507,9)	(147,7)
OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Encaissements provenant d'emprunts	1 000,0	10 000,0
Remboursement d'emprunts	(2 800,7)	(1 691,5)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(1 800,7)	8 308,5
VARIATION DE TRESORERIE	1 464,6	8 702,8
Trésorerie d'ouverture	7 598,8	(1 104,1)
Trésorerie de clôture	9 063,3	7 598,8

2.5.5.1 Flux net de trésorerie générés par l'activité

Les flux de trésorerie générés par l'activité sont passés de 542 K€ en 2020 à 4,8 M€ en 2021. Cette hausse significative est principalement due à la forte croissance du résultat net et une meilleure optimisation des dettes d'exploitation de la Société en 2021.

La capacité d'autofinancement est en nette amélioration au 31 août 2021 avec une augmentation de 2,2 M€ par rapport à l'exercice clos le 31 août 2020. Le besoin en fonds de roulement ayant connu une augmentation importante sur l'exercice 2021, avec la reprise de l'activité qui a suivi la fin des périodes de confinement, le flux net de trésorerie généré par l'activité a augmenté de 4,2 M€ passant ainsi à 4,8 M€. Ce résultat est dû principalement à un résultat net bien supérieur à celui de 2020 et une variation favorable des dettes de 1,7 M€ lié à la croissance importante de l'activité.

2.5.5.2 Flux net de trésorerie générés par les opérations d'investissements

Les variations des acquisitions d'immobilisations au 31 août 2021 sont dues aux frais de développement engagés sur l'application Caramaps et sur l'impact des variations de périmètre sur la trésorerie (coûts d'acquisition des croissances externes – trésorerie des filiales acquises).

2.5.5.3 Flux net de trésorerie générés par les opérations de financement

Le Groupe a souscrit 10 M€ de PGE sur l'exercice 2020 ainsi qu'un prêt de 1 M€ complémentaire sur 2021.

Sur l'exercice 2021, la dette de PGE atteint 14,8 M€ du fait de la prise en compte de la dette qui figurait chez Boutic Auto, Camping Car 71 et ISL pour 4,5 M€.

Les remboursements d'emprunts de 2,8 M€ au 31 août 2021 correspondent à hauteur de 1,39 M€ au remboursement d'avances octroyées par les constructeurs, à hauteur de 729 K€ au remboursement de dettes auprès d'établissements de crédit et à hauteur de 667 K€ de remboursement de prêts garantis par l'état.

2.5.6 Sources de financement nécessaires à l'avenir

Le financement de la Société est assuré par les emprunts réalisés et sa trésorerie actuelle comme décrit ci-avant.

La Société envisage de compléter le financement de son activité par des sources nouvelles notamment à travers le projet d'une éventuelle admission de ses titres aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris.

Il est précisé que les fonds levés dans le cadre du projet d'admission envisagé n'ont pas vocation à être utilisés pour rembourser les PGE.

2.6 Informations sur les tendances

Hunyvers observe un début d'exercice 2021-2022 en forte croissance, à périmètre constant (y compris acquisition du groupe Boutic-Auto réalisée le 31 août 2021) :

- Au 31 janvier 2022, les livraisons de véhicules sont en hausse de 26,09%% en passant de 483 véhicules livrés sur la période du 1^{er} septembre 2020 au 31 janvier 2021 à 609 véhicules sur la période du 1^{er} septembre 2021 au 31 janvier 2022. Sur l'exercice 2020-2021 (du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021) la Société avait livré 1 770 véhicules ;
- Au 31 janvier 2022, les commandes de véhicules sont en hausse de 28,36% en passant de 663 véhicules commandés sur la période du 1^{er} septembre 2020 au 31 janvier 2021 à 851 véhicules sur la période du 1^{er} septembre 2021 au 31 janvier 2022. Sur l'exercice 2020-2021 (du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021) la Société avait 1 809 véhicules commandés.

2.7 Prévisions ou estimations de bénéfice

La Société n'entend pas faire de prévision ou d'estimation de bénéfice.

3. FACTEURS DE RISQUE

Les investisseurs sont invités à prendre en considération l'ensemble des informations figurant dans le présent Document d'Enregistrement, y compris les facteurs de risques décrits dans le présent chapitre, avant de décider de souscrire ou d'acquérir des actions de la Société. La Société a procédé à une revue des risques importants qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, ses perspectives ou sa capacité à réaliser ses objectifs. A la date d'approbation du présent Document d'Enregistrement, la Société n'a pas connaissance d'autres risques significatifs que ceux présentés dans le présent chapitre.

L'attention des investisseurs est toutefois attirée sur le fait que la liste des risques et incertitudes décrits ci-dessous n'est pas exhaustive. D'autres risques ou incertitudes inconnus ou dont la réalisation n'est pas considérée par la Société, à la date d'approbation du présent Document d'Enregistrement, comme susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives, peuvent exister ou pourraient devenir des facteurs importants susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement ou ses perspectives.

Conformément aux dispositions de l'article 16 du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil et du Règlement délégué (UE) 2019/980 de la Commission, sont présentés dans la présente section les seuls risques spécifiques au Groupe, et qui sont importants pour la prise d'une décision d'investissement en connaissance de cause.

La Société a synthétisé ses risques en 5 catégories ci-dessous sans hiérarchisation entre elles. Au sein de chacune des catégories de risques, les facteurs de risque que la Société considère, à la date du présent Document d'Enregistrement, comme les plus importants sont mentionnés en premier lieu, étant précisé que l'importance de chaque risque est appréciée sur la base d'un « risque net », c'est-à-dire en tenant compte des mesures de gestion du risque. La survenance de faits nouveaux, soit internes à la Société, soit externes, est susceptible de modifier cet ordre d'importance dans l'avenir.

Pour chacun des risques exposés ci-dessous, la Société a procédé comme suit :

- présentation du risque brut, tel qu'il existe dans le cadre de l'activité de la Société,*
- présentation des mesures mises en œuvre par la Société aux fins de gestion dudit risque.*

L'application de ces mesures au risque brut permet à la Société d'analyser un risque net.

La Société a évalué le degré de criticité du risque net, sur la base d'une analyse conjointe de deux critères : (i) la probabilité de voir se réaliser le risque et (ii) l'ampleur estimée de son impact négatif.

Le degré de criticité de chaque risque est exposé ci-après, selon l'échelle qualitative suivante : faible, moyen ou élevé.

Intitulé du risque	Référence	Probabilité d'occurrence	Ampleur de l'impact du risque	Degré de criticité du risque net
Risques liés au marché sur lequel évolue le Groupe				
Risques liés à l'évolution de la réglementation limitant l'usage des Véhicules de Loisirs (VDL)	3.1.1	Élevé	Moyen	Moyen
Risques liés à la conjoncture économique	3.1.2	Moyen	Moyen	Moyen
Risques liés à l'environnement concurrentiel	3.1.3	Moyen	Moyen	Moyen
Risques liés à l'évolution des tendances	3.1.4	Faible	Faible	Faible
Risques liés aux activités du Groupe				
Risques liés à la gestion des stocks	3.2.1	Moyen	Élevé	Moyen
Risques liés à la dépendance envers les fournisseurs	3.2.2	Moyen	Moyen	Moyen
Risques liés à la défaillance des produits	3.2.3	Faible	Faible	Faible
Risques liés au Groupe				
Risques liés à la concentration des pouvoirs exécutifs et opérationnels	3.2.1	Faible	Moyen	Moyen
Risques liés aux opérations de croissances externes	3.3.2	Faible	Faible	Faible
Risques liés au management et hommes-clés	3.3.3	Faible	Faible	Faible
Risques financiers				
Risques de liquidité	3.4.1	Faible	Moyen	Moyen
Risques de taux d'intérêt	3.4.2	Faible	Faible	Faible

NB : les risques ci-dessus dont l'intitulé figure dans un rectangle grisé sont les plus significatifs et seront repris dans le résumé du Prospectus.

Ces principaux risques spécifiques à Hunyvers, leurs impacts négatifs et les mesures mises en œuvre pour les gérer, sont décrits ci-après.

Préambule : Crise sanitaire de la Covid-19

La crise sanitaire de la Covid-19 a eu un impact global sur l'économie nationale et internationale. La mise en place de confinements, de couvre-feux, des restrictions de déplacement, la fermeture des centres commerciaux et beaucoup d'autres mesures prises dans le but de juguler l'épidémie ont eu des conséquences sur les activités des entreprises françaises. Les concessions de camping-cars et de caravanes ont notamment été fermées entre mars et mai 2020, le marché a, par conséquent, connu un léger recul de son activité durant cette période.

Cependant, la crise sanitaire a été un catalyseur de croissance pour le marché des VDL comme les camping-cars et les caravanes. Privés de leur liberté de déplacement suite aux confinements successifs, de plus en plus de consommateurs européens sont devenus particulièrement sensibles aux valeurs de liberté, d'indépendance, de convivialité, d'authenticité, d'économie, et d'écologie traditionnellement véhiculées par les VDL.

Les mesures sanitaires prises par le gouvernement ont finalement eu des impacts positifs sur les activités du Groupe étant donné que le secteur sur lequel il évolue a profité de la prise de conscience globale des consommateurs associant les camping-cars à un moyen d'échapper aux confinements.

3.1 Risques liés au marché sur lequel évolue le Groupe

3.1.1 Risque lié à l'évolution de la réglementation limitant l'usage des Véhicules de Loisirs (VDL)

Les activités du Groupe sont soumises, directement ou indirectement au cadre réglementaire en vigueur notamment en ce qui concerne les normes affectant les VDL. Une modification des dispositifs

réglementaires applicables aux activités de Hunyvers pourrait entraîner des coûts ou des investissements supplémentaires pour le Groupe ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les résultats, la situation financière et les perspectives de la Société.

La totalité des Véhicules de Loisirs routiers commercialisés par le Groupe sont équipés de moteur diesel, la technologie actuelle n'étant pas encore assez performante pour électrifier en totalité un camping-car sans alourdir sa charge ou réduire son espace de vie du fait du nombre important et de la taille des batteries qu'il faudrait intégrer au véhicule. Les moteurs thermiques sont l'objet de politiques publiques visant à limiter leur utilisation. Les perspectives réglementaires indiquent un ralentissement de la production des véhicules à moteur thermique pour lutter contre leur impact écologique. La norme Anti-pollution (Euro) fixe, pour les véhicules neufs à moteur, les limites maximales d'émissions de polluants dans l'atmosphère. Elle prévoit une baisse continue de ces limites d'ici à 2050. Néanmoins, en France, les camping-cars et les caravanes sont considérés comme des véhicules « VASP¹⁴ », cette homologation bénéficie d'une exemption de taxe carbone.

Par ailleurs, certains Etats européens peuvent accélérer la mise en place de politiques économiques pour réduire leurs émissions. Par exemple, en 2010, le gouvernement suédois a exempté de taxes durant cinq ans les voitures faiblement polluantes et, à l'inverse, a augmenté la taxe sur les émissions de CO2 et le diesel, pour réduire les émissions polluantes¹⁵. En Suède, les véhicules de type « VASP » ne disposeront pas de l'exemption de taxe carbone et le pays prévoit, en parallèle, d'interdire la commercialisation de véhicules neufs à moteur thermique d'ici à 2030¹⁶.

Conjointement, une législation plus restrictive sur le stationnement des caravanes et des camping-cars dans les zones touristiques et une généralisation des zones à faibles émissions pourraient avoir un effet dissuasif sur les ventes de VDL. En effet, le décret n°2020-1138 du 16 septembre 2020 relatif au non-respect de manière régulière de la qualité de l'air donne lieu à une obligation de l'instauration de zones à faibles émissions. Au 1^{er} janvier 2022, la France compte déjà plus de 11 ZFE : les métropoles de Grenoble-Alpes-Pyrénées, Lyon, Paris, le Grand Paris, Rouen, Lille, Strasbourg, Reims, Toulouse, Montpellier, Toulon. Toutes les agglomérations métropolitaines françaises de plus de 150 000 habitants devront comprendre une ZFE d'ici au 30 décembre 2024.

La capacité de produire des camping-cars avec une motorisation compatible avec les futures normes n'étant pas encore atteinte, le marché des camping-cars est fortement dépendant des évolutions réglementaires concernant les moteurs thermiques.

De manière plus générale, le Groupe ne peut garantir que des modifications rapides ou importantes de la législation et de la réglementation en vigueur n'interviendront pas à l'avenir. Ainsi, un renforcement de la réglementation ou de sa mise en œuvre pourrait entraîner de nouvelles conditions d'exercice de ses activités susceptibles d'augmenter ses charges d'exploitation (notamment par la mise en place de procédures et de contrôles supplémentaires), ou encore constituer un frein au développement des activités du Groupe.

Le Groupe ne peut exclure que de telles situations soient susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, ses perspectives ou son développement.

L'environnement réglementaire s'appliquant aux activités du Groupe est présenté à la section 2.2.1.5 du présent Document d'Enregistrement.

Mesures de gestion des risques :

La Société n'a pas mis en place de mesure spécifique de gestion de ce risque. Hunyvers estime que la structure réglementaire du secteur de l'automobile et celui des Véhicules de Loisirs tendant à évoluer de manière plus restrictive à moyen et long terme, la Société sera soumise à ces évolutions et pourrait subir des impacts négatifs sur son activité. Cependant, les derniers changements réglementaires qui ont déjà eu lieu à l'instar de la mise en place de Zones à Faibles Emissions ainsi que des restrictions

¹⁴ Véhicules Automoteurs spécialisés d'un poids total autorisé en charge égal ou inférieur à 3,5 tonnes

¹⁵ Source : https://www.challenges.fr/automobile/actu-auto/suede-une-fiscalite-automobile-plus-ecologique_401409

¹⁶ Source : https://www.lepoint.fr/automobile/la-suede-pour-l-interdiction-des-vehicules-a-essence-dans-l-ue-en-2030--22-10-2016-2077851_646.php

sur les moteurs thermiques n'ont pas eu d'effet négatif sur l'activité de la Société, cette dernière considère donc que l'impact sur son activité sera limité.

Degré de criticité du risque net : Moyen

3.1.2 Risque lié à la conjoncture économique

Les activités et résultats du Groupe, et plus généralement le marché de la distribution des Véhicules de Loisirs, qu'ils soient routiers ou nautiques, présentent une dépendance plus ou moins forte face à un contexte économique difficile ou incertain. Une baisse du nombre des immatriculations est constatée lors de périodes économiques difficiles comme durant les années 2008/2009, causée par un report de la décision d'investissement des particuliers. En effet, l'évolution du marché des VDL est directement corrélée au niveau du pouvoir d'achat des ménages, traduisant un effet de revenu important sur ce type de biens. La décision d'investissement est notamment impactée par l'évolution du prix du carburant qui représente une part significative des dépenses liées à l'utilisation d'un VDL. Si les prix venaient à augmenter fortement, cela pourrait avoir un effet défavorable en ce qui concerne la demande de VDL.

Par ailleurs, le modèle de financement de ce type de bien induit souvent le recours à un emprunt par le consommateur. Si les conditions d'accès au crédit venaient à se durcir, le marché des VDL pourrait s'en trouver économiquement ralenti.

Si le contexte économique venait à se dégrader, affectant le revenu disponible des consommateurs, la demande pour les VDL pourrait être négativement impactée. Cette situation serait susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière et ses résultats.

Mesures de gestion des risques :

La Société n'a pas mis en place de mesure spécifique de gestion de ce risque mais estime qu'elle a fait preuve de résilience face aux changements conjoncturels soudains et notamment ceux engendrés par la crise de la Covid-19. Sa taille et son système d'information conjuguant digital et CRM permettent à Hunyvers d'être agile et de mieux anticiper les tendances que certains petits acteurs plus traditionnels. Par ailleurs, les périodes plus difficiles sont également sources d'opportunités notamment dans un secteur en voie de consolidation rapide et où les acteurs disposant de taille critique sont plus solides et rentables que les autres.

Degré de criticité du risque net : Moyen

3.1.3 Risque lié à l'environnement concurrentiel

La Société exerce son activité dans un secteur au sein duquel elle fait face à une concurrence protéiforme à la fois sur le marché des camping-cars et des caravanes mais également sur celui des bateaux de plaisance. On distingue notamment une tendance à la mutualisation des acteurs et à la formation de groupements d'intérêt économique (GIE) de la part des concessionnaires historiques. Ces groupements leur permettent de constituer des centrales d'achats communes afin de renforcer leur pouvoir de négociation vis-à-vis des constructeurs. Ils peuvent, par conséquent, réduire les coûts des véhicules à l'achat et améliorer leur compétitivité. Par ailleurs, certains concessionnaires automobiles se lancent dans la vente de VDL à la recherche de nouveaux relais de croissance. Le marché de l'occasion connaît également un essor avec l'augmentation des plateformes de vente.

Si les clients de la Société ne reconnaissaient plus l'attractivité des offres de Hunyvers et ce, que ce soit en termes de variété, de qualité ou de prix, notamment par rapport à celles de ses concurrents, ou si celles-ci ne correspondaient plus à leurs attentes, cela pourrait avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses développements et ses perspectives.

L'incapacité de Hunyvers à s'adapter aux pratiques potentiellement agressives de la concurrence pourrait la contraindre dans l'obtention de nouveaux contrats. Cette incapacité pourrait entraîner une baisse de rentabilité, une diminution des ventes ou une perte des parts de marché, ce qui pourrait nuire à l'activité de du Groupe, à ses résultats d'exploitation et à sa situation financière.

Le constructeur Trigano a consolidé sa position de leader sur le marché en rachetant les trois premiers distributeurs français.

Mesures de gestion des risques :

La Société a développé un maillage territorial cohérent et s'est imposé aujourd'hui sur le marché français de la distribution de VDL en tant que deuxième acteur après le groupe Trigano. La stratégie de la Société consiste à poursuivre le développement de sa zone de chalandise sur le territoire et par conséquent elle effectue une veille permanente de l'évolution de son environnement concurrentiel pour pouvoir, le cas échéant, réaliser de nouvelles acquisitions de concessions. Le Groupe dispose par ailleurs d'un modèle axé sur le digital et la gestion optimisée grâce à un système d'information performant en rupture avec les acteurs traditionnels du secteur.

Degré de criticité du risque net : Moyen

3.1.4 Risque lié à l'évolution des tendances

Hunyvers propose un panel de VDL de plus de 45 marques et travaille directement avec les fabricants en Europe. Les produits et les services proposés par le Groupe doivent être attractifs pour une majorité de clients, actuels et potentiels, dont les préférences subjectives pourraient être difficiles à prévoir et sont susceptibles d'évoluer avec le temps.

Le succès du Groupe dépend de sa capacité à identifier les produits en phase avec les attentes de ses clients, et à s'adapter de manière adéquate et rapide aux préférences des consommateurs, qui sont en constante évolution.

Si le Groupe était dans l'incapacité de proposer une offre attractive pour ses clients, il pourrait avoir des difficultés à vendre ses produits. L'inadéquation de l'offre de Hunyvers avec les attentes des utilisateurs aurait un effet significatif sur les activités, la situation financière, les résultats et les perspectives du Groupe.

Mesures de gestion des risques :

La Société n'a pas mis en place de mesure spécifique de gestion de ce risque mais estime qu'en tant que spécialiste indépendant de la distribution de VDL, elle propose à ses clients une offre parmi la plus large du marché, que ce soit par marque de constructeur ou de type de véhicule. Par ailleurs, le marketing digital et la plateforme Caramaps sont des indicateurs avancés des tendances de consommation et permettent à Hunyvers d'être en prise directe avec les attentes des utilisateurs de VDL.

Degré de criticité du risque net : Faible

3.2 Risques liés aux activités du Groupe

3.2.1 Risques liés à la gestion des stocks de véhicules

Les stocks représentent une part significative du total des actifs de la Société (47% et 49% du total des actifs au titre des exercices clos les 31/08/2021 et 31/08/2020). La détention d'une flotte importante de VDL pendant une longue durée expose la Société à un risque de dépréciation des stocks. Cette baisse de la valeur des véhicules peut être due à plusieurs facteurs tels que l'apparition de nouvelles technologies, l'entrée en vigueur de nouvelles réglementations ou la dégradation des véhicules stockés. Cette situation pourrait avoir un impact sur le résultat de la Société étant donné que la dévalorisation des stocks est imputée négativement sur les bénéfices de la Société.

Par ailleurs, Hunyvers réalise des prévisions selon ses anticipations de l'évolution de la demande des consommateurs. Si ses volumes de ventes réalisées venaient à être inférieurs à ses anticipations, Hunyvers pourrait se retrouver en situation de surstockage. Dans ce contexte, les coûts de stockage du Groupe pourraient augmenter entraînant une baisse de la rentabilité.

De même, le Groupe pourrait être pénalisé dans sa dynamique de croissance en cas de difficultés d'approvisionnement et donc de stocks insuffisants. Dans l'environnement post-confinement, de nombreux acteurs souffrent de difficultés logistiques et de stocks insuffisants qui ne leur permettent pas de profiter pleinement de la forte reprise.

Mesures de gestion des risques :

Pour pallier aux problématiques de sous performance et de manque d'optimisation, notamment en terme de gestion et de pilotage opérationnels, connues sur ce marché, Hunyvers a mis en place un outil digital développé en interne qui lui permet de piloter en permanence ses stocks d'une manière fine et optimisée. Celui-ci propose notamment les fonctionnalités suivantes :

- Gestion du parc multi-concessions
- Vente/ Offre et Commande
- Facturation
- Gestion de stock
- Gestion des ateliers
- Gestion de la Relation Client
- Gestion de trésorerie
- Financement suivi des portefeuilles et des partenaires financiers
- Gestion des Floorplans
- Dashboard/KPI

Par ailleurs, ses outils digitaux permettent à la Société et à ses dirigeants d'anticiper l'évolution du marché.

Depuis la fin du confinement, le Groupe profite ainsi d'une forte demande pour les VDL qu'elle a correctement anticipée dès 2020 en augmentant ses commandes auprès de ses fournisseurs de 35% et en ayant mobilisé sa force de vente afin de renforcer sa présence sur le marché de l'occasion.

Degré de criticité du risque net : Moyen

3.2.2 Risque lié à la dépendance envers les fournisseurs

Les données présentées ci-après permettent d'apprécier au fil des exercices l'évolution de la dépendance de Hunyvers à ses principaux fournisseurs.

31-août-21		
Fournisseurs	montant en %	montant en % cumulé
Fournisseur n°1	27,53%	27,53%
Fournisseur n°2	19,09%	46,62 %
Fournisseur n°3	9,55%	56,17%
Fournisseur n°4	8,91%	65,08%
TOTAL TOP 4	65,08%	65,08%
Autres fournisseurs	34,92%	34,92%
TOTAL GENERAL	100%	100%

31-août-20		
Fournisseurs	montant en %	montant en % cumulé
Fournisseur n°1	26,76%	26,76%
Fournisseur n°2	18,57%	45,33%
Fournisseur n°3	16,26%	61,59%
Fournisseur n°4	10,81%	72,40%
TOTAL TOP 4	72,40%	72,40%
Autres fournisseurs	27,60%	27,60%
TOTAL GENERAL	100%	100%

Le poids des 4 premiers fournisseurs sur l'activité VDL est en très légère baisse entre le 31 août 2020 et le 31 août 2021, ceux-ci représentant 72,40 % des achats (en montant) de la Société en août 2020 contre 65,08 % en août 2021.

Le premier fournisseur représente 27,53% des achats en 2021, contre 26,76 % des achats en 2020.

L'activité de distribution de Véhicules de Loisirs, pièces détachées d'origine ainsi que de la réalisation de prestations de services associés requiert l'existence d'un contrat avec chacun des constructeurs de VDL sans lequel l'activité ne pourrait être exercée. Une large part du chiffre d'affaires du Groupe est fondée sur l'existence de contrats de distribution agréée et de contrats de réparateur agréé conclus avec des constructeurs. Si l'un des principaux fournisseurs du Groupe mettait fin à ses relations avec celui-ci, venait à contracter avec un concurrent, venait à ne plus pouvoir respecter ses engagements envers le Groupe ou à modifier les conditions commerciales avec ce dernier, cela pourrait affecter la capacité de Hunyvers à livrer ses solutions à ses clients dans les délais et la qualité attendue, impacter ses ventes et nuire à ses relations commerciales si le Groupe n'était pas en mesure d'identifier rapidement une solution de substitution.

Bien que le Groupe maintienne depuis longtemps des relations avec la plupart de ses partenaires constructeurs, certains des contrats du Groupe avec ces derniers sont conclus pour des durées déterminées et, en conséquence, font l'objet de renouvellements périodiques. Une dégradation des relations du Groupe avec ses principaux constructeurs partenaires ou le non-renouvellement ou la résiliation anticipée des principaux contrats conclus avec les constructeurs pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'image, les activités, les résultats, la situation financière, et les perspectives du Groupe.

Par ailleurs, si une pénurie de matières premières ou de marchandises venait impacter les approvisionnements d'un fournisseur de Hunyvers, à l'instar des difficultés d'approvisionnement de châssis et de semi-conducteurs qu'a connu ce secteur en 2021, il est possible qu'il ne soit plus en mesure de continuer à livrer le Groupe. L'activité de Hunyvers pourrait s'en trouver négativement impactée.

Mesures de gestion des risques :

La Société n'a pas mis en place de mesure spécifique de gestion de ce risque mais estime que la pluralité des marques et des acteurs spécialisés dans la construction de camping-cars et de caravanes atténue la dépendance de Hunyvers vis-à-vis d'un constructeur spécifique. Par ailleurs, compte tenu du volume d'affaires réalisé par le Groupe et de sa position sur le marché de la distribution français du VDL, la probabilité qu'un constructeur rompe toute relation devient faible.

Degré de criticité du risque net : Moyen

3.2.3 Risque lié à la défaillance des produits

La commercialisation des caravanes et des camping-cars constitue l'activité principale de Hunyvers. En France et dans la zone Européenne, ces produits sont soumis à des normes strictes de construction. Les systèmes électroniques présents à l'intérieur des véhicules sont également soumis à des réglementations strictes en matière de sécurité. Les véhicules neufs sont généralement garantis 5 ans sous certaines conditions notamment de l'engagement du propriétaire d'effectuer une visite de contrôle par an en concession. Hunyvers prend en charge les défaillances mineures et demande la mise en œuvre de la garantie constructeur pour tout défaut plus significatif.

Fonctionnement de la garantie constructeur :

Lorsque le Groupe vend un véhicule neuf celui-ci est garanti 5 ans (minimum) sur son étanchéité, 2 ans sur le châssis porteur (Fiat, Ford, Citroën, etc...) à l'instar d'un véhicule automobile et 2 ans sur tout l'équipement du véhicule (four, chauffage, réfrigérateur, TV).

L'étanchéité n'est garantie que si le propriétaire effectue dans un centre agréé de la marque du camping-car, un contrôle d'humidité. Celui-ci est opéré par les techniciens du Groupe en vérifiant tous les points sensibles à la recherche de point de fuite. S'ils décèlent à temps un point sensible, ils effectuent les réparations nécessaires. Cette réparation est à la charge du constructeur, c'est à dire que le groupe lui refait la réparation, c'est la Demande de Recours en Garantie (DRG).

Les véhicules d'occasion sont en général garantis 6 mois et ne sont généralement pas sources de problème pour le Groupe.

En effet, tous les véhicules d'occasion sont, avant reprise ou achat, contrôlés intégralement par les techniciens du Groupe. La garantie de 6 mois restreint la demande de recours en garantie sauf panne mineure. Un des risques les plus importants étant les problèmes d'étanchéité, Hunyvers se prémunit de ce risque en amont, et une dégradation de la cellule pour des raisons d'étanchéité ne pourra se faire sur cette période.

Un dossier sur 2 dans les concessions du Groupe est financé avec des extensions d'assurance demandées par les clients pour avoir une garantie supérieure à 6 mois. Celle-ci est valable pendant toute la durée du financement mais est assumée par les organismes financiers qui passent par des réassureurs.

Sur la partie porteur, qui peut être source de défaillance, celle-ci est assumée par le constructeur dans le cadre de sa garantie pour les camping-cars récents. En cas de panne avec un kilométrage récent, même délai dépassé, ces constructeurs prennent partiellement en charge les réparations (avec un coefficient de vétusté)

Enfin, lorsque le Groupe vend des Camping-Cars ayant un kilométrage de plus de 120 000 kilomètres et que le client ne souscrit pas d'emprunt pour l'achat de celui-ci, Hunyvers a recours à un assureur qui prend en charge l'éventuel recours en garantie.

Quand bien même les produits du Groupe bénéficient de la garantie constructeur, Hunyvers pourrait voir sa responsabilité engagée du fait de la défaillance de l'un des produits qu'elle a vendu. Ainsi, si le véhicule vendu par le Groupe fait état d'un vice caché et que ce défaut est à l'origine d'un accident donnant lieu à un préjudice sur un tiers, celui-ci peut se prévaloir de la faute du vendeur pour engager sa responsabilité civile et obtenir réparation de son préjudice au titre de la responsabilité civile délictuelle.

Par ailleurs, si le public considérait que le Groupe commercialisait des véhicules de mauvaise qualité, dangereux ou défectueux, cela pourrait nuire à sa réputation et réduire sa capacité à attirer des clients, ce qui aurait un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Mesures de gestion des risques :

Les normes de fabrications sont strictes et Hunyvers est assuré en cas de défaillance sur un produit qu'il commercialise. C'est la responsabilité du constructeur qui sera engagée si une défaillance significative venait à advenir.

Degré de criticité du risque net : Faible

3.3 Risques liés aux activités du Groupe

3.3.1 Risque lié à la concentration des pouvoirs exécutifs et opérationnels

Les dirigeants historiques de Hunyvers, Julien Toumieux et Delphine Bex qui agissent de concert, détiennent 2 sièges sur 6 au conseil d'administration et 82,4% du capital et 90,34% des droits de vote (du fait de la mise en place d'un droit de vote double sous condition suspensive de l'admission des titres de la Société sur Euronext Growth étant précisé qu'à la date d'approbation du présent Document d'Enregistrement les droits de vote ne sont pas encore mis en place) au jour de l'approbation du présent Document d'enregistrement. De plus, Monsieur Julien Toumieux en tant que Président-Directeur général et fondateur du Groupe dispose d'un rôle opérationnel stratégique (cf. § 3.3.3 risque « homme clé »). Le concert conservera à l'issue de l'opération envisagée d'introduction en bourse la majorité du capital et des droits de vote pouvant conduire à une limitation de fait du contrôle de l'instance actionnariale et des contre-pouvoirs dans les décisions opérationnelles.

Mesures de gestion des risques

Afin d'assurer que le contrôle de la Société ne soit pas exercé de manière abusive, les actionnaires ont désigné trois administrateurs indépendants sur 6. De plus, dans la perspective de l'admission de ses actions sur le marché d'Euronext Growth Paris, le Groupe a engagé une réflexion d'ensemble relative

aux pratiques du gouvernement d'entreprise. La Société a choisi d'adhérer au Code de gouvernement d'entreprise Middledenext en tant que code de référence auquel elle entend se référer à l'issue de l'admission de ses actions sur le marché Euronext Growth Paris, ce code étant disponible notamment sur le site de Middledenext (<https://www.middledenext.com>). La Société se conforme d'ores et déjà à certaines des recommandations du Code Middledenext et entend poursuivre certaines actions en ce sens.

Degré de criticité du risque net : Moyen

3.3.2 Risque lié aux opérations de croissance externe

Dans le cadre de sa stratégie de développement, Hunyvers a réalisé dans le passé, et envisage de réaliser dans le futur, des opérations de croissance externe.

La mise en œuvre de cette stratégie suppose néanmoins que le Groupe puisse trouver des opportunités à des coûts et conditions intéressantes et acceptables. Ces opérations de croissance externe sont susceptibles d'avoir un impact négatif sur les résultats du Groupe si celui-ci ne réussissait pas à intégrer, dans les conditions prévues, les activités des sociétés acquises, leur personnel, leurs produits et leurs technologies, à atteindre les synergies escomptées et à gérer des passifs qui n'auraient pas été anticipés au moment de la réalisation de ces opérations et pour lesquelles le Groupe n'aurait pas ou peu de protection de la part des cédants.

La croissance rapide de l'activité du Groupe peut également créer des contraintes importantes pour son équipe de direction, son infrastructure opérationnelle et sa capacité de financement. Dans un environnement de marché incertain et en constante évolution, les dirigeants de Hunyvers doivent anticiper les besoins opérationnels et mettre en place des plans efficaces pour fournir des capacités suffisantes, générer de la croissance et gérer les défis qui pourraient survenir dans la mise en œuvre, par le Groupe, de sa stratégie de développement.

L'incapacité de Hunyvers à prévoir exactement ses besoins opérationnels pourrait entraîner des interruptions de service, un ralentissement ou une interruption de la croissance ou une allocation inefficace des ressources. L'incapacité du Groupe à réussir à planifier sa croissance et à mettre en œuvre une stratégie efficace pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière et ses résultats.

Enfin, les prochaines opérations de croissance externe significatives que réalisera le Groupe devront certainement recevoir l'aval de l'Autorité française de la concurrence. A ce titre, certaines opérations peuvent être ralenties dans leur mise en œuvre voire conditionnées à certaines exigences préalables.

Mesures de gestion des risques :

La Société n'a pas mis en place de mesure spécifique de gestion de ce risque mais estime que le savoir-faire qu'elle a acquis au cours de différentes opérations de croissance externe réalisées depuis sa création ainsi que l'expertise des membres de la direction du Groupe en la matière lui permettent de considérer maîtriser les processus nécessaires à la bonne intégration de nouvelles entreprises. Par ailleurs, le Groupe ne pense pas être exposé outre-mesure à l'avenir à des exigences trop fortes visant à préserver le jeu concurrentiel du marché compte tenu de sa position de numéro 2 du marché largement derrière le groupe Trigano en termes de volume d'affaires.

Degré de criticité du risque net : Faible

3.3.3 Risque lié au management et hommes-clés

Le succès de la Société dépend, dans une large mesure, de la contribution et de l'expertise de ses principaux dirigeants actuels - Julien Toumieux et Delphine Bex - et de certains cadres ou collaborateurs essentiels.

Dans le cadre du développement de ses activités, et pour accompagner sa croissance, la Société pourrait avoir besoin de personnel qualifié supplémentaire. Le succès de Hunyvers repose ainsi sur sa capacité à attirer, retenir et motiver un personnel qualifié. Plus particulièrement, le déploiement de

l'organisation commerciale et la croissance du chiffre d'affaires de Hunyvers pourraient être ralenties si la Société ne parvenait pas à recruter et/ou à fidéliser des forces de ventes performantes.

La concurrence pour de tels salariés est intense et si la Société était dans l'incapacité d'engager et /ou de retenir les salariés et cadres présentant la diversité de talents et le niveau de compétences requis, ses activités et son résultat d'exploitation pourraient en être affectés négativement.

La perte de tels talents pourrait altérer la capacité de la Société à atteindre ses objectifs et ainsi avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses résultats, sa situation financière et ses perspectives.

Mesures de gestion des risques :

La Société n'a pas mis en place de mesure spécifique de gestion de ce risque mais considère que le Président Directeur Général et certains des managers clés sont actionnaires et/ou administrateurs et donc motivés à rester dans la Société. L'impact négatif en cas d'impossibilité de recruter ou fidéliser ses collaborateurs serait limité.

Degré de criticité du risque net : Faible

3.4 Risques financiers

3.4.1 Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que la Société ne soit pas en mesure de faire face à ses besoins monétaires grâce à ses ressources financières.

Montants en €	31/08/2020	31/08/2021	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans
Emprunts obligataires convertibles					
Emprunts garantis par l'Etat	10 000 000	14 819 298	3 064 298	11 705 000	50 000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 663 557	1 117 283	649 897	467 386	
Emprunts issus de location-financement		14 914	14 914		
Total emprunts auprès des établissements et location financement	11 663 557	15 951 495	3 729 109	12 172 386	50 000
Dettes participation salariés					
Dettes financières diverses	3 790 000	2 403 422	2 403 422		
Total emprunts et dettes financières diverses	3 790 000	2 403 422	2 403 422		
Concours bancaires courants	78 418	165 478	165 478		
Intérêts courus non échus	8 464	4 468	4 468		
Total concours bancaires courants et intérêts courus	86 882	169 946	169 946		
Total emprunts et dettes financières	15 540 439	18 524 863	6 302 477	12 172 386	50 000

Il faut noter que Hunyvers détient 2,4 millions d'euros au 31/08/2021 d'avances permanentes octroyées par les constructeurs visant à financer le stock.

Il n'existe aucun covenant bancaire.

Des procédures de reporting financier ont été mises en place afin de suivre ce risque au plus près. La Société s'assure de l'existence de lignes de crédit à court et moyen terme en adéquation avec le niveau de son activité et les variations induites au regard du besoin en fonds de roulement et du remboursement des échéances.

La Société négocie et obtient régulièrement le renouvellement de ses différents concours bancaires à court terme, et dispose ainsi des ressources nécessaires à son exploitation. Il dispose également de la possibilité de mobiliser ses créances.

Au 31 août 2021, la Société dispose d'une trésorerie pour un montant total de 9 229 K€.

Au 31 décembre 2021, le Groupe affiche un total d'emprunts et dettes financières de 17 233 K€ dont 3 705 K€ à moins d'un an et dispose d'une trésorerie de 11 2010 K€ qui amène à un niveau de trésorerie nette à moins d'un an de 7 505 K€.

Hunyvers a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité à la date d'approbation du présent Document d'Enregistrement et elle considère être en mesure de maîtriser ce risque et de respecter ses échéances à venir sur 12 mois.

Degré de criticité du risque net : Moyen

3.4.2 Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux provient directement des conditions des emprunts que la Société a contractés et des placements qu'elle a réalisés. La Société utilise des financements à taux fixe ou taux variable (Euribor), qu'il s'agisse de dettes financières à court, moyen ou long terme.

Ce risque résulte d'une éventuelle hausse des taux d'intérêt et donc d'un renchérissement du coût des financements bancaires accordés à cette dernière.

Mesures de gestion des risques :

La part des dettes financières à taux variable dans la structure d'endettement de la Société est peu significative, par conséquent, la Société n'a pas mis en place de mesure spécifique de gestion de ce risque.

Degré de criticité du risque net : Faible

4. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

4.1 Organes d'administration, de direction et de surveillance et de direction générale

Jusqu'au 27 janvier 2022, la Société était constituée sous forme de société par actions simplifiée dont la présidence était assurée par Monsieur Julien Tournieux.

En date du 27 janvier 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés a approuvé la transformation de la Société en société anonyme à Conseil d'administration et, à cette occasion, a adopté de nouveaux statuts et de nouvelles règles de gouvernance.

4.1.1 Composition du Conseil d'administration et de la direction générale

4.1.1.1 Composition du Conseil d'administration

A la date d'approbation du présent Document d'Enregistrement, la composition du Conseil d'administration est la suivante :

Nom	Sexe	Mandat	Principale fonction dans la Société	Date de 1 ^{ère} nomination et de fin de mandat
Julien Tournieux	H	Administrateur, Président du Conseil d'administration et Directeur Général	Président Directeur Général	Première nomination : AG du 27/01/2022 Echéance du mandat : AG à tenir dans l'année 2026 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé
Delphine Bex	F	Administrateur Directrice Générale Déléguée	Directrice Générale Déléguée	Première nomination : AG du 27/01/2022 Echéance du mandat : AG à tenir dans l'année 2026 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé
Florence Borjeix	F	Administrateur	Directrice Administrative et Financière	Première nomination : AG du 27/01/2022 Echéance du mandat : AG à tenir dans l'année 2026 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé
Olivier Nachba	H	Administrateur indépendant ⁽¹⁾	Néant	Première nomination : AG du 27/01/2022 Echéance du mandat : AG à tenir dans l'année 2026 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé
Christian Lou	H	Administrateur indépendant ⁽¹⁾	Néant	Première nomination : AG du 2/02/2022 Echéance du mandat : AG à tenir dans l'année 2026 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé
Alexis Mons	H	Administrateur indépendant ⁽¹⁾	Néant	Première nomination : AG du 2/02/2022 Echéance du mandat : AG à tenir dans l'année 2026 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé

(1) Voir analyse ci-dessous.

Les administrateurs ont pour adresse professionnelle le siège social de la Société.

La Société venant juste de se transformer en société anonyme avec conseil d'administration, elle n'a pas encore envisagé la gestion du renouvellement des membres du conseil.

Conformément au Code Middlednext de gouvernement d'entreprise (recommandation R3), les critères permettant de qualifier d'indépendant un membre du Conseil d'administration sont les suivants :

Critères d'indépendance définis par le code Middledenext					
Analyse de la Société	Ne pas avoir été, au cours des cinq dernières années, et ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la Société ou d'une société de son groupe	Ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significative avec la Société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier, etc.)	Ne pas être actionnaire de référence de la Société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif	Ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence	Ne pas avoir été, au cours des six dernières années, commissaire aux comptes de la Société
Julien Toumieux	✗	✗	✗	✗	✓
Delphine Bex	✗	✗	✗	✗	✓
Florence Borjeix	✗	✗	✓	✓	✓
Olivier Nachba	✓	✓	✓	✓	✓
Christian Lou	✓	✓	✓	✓	✓
Alexis Mons	✓	✓	✓	✓	✓

Le Conseil d'administration, lors de sa réunion en date du 27 janvier 2022 a considéré que, parmi ses membres, Messieurs Olivier Nachba, Christian Lou et Alexis Mons pouvaient être qualifiés d'administrateurs indépendants.

Il n'existe aucun lien familial entre chacun des administrateurs et membres de la direction générale.

Le Conseil d'administration a une représentation comprenant 1/3 de femmes.

Il est rappelé que les statuts de la Société prévoient que le conseil d'administration peut nommer des censeurs, personnes physiques ou morales, choisies ou non parmi les actionnaires, qui ont pour seule fonction d'assister aux séances du conseil d'administration avec voix consultative. Le nombre des censeurs ne peut excéder cinq. La durée de leurs fonctions est de 4 ans, expirant à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire son mandat.

Ils sont rééligibles, peuvent être révoqués à tout moment par décision du conseil d'administration et peuvent recevoir une rémunération dont le montant est fixé par l'assemblée générale ordinaire et est maintenu jusqu'à nouvelle décision.

A la date d'approbation du présent Document d'Enregistrement, aucun censeur n'a été nommé par le conseil d'administration.

4.1.1.2 Composition de la direction générale

La direction générale de la Société est assurée par Monsieur Julien Toumieux, nommé par le Conseil d'administration du 27 janvier 2022 qui a choisi, compte tenu de la taille de la Société et de son stade de développement commercial actuel, de ne pas dissocier les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général.

Conformément à la loi et aux dispositions l'article 13.5 des statuts, le Président du Conseil d'administration organise et dirige les travaux du Conseil d'administration, dont il rend compte à l'Assemblée Générale des actionnaires. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure en particulier que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission. Conformément à la loi et aux dispositions de l'article 15 des statuts, le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées Générales d'actionnaires et au Conseil d'administration. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

L'adresse professionnelle du Président Directeur Général est la suivante : Hunyvers, 19, rue Jules Noriac, 87000 Limoges.

4.1.1.3 Principales activités en cours exercées par les membres du Conseil d'administration et de la direction générale en dehors de la Société

Membres du Conseil d'Administration	Principales activités exercées en dehors de la Société
Julien Toumieux*	Gérant de Camping-Car 42 SARL ; Administrateur de Perspective SAS ; Gérant des SCI : Maes, Jeddah , Turritopsis Nutricula , Antilia , Jules Guesde, Parking de Lambersart, Victoire, Fives, Madinghem, Garages, Arts, Angle, Perenchies, Gambetta, Sudinvest, Robitums, Aquitaine Sud Immobilière, Labatoum, Caroubiers, Garys, Canis Majoris , Yanacocha , K2, Kerepakupai , Lilypad , Robi2tours, Dhexy, Pousses, Bopuy
Delphine Bex	
Olivier Nachba	Fondateur & CEO Deep Sourcing
Florence Borjeix	
Christian Lou	Directeur des Opérations, Feu Vert
Alexis Mons	Co-fondateur et Directeur Général Délégué de Emakina.fr

* Les SCI présentées en gras dans les mandats de Julien Toumieux sont des sociétés liées au Groupe part des conventions réglementées (cf. section 6.4 du présent Document d'enregistrement).

4.1.2 Expérience professionnelle des membres des organes d'administration et de la direction générale

Julien Toumieux, Président Directeur Général

Depuis 2006, date de la création de la société, Julien a comme volonté d'être un acteur leader du marché. Il dispose désormais de 15 ans d'expérience dans le marché du VDL. Il a en charge les relations avec les constructeurs, le développement commercial, le service informatique et le service marketing de la Société. Julien a débuté sa carrière chez KPMG où il a travaillé dans les services d'audit et d'expertise comptable. Il est diplômé de l'Ecole Supérieure de Commerce (option finance) de La Rochelle et d'un master (computer science) du Loyola College de Baltimore.

Delphine Bex, Directrice Générale Déléguée

En 2011, Delphine a rejoint Julien en tant que Directrice générale de la société par actions simplifiée. Elle est en charge de l'ensemble de la direction administrative et financière, juridique et des ressources humaines. Elle aime étudier les projets, valider leur faisabilité et surtout leurs donner naissance s'ils s'avèrent opportuns. Ses domaines d'expertise sont la consolidation, les acquisitions, et les missions d'audit. Elle a acquis son savoir-faire au cours des 12 années passées au sein des cabinets PwC Paris et KPMG Limoges. Elle est également Juge Prud'homal et Diplômée du master Comptabilité Contrôle Audit de Clermont Ferrand.

Florence Borjeix, Directrice Administrative et Financière - Administratrice

Depuis 2012, Florence a rejoint le Groupe en tant que Responsable Administrative et Financière. Elle est en charge de toute la coordination de la comptabilité de l'ensemble du Groupe, du contrôle de gestion, de la mise en place et du suivi des prévisionnels de chacune des entités, des déclarations fiscales et comptables, de la tenue des tableaux de bord. Depuis 2015, elle est responsable de la Business Unit Prescription Financement et apporte son expertise sur le développement de la société. Florence est diplômée d'un Master's Degree de l'Ecole Supérieure de Commerce de Clermont Ferrand en Comptabilité et Finance, elle est également titulaire de la Licence de Comptabilité et Finance de l'EGC de Brive La Gaillarde. Florence a travaillé plus de 5 ans au sein du Cabinet KPMG de Limoges.

Olivier Nachba, Administrateur

Serial-entrepreneur, Olivier a notamment créé et dirigé pendant 13 ans Oyez, société spécialisée dans la transformation digitale du retail et du point de vente. Suite au rachat d'Oyez par Altavia, il devient membre du COMEX et Directeur de l'Innovation et des systèmes d'information du groupe Altavia. Il a récemment créé une nouvelle entreprise de logiciel dans la connaissance fournisseurs nommée Deep Sourcing. Il est diplômé d'un Master d'ingénierie Financière à l'ESCP Europe.

Christian Lou, Administrateur

Christian Lou est directeur des opérations du Groupe Feu Vert. Expert du Retail (expériences chez Auchan, Darty, FNAC, Feu Vert ...), il est rompu au fonctionnement de Comités de Direction ou Comités Exécutifs et facilitant du travail d'équipe.

Manager opérationnel de gros réseaux de magasins (intégrés comme franchisés), il possède une expérience significative en animation et en développement des ventes dans un réseau commercial.

Pilote actif de la mutation omnicanal et de la transformation digitale, Christian Lou a dirigé le Marketing et le Digital d'une grande enseigne.

Alexis Mons, Administrateur

Alexis Mons est co-fondateur (depuis 2000) et Directeur Général Délégué de Emakina.fr, intégré au sein de EPAM Systems, société leader sur le marché des services de transformation digitale et d'ingénierie des produits.

EMAKINA, conseille et déploie des stratégies digitales, notamment pour le commerce unifié.

Titulaire d'un DESS d'Electronique, pionnier du web, c'est un passionné du numérique. Il a consacré un ouvrage sur le sujet : "Marketing et Communication à l'épreuve des foules intelligentes" (FYP Edition, 2012).

Il est Président d'Aliptic, réseau des entreprises numériques en Limousin et labellisé FrenchTech et mandataire de Numeum, le syndicat des entreprises du numérique. Il est cofondateur de TEDx Limoges.

4.1.3 Déclaration des membres du Conseil d'administration et de la direction générale

A la connaissance de la Société, et au jour de l'approbation du présent Document d'Enregistrement, aucun des membres du Conseil d'administration et de la Direction Générale, au cours des 5 dernières années :

- n'a fait l'objet de condamnation pour fraude ;

- n'a fait l'objet de mises en cause et/ou de sanctions publiques officielles prononcées par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés) ;

- n'a été déchu par un tribunal du droit d'exercer la fonction de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

4.2 Rémunération et avantages

Les tableaux n° 1 à 11 sur les rémunérations des mandataires sociaux présentés ci-dessous sont établis conformément à la Position-recommandation AMF DOC-2021-02 intitulée « Guide d'élaboration des documents d'enregistrement universels », applicable à compter du 8 janvier 2021 et mis à jour en avril 2021.

Le tableau n°3 n'est pas applicable, la Société ayant revêtu la forme d'une société par actions simplifiée jusqu'au 27 janvier 2022.

Les tableaux n°4 à n°10 ne sont pas applicables, aucune attribution de stock-options ni d'actions gratuites au profit des mandataires sociaux n'ayant été réalisée jusqu'à présent.

Il est précisé qu'aucune rémunération exceptionnelle ou prime liée à la cotation en bourse ne sera versée au bénéfice des dirigeants mandataires sociaux ou management.

4.2.1 Rémunération des membres de la direction générale et du Conseil d'administration

Au titre de la période comptable présentée (exercices 2021 et 2020), la rémunération des dirigeants mandataires sociaux et des membres du Conseil d'administration a été la suivante :

Tableau n° 1 : tableau de synthèse des rémunérations, fixes et variables, options et actions, attribuées à chaque dirigeant mandataire social de la Société, au titre de leurs fonctions au sein des sociétés du Groupe

Julien Tournieux Président Directeur Général depuis le 27 janvier 2022	31 août 2021 (12 mois)	31 août 2020 (12 mois)
Rémunérations attribuées au titre de l'exercice	191 180 €	130 953 €
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des actions attribuées gratuitement		
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme		
TOTAL	191 180 €	130 953 €

Monsieur Julien Tournieux a été nommé Président du Conseil d'administration et Directeur Général par délibérations du Conseil d'administration en date du 27 janvier 2022 à l'issue de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires réunie le même jour et ayant approuvé la transformation de la Société en société anonyme à Conseil d'administration.

Les rémunérations mentionnées dans le présent tableau correspondent donc à celles versées par Hunyvers à Monsieur Julien Tournieux au titre de son mandat de Président de la Société pendant les deux derniers exercices au cours desquels celle-ci était constituée sous la forme d'une société par actions simplifiée.

Delphine Bex Directrice Générale Déléguée depuis le 27 janvier 2022 (précédemment Directrice Générale)	31 août 2021 (12 mois)	31 août 2020 (12 mois)
Rémunérations attribuées au titre de l'exercice	190 843 €	130 390 €
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des actions attribuées gratuitement		
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme		
TOTAL	190 843 €	130 390,00 €

Madame Delphine Bex a été nommée Administratrice et Directrice Générale Déléguée par délibérations du Conseil d'administration en date du 27 janvier 2022 à l'issue de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires réunie le même jour et ayant approuvé la transformation de la Société en société anonyme à Conseil d'administration. Elle était précédemment Directrice Générale de la société sous sa forme de société par actions simplifiée.

Tableau n° 2 : tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

L'assemblée générale du 31 mars 2017 a décidé de fixer à 121 372 euros la rémunération brute annuelle allouée à Monsieur Julien TOUMIEUX et Madame Delphine BEX au titre de leurs mandats de respectivement Président et Directeur Général, à compter du 1^{er} avril 2017.

Elle a décidé en outre que, si le résultat net consolidé de l'exercice est supérieur à 500.000 euros, alors le Président et le Directeur Général auront droit à un complément de rémunération. Dans cette hypothèse chacun des dirigeants aura droit à un complément de rémunération brute calculé comme suit : (Capacité d'Auto-Financement consolidée – 850 000 €) * 1/5

Julien Tournieux Président Directeur Général depuis le 27 janvier 2022	31 août 2021 (12 mois)		31 août 2020 (12 mois)	
	Montant du	Montant versé	Montant du	Montant versé
Rémunération fixe	121 372,00	121 372,00	121 372,00	121 372,00
Rémunération variable annuelle	59 500,00			
Rémunération variable pluriannuelle				
Rémunération exceptionnelle				
Rémunération allouée à raison du mandat d'administrateur				
Avantages en nature	10 308,00	10 308,00	9 581,00	9 581,00
TOTAL	191 180,00	131 680,00	130 953,00	130 953,00

La rémunération variable de Mr Julien Tournieux pour l'exercice clos le 31 août 2021 a été fixée par le Conseil d'administration à 59,5 K€ euros bruts.

Les avantages en nature de Monsieur Julien Tournieux sont constitués par une voiture de fonction.

Delphine Bex Directrice Générale Déléguée depuis le 27 janvier 2022 (précédemment Directrice Générale)	31 août 2021 (12 mois)		31 août 2020 (12 mois)	
	Montant du	Montant versé	Montant du	Montant versé
Rémunération fixe	121 372,00	121 372,00	121 372,00	121 372,00
Rémunération variable annuelle	59 500,00			
Rémunération variable pluriannuelle				
Rémunération exceptionnelle				
Rémunération allouée à raison du mandat d'administrateur				
Avantages en nature	9 971,00	9 971,00	9 018,00	9 018,00
TOTAL	191 180,00	131 680,00	130 953,00	130 953,00

La rémunération variable de Mme Delphine Bex pour l'exercice clos le 31 août 2021 a été fixée par le Conseil d'administration à 59,5 K€ euros bruts.

Les avantages en natures de Madame Delphine Bex sont constitués par une voiture de fonction.

Le conseil d'administration du 27 janvier 2022 a décidé de fixer à 132 000 euros la rémunération brute annuelle allouée individuellement à Monsieur Julien TOUMIEUX et Madame Delphine BEX au titre de leurs mandats de respectivement Président et Directeur Général, à compter du 27/01/2022 pour l'exercice du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022.

Le conseil d'administration a également prévu pour Monsieur Julien TOUMIEUX et Madame Delphine BEX une rémunération variable annuelle correspondant à un pourcentage compris entre 1,3% et 2% du résultat d'exploitation consolidée au titre de l'exercice qui sera clos le 31 août 2022 si ce dernier est supérieur à 4M€, étant précisé qu'en toute hypothèses, le montant de cette rémunération variable brute ne pourra excéder, individuellement pour Monsieur Julien TOUMIEUX et Madame Delphine BEX, 250 000 euros..

L'Assemblée Générale des actionnaires du 27 janvier 2022 a décidé de fixer la somme fixe annuelle à allouer aux membres du Conseil d'Administration à 20.000 euros.

Bien qu'une résolution ait été votée lors de l'Assemblée Générale des actionnaires du 27 janvier 2022 pour prévoir cette possibilité, aucun projet d'attribution d'actions gratuites ou de stock-options n'est envisagé au bénéfice des dirigeants mandataires sociaux. Le Président Directeur Général et la Directrice Générale Déléguée ayant chacun une participation dans le capital supérieure à 10%, ils ne sont pas éligibles à de telles attributions.

Pour les autres commentaires, se référer à ceux du tableau 1.

Tableau n°3 : Tableau sur les rémunérations allouées à raison du mandat d'administrateur et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

Mandataires sociaux non dirigeants	31 août 2021 (12 mois)		31 août 2020 (12 mois)	
	Montant du	Montant versé	Montant du	Montant versé
Florence Borjeix Rémunérations (fixe, variable) Autres rémunérations	70 920,00	60 920,00	51 308,00	51 308,00
Olivier Nachba Rémunérations (fixe, variable) Autres rémunérations				
Christian Lou Rémunérations (fixe, variable) Autres rémunérations				
Alexis Mons Rémunérations (fixe, variable) Autres rémunérations				
TOTAL	70 920,00	60 920,00	51 308,00	51 308,00

Tableau n°4 : Tableau sur les options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe

Néant

Tableau n°5 : Tableau sur les options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

Néant

Tableau n°6 : Tableau sur les actions attribuées gratuitement à chaque mandataire social

Néant

Tableau n°7 : Tableau sur les actions attribuées gratuitement et devenues disponibles durant l'exercice pour chaque dirigeant mandataire social

Néant

Tableau n°8 : Tableau sur l'historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions

Néant

Tableau n°9 : Tableau des options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non-mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers

Néant

Tableau n°10 : Tableau sur l'historique des attributions gratuites d'actions

Néant

Tableau n° 11 : Récapitulatif des contrats de travail des dirigeants mandataires sociaux, des indemnités et/ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de leurs fonctions et autres

Dirigeants Mandataires Sociaux	Contrat de Travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions.		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Julien Toumieux Président Directeur Général		<u>X</u>	-	<u>X</u>	-	<u>X</u>	-	<u>X</u>
Date de début de mandat : <u>27/01/2022</u> .								
Date de fin de mandat : à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir dans l'année 2026 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.								
Delphine Bex Directrice générale Déléguée et Administrateur		<u>X</u>	-	<u>X</u>	-	<u>X</u>	-	<u>X</u>
Date de début de mandat : <u>27/01/2022</u> .								
Date de fin de mandat : à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir dans l'année 2026 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.								

4.2.2 Sommes versées ou provisionnées par la Société à des fins de versement de pensions, retraites ou autres avantages au profit des mandataires sociaux

La Société n'a pas provisionné de sommes aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages au profit de ses mandataires sociaux.

Elle n'a pas non plus versé de primes d'arrivée ou de départ à ces personnes.

4.2.3 Référence au Code Middlenext

Dans la perspective, notamment, de son introduction en bourse, la Société a engagé une réflexion d'ensemble relative aux pratiques du gouvernement d'entreprise.

A cet égard, bien qu'elle ne soit pas soumise à l'obligation légale de se référer à un Code de gouvernement d'entreprise, la Société a engagé une réflexion concernant les recommandations et points de vigilance du Code de gouvernement d'entreprise Middlenext (le « Code Middlenext ») auquel elle entend se référer à l'issue de l'inscription de ses actions sur le marché Euronext Growth d'Euronext Paris, ce code étant disponible notamment sur le site de Middlenext (<https://www.middlenext.com/>).

Le tableau ci-dessous présente la position de la Société par rapport à l'ensemble des recommandations édictées par le Code Middlenext dans sa nouvelle édition de septembre 2021 à la date d'approbation du Document d'Enregistrement :

Recommandation du Code Middlenext	Appliquée	Non appliquée
I Le pouvoir de « surveillance »		
R1 : Déontologie des membres du conseil	X	
R2 : Conflits d'intérêts	X	
R3 : Composition du conseil - Présence de membres indépendants	X	
R4 : Information des membres du conseil	X	
R5 : Formation des membres du conseil		X ⁽¹⁾
R6 : Organisation des réunions du conseil et des comités	X	
R7 : Délibérations sur la mise en place de comités	X ⁽²⁾	
R8 : Mise en place d'un comité spécialisé RSE		X ⁽³⁾
R9 : Mise en place d'un règlement intérieur du conseil	X ⁽⁴⁾	
R10 : Choix de chaque administrateur	X	
R11 : Durée des mandats des membres du conseil - Echelonnement		X ⁽⁵⁾
R12 : Rémunération de l'administrateur	X	
R13 : Mise en place d'une évaluation des travaux du conseil		X ⁽⁶⁾
R14 : Relation avec les « actionnaires »		X ⁽⁷⁾
II Le pouvoir de « exécutif »		
R15 : Politique de diversité et d'équité au sein de l'entreprise		X ⁽⁸⁾
R16 : Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux		X ⁽⁹⁾
R17 : Préparation de la succession des dirigeants		X ⁽¹⁰⁾
R18 : Cumul contrat de travail et mandat social	X	
R19 : Indemnités de départ	X ⁽¹¹⁾	
R20 : Régimes de retraites supplémentaires	X ⁽¹²⁾	
R21 : Stock-options et attribution gratuite d'actions	X	
R22 : Revue des points de vigilance	X	

⁽¹⁾ Compte tenu de sa taille, la Société n'envisage pas de mettre en place de formation de ses administrateurs.

⁽²⁾ Compte tenu de sa taille, le Conseil d'administration a décidé, connaissance prise de la R7 du Code Middlenext de ne pas constituer de comité spécialisé (étant rappelé que les dispositions des articles L823-19 et suivants du Code de commerce concernant le comité d'audit ne sont pas applicables aux sociétés cotées sur Euronext Growth)

⁽³⁾ Compte tenu de sa taille, la Société n'envisage pas de mettre en place un Comité RSE.

⁽⁴⁾ Le règlement intérieur du Conseil d'administration a été adopté par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 27 janvier 2022. Il est disponible sur le site internet de la Société : www.hunyvers.com.

⁽⁵⁾ Compte tenu de la taille de la Société et de sa transformation récente en Société Anonyme, la Société ne souhaite pas appliquer la règle d'échelonnement de la durée des mandats des administrateurs. Elle applique et appliquera néanmoins les autres éléments de la Recommandation R11 : (i) adaptation de la durée des mandats aux spécificités de l'entreprise et (ii) mention de la durée des mandats dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise.

⁽⁶⁾ Le conseil d'administration a été mis en place le 27 janvier 2022 lors de la transformation de la Société en société anonyme. Il n'a pas encore mis en place d'évaluation de ses travaux.

⁽⁷⁾ Compte tenu de sa taille, la Société n'envisage pas de mettre en place de mesure spécifiques dans ses relations avec les actionnaires autres que celles lui permettant de respecter ses obligations d'information.

⁽⁸⁾ Compte tenu de sa taille, la Société n'envisage pas de mettre en place une politique spécifique de diversité et d'équité bien que ce sujet sera suivi régulièrement.

⁽⁹⁾ Le Conseil d'administration entend s'attacher au respect des principes généraux de détermination de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux. Toutefois, la Société n'étant pas soumise à l'obligation légale de publier un ratio d'équité, elle n'entend pas communiquer un ratio calculé par rapport au SMIC comme le recommande le Code Middenext.

⁽¹⁰⁾ Les membres de la direction générale étant jeune, la préparation de la succession n'est pas une priorité dans l'immédiat. Par ailleurs, la Société ayant deux dirigeants mandataires sociaux, elle serait en mesure de faire face à la vacance imprévue de l'un d'entre eux,

⁽¹¹⁾ Sans objet.

⁽¹²⁾ Sans objet.

4.3 Participations et options de souscription des membres des organes d'administration et de direction

La participation de Monsieur Julien Toumieux et de Madame Delphine Bex figure au paragraphe 6.1.1. Il est précisé que Madame Florence Borjeix, Monsieur Olivier Nachba, Monsieur Christian Lou et Monsieur Alexis Mons ne sont pas actionnaires de la Société.

5. INFORMATIONS FINANCIÈRES ET INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE

5.1 Informations financières historiques

5.1.1 Comptes consolidés au titre des exercices clos le 31/08/2020 et le 31/08/2021

5.1.1.1 Bilan consolidé

BILAN CONSOLIDE - ACTIF - €	Note Annexe	Montants bruts au 31/08/2021	Amortissements et provisions au 31/08/2021	Montants nets au 31/08/2021	Montants nets au 31/08/2020	Montants nets au 31/08/2019
Ecart d'acquisition	4.1	5 024 637	1 958 576	3 066 061	787 222	918 880
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement		463 742	161 134	302 608	248 830	209 137
Droit au bail		0	0	0	0	18 421
Concessions, brevets et droits similaires		291 489	280 051	11 438	17 009	20 323
Fonds de commerce		0	0	0	1	1
Autres immobilisations incorporelles		267 384	263 305	4 079	54 719	105 359
Total	4.2	1 022 615	704 490	318 125	320 559	353 241
Immobilisations corporelles						
Terrains		521 715	54 443	467 272	8 619	9 967
Constructions		1 567 631	974 142	593 489	462 880	533 433
Matériels industriels		273 408	235 242	38 166	10 656	17 152
Autres immobilisations corporelles		2 662 509	1 976 832	685 677	366 887	385 366
Immobilisations en cours et avances		0	0	0	0	0
Total	4.3	5 025 263	3 240 659	1 784 604	849 042	945 918
Immobilisations financières						
Autres participations		0	0	0	1 300	1 300
Autres créances rattachées		0	0	0	0	0
Autres immobilisations financières		287 483	0	287 483	227 878	227 578
Titres mis en équivalence		6 233	0	6 233	0	0
Total	4.4	293 716	0	293 716	229 178	228 878
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE		11 366 231	5 903 725	5 462 506	2 186 001	2 446 917
Stocks						
Matières premières et approvisionnements		0	0	0	0	0
Produits en cours et produits finis		0	0	0	0	0
Marchandises		18 733 839	45 116	18 688 723	12 171 368	12 683 735
Total	4.5	18 733 839	45 116	18 688 723	12 171 368	12 683 735
Créances d'exploitation						
Clients et comptes rattachés		1 814 348	62 039	1 752 309	450 388	933 877
Avances et acomptes sur commandes		58	0	58	0	0
Impôts différés actif		127 418	0	127 418	0	0
Charges constatées d'avance		690 753	0	690 753	400 706	339 421
Autres créances		4 039 165	0	4 039 165	2 063 824	1 877 365
Total	4.6	6 671 742	62 039	6 609 703	2 914 918	3 150 663
Trésorerie						
Valeurs mobilières de placement		12 720	0	12 720	0	0
Disponibilités		9 216 095	0	9 216 095	7 677 179	844 145
Total		9 228 815	0	9 228 815	7 677 179	844 145
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT		34 634 396	107 155	34 527 241	22 763 465	16 678 543
Charges à répartir		0	0	0	0	0
TOTAL DE L'ACTIF		46 000 627	6 010 880	39 989 747	24 949 466	19 125 460

BILAN CONSOLIDE - PASSIF - €	Note Annexe	Montants au 31/08/2021	Montants au 31/08/2020	Montants au 31/08/2019
Capitaux propres part du groupe				
Capital social		64 340	64 340	64 340
Primes d'émission, de fusion, d'apport		1 241 730	1 241 730	1 241 730
Réserves accumulées et résultat		2 681 844	369 187	360 585
Total	4.7	3 987 914	1 675 257	1 666 655
Intérêts minoritaires				
TOTAL DES FONDS PROPRES		3 987 914	1 675 257	1 666 655
Provisions				
Provisions pour risques et charges		238 236	79 101	64 286
Ecart d'acquisition négatif		112 188	84 253	168 508
Total	4.8	350 424	163 354	232 794
Dettes financières				
Emprunts auprès des établissements de crédit		15 951 495	11 663 557	2 355 094
Emprunts et dettes financières diverses		2 403 422	3 790 000	4 790 000
Concours bancaires courants et intérêts courus		169 946	86 882	1 955 993
Total	4.9	18 524 863	15 540 439	9 101 087
Dettes d'exploitation				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		9 280 860	5 166 512	5 301 919
Avances et acomptes reçus sur commandes		459 934	122 916	18 968
Dettes fiscales et sociales		3 389 890	947 778	860 618
Total	4.10	13 130 684	6 237 206	6 181 505
Autres dettes				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		741 392		
Produits constatés d'avance		93 947		
Impôts différés passifs			38 081	32 040
Autres dettes		3 160 523	1 295 129	1 911 379
Total	4.10	3 995 862	1 333 210	1 943 419
TOTAL DES DETTES ET PROVISIONS		35 651 409	23 110 855	17 226 011
TOTAL DU PASSIF		39 989 747	24 949 466	19 125 460

5.1.1.2 Compte de résultat consolidé

COMPTE DE RESULTAT - €	Note Annexe	Montants au 31/08/2021	Montants au 31/08/2020
Produits d'exploitation			
Chiffre d'affaires	5.1	64 457 759	39 263 061
Production stockée et immobilisée		122 105	90 017
Production de l'exercice		64 579 864	39 353 078
Subventions d'exploitation	5.2		35 000
Reprises amortissements, provisions, transferts de charges	5.2	215 510	436 780
Total		64 795 374	39 824 858
Charges d'exploitation			
Achats de matières premières et marchandises		52 393 762	32 354 880
Variation de stock de matières et marchandises		303 558	512 367
Autres achats et charges externes		3 153 986	2 275 850
Impôts, taxes et versements assimilés		248 767	146 224
Salaires et traitements		4 269 465	3 070 491
Charges sociales		1 165 622	945 894
Participation des salariés			
Dotation amortissements et provisions d'exploitation	5.3	446 418	319 061
Autres charges		10 509	67 274
Total		61 992 087	39 692 041
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 803 287	132 817
Produits financiers			
Produit des participations			
Autres intérêts et produits assimilés		27 212	18 762
Reprise sur provisions et transferts de charges			
Différences positives de change			
Total		27 212	18 762
Charges financières			
Dotations financières aux amortissements et provisions			
Intérêts et charges assimilés		142 455	217 571
Différences négatives de change			
Total		142 455	217 571
RESULTAT FINANCIER	5.4	(115 243)	(198 809)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		2 688 044	(65 992)
Produits exceptionnels			
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		3 819	
Produits exceptionnels sur opérations en capital			2 000
Reprises sur provisions et transferts de charges			
Total		3 819	2 000
Charges exceptionnelles			
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		464	1 408
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		25 771	
Dotations aux amortissements et provisions			
Total		26 235	1 408
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(22 416)	592
Impôt sur les bénéfices social	7.3	517 831	(82 105)
Impôt différé de consolidation	7.3	(191 176)	6 042
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES		2 338 973	10 663
Quote part de résultat des sociétés mises en équivalence			
Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition	4.1	26 312	2 064
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		2 312 661	8 599
Part du résultat revenant aux minoritaires			
RESULTAT NET (part du groupe)		2 312 661	8 599
Nombre de titres émis à la clôture		6 434	6 434
RESULTAT NET PAR ACTION - €		359,44	1,34
Nombre de titres potentiel à terme		6 434	6 434
RESULTAT NET DILUE - €		359,44	1,34

5.1.1.3 Tableau de flux de trésorerie

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE - €		Note Annexe	Montants au 31/08/2021	Montants au 31/08/2020
OPERATIONS D'EXPLOITATION	OPERATIONS D'EXPLOITATION			
	RESULTAT NET DES ENTREPRISE INTEGREES		2 338 973	10 663
	Dotations aux amortissements et provisions	5.3 / 4.8	393 400	312 690
	Reprises des amortissements et provisions		(11 655)	
	Plus et moins values de cession		25 771	(2 000)
	Variation des impôts différés	7.1	(191 176)	6 042
	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT		2 555 313	327 395
	Ecart de conversion sur la CAF			
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	Variation des intérêts courus	4.9	(5 883)	676
	Variation des stocks	4.5	305 267	512 367
	Variation des créances	4.6	(158 931)	358 563
	Variation des dettes		1 728 985	(595 690)
	Charges et produits constatés d'avance	4.6	348 476	(61 285)
	Pertes et gains de change			
	VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT		2 217 914	214 631
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE (A)			4 773 227	542 026
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	OPERATIONS D'INVESTISSEMENT			
	Décaissement sur acquisition d'immobilisations	4.2 / 4.3	(283 701)	(167 911)
	Encaissement sur cession d'immobilisations corporelles et incorporelles			2 000
	Décaissement sur acquisition immobilisations financières	4.4	(236)	(300)
	Encaissement sur cession immobilisations financières	4.4	15 000	
	Incidences des variations de périmètre	6.2	(1 238 966)	18 543
	Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)		(1 507 903)	(147 668)
OPERATIONS DE FINANCEMENT	OPERATIONS DE FINANCEMENT			
	Augmentation de capital ou apports / réduction de capital			
	Dividendes versés aux actionnaires de la mère			
	Encaissements provenant d'emprunts	4.9	1 000 000	10 000 000
	Remboursement d'emprunts	4.9	(2 800 748)	(1 691 537)
	Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)		(1 800 748)	8 308 463
VARIATION DE TRESORERIE = A + B + C			1 464 576	8 702 821
	Incidences des variations de taux de change			
	TRESORERIE A L'OUVERTURE		7 598 761	(1 104 060)
	TRESORERIE A LA CLOTURE 31/08/2021		9 063 337	7 598 761

5.1.1.4 Variation des capitaux propres consolidés

Montants en € Situation à la clôture	Capital social	Primes	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Ecart de conversion Ecart de conversion	Autres variations	Total des capitaux propres - part du groupe
Solde au 31/08/2019	64 340	1 241 730	1 145 409	(784 826)	0	0	1 666 653
Affectation du résultat de l'exercice précédent			(784 826)	784 826			0
Résultat de l'exercice				8 599			8 599
Dividendes distribués							0
Variations du capital de l'entreprise consolidante							0
Autres			4				4
Solde au 31/08/2020	64 340	1 241 730	360 587	8 599	0	0	1 675 256
Affectation du résultat de l'exercice précédent			8 599	(8 599)			0
Résultat de l'exercice				2 312 661			2 312 661
Dividendes distribués							0
Variations du capital de l'entreprise consolidante							0
Autres			(3)				(3)
Solde au 31/08/2021	64 340	1 241 730	369 183	2 312 661	0	0	3 987 914

5.1.1.5 Annexes aux comptes consolidés

Tous les montants sont exprimés en Euros

1. Faits majeurs de l'exercice 2020

1.1. Faits majeurs de l'exercice 2020

L'exercice 2020 a été marqué par la crise sanitaire liée à la COVID-19. L'activité du groupe a été affectée par le confinement décrété le 17 mars 2020. Le groupe a mis en œuvre les mesures suivantes :

- Recours à des mesures d'aides gouvernementales de chômage partiel, d'exonération de charges et d'aides forfaitaires pour un montant global de 285k€
- Reports des échéances sociales pour un montant de 249k€ et des échéances bancaires pour un montant de 86k€
- Octroi d'un PGE d'un montant de 10m€

1.2. Faits majeurs de l'exercice 2021

La crise sanitaire liée à la COVID-19 s'est poursuivie sur l'exercice 2021. Le groupe a bénéficié des mesures suivantes :

- Recours à des mesures d'aides gouvernementales de chômage partiel, d'exonération de charges et d'aides forfaitaires pour un montant global de 149k€
- Reports des échéances bancaires pour un montant de 67k€
- Octroi d'un PGE complémentaire d'un montant de 1m€

Le périmètre du groupe a été impacté par les acquisitions de 3 entités pour un montant global de 8 190 k€ :

- ✓ Souscription par Auyantepuy de 100% du capital de la SAS GROUPE NAUTIC le 1er septembre 2020. La création de cette société a eu pour objet d'acheter un fonds de commerce de négoce de bateaux neufs et d'occasion situés sur 3 établissements (Gujan Mestrac, Arcachon et Biscarosse) le 26 septembre.
- ✓ Acquisition par Auyantepuy de 100% des titres de la SAS ISL au 4 janvier 2021. Cette société, localisée à Bourges, a une activité de vente de véhicule de loisirs.
- ✓ Acquisition par Auyantepuy de 100% du sous-groupe Boutic Auto au 31 août 2021.

Ce dernier est composé de trois filiales détenues chacune à 100% :

- SAS Camping Car 71 localisée à MACON (71000)
- SAS Camping Car 42 localisée à LA FOUILLOUSE (42580)
- SCI MAES localisée à CHARLY (69390)

La société mère SAS BOUTIC AUTO est localisée à SAINT PRIEST (69800). Le groupe est spécialisé dans la vente de véhicules de loisirs.

1.3. Evènements postérieurs à la clôture

- ✓ La société a initié un processus d'introduction en bourse sur le marché Euronext Growth.
- ✓ En 2022, la société AUYANTEPUY SAS changera de dénomination sociale et de forme juridique pour devenir HUNYVERS SA.
Ce changement a pour objectif de marquer le tournant du groupe qui ne communiquera désormais que sous un seul et unique nom : HUNYVERS.
- ✓ La société AUYANTEPUY a obtenu la qualification « Entreprise Innovante ». Cette dernière a pour objet d'ouvrir la possibilité d'être retenue par un Fonds Commun de Placement dans

l'Innovation (FCPI), au titre de la part obligatoire de son investissement dans les entreprises innovantes, telles que définies au I de l'article L.214-41 du Code Monétaire et Financier.

2. Activité et périmètre

Les comptes consolidés de la société Auyantepuy pour les exercices de 12 mois clos le 31 août 2020 et 31 août 2021 ont été établis de manière volontaire pour les besoins de l'opération décrite en note 1.3.

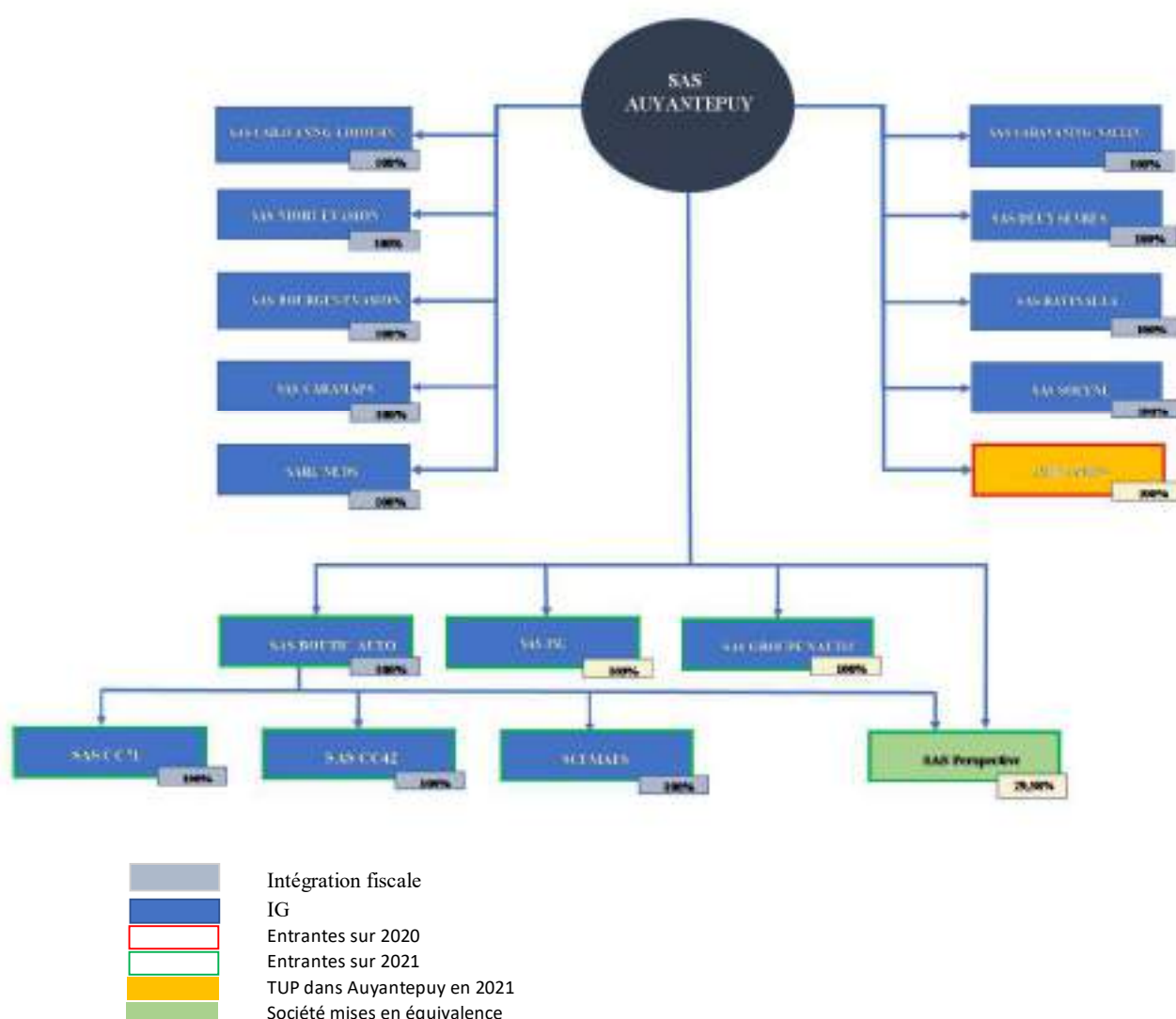
2.1. Information relative à la société et à son activité

Auyantepuy est une société par actions simplifiée, de droit français, mère du groupe. Elle est enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Limoges sous le numéro 488 930 694.

Le siège social de la société est situé à l'adresse suivante : 19, rue Jules Noriac – 87 000 Limoges

Le groupe est spécialisé dans la commercialisation de véhicules de loisirs et de bateaux professionnels et de plaisance.

2.2. Organigramme



2.3. Entités consolidées

Les entités incluses dans le périmètre de consolidation sont présentées ci-dessous :

Sociétés	Siège social N° SIREN	% intérêt 31/08/21	% contrôle 31/08/21	Méthode 31/08/21	% intérêt 31/08/20	% contrôle 31/08/20	Méthode 31/08/20
Auyantepuy SAS	19 rue Jules Noriac 87000 Limoges 488 930 694	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Caravaning Limousin SAS	Les Taubayes 87220 Feytiat 765 500 715	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Deux Sèvres Loisirs SAS	155 Rue de l'Aérodrome 79000 Niort 332 011 501	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Niort Evasion SAS	Rue Robert Turgot 79000 Niort 348 887 316	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Bourges Evasion SAS	ZI Route de la Charité 18390 St Germain Du Puy 342 556 305	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Solyne SAS	Route d'Orléans 18230 St Doulehard 438 370 769	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Caramaps SAS	82 Rue Notre-Dame 33000 Bordeaux 813 901 592	100,00	100,00	IG	99,00	99,00	IG
Caravaning Naulin SAS	3 Route de la croix blanche 16800 Soyaux 480 487 586	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Ravinalla SAS	3 Rue Louis Rodas 19100 Brive-La- Gaillarde 827 826 660	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Neos SARL	232 Avenue du Général De Gaulle 16800 SOYAUX 452 601 800	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
M3C2 SARL	19 rue Jules Noriac 87000 Limoges 820 198 711				100,00	100,00	IG
SAS ISL	Route de la Charité 18000 BOURGES 305 447 856	100,00	100,00	IG			
SAS Groupe Nautic	19 rue Jules Noriac 87000 LIMOGES 888 971 066	100,00	100,00	IG			
SAS Boutic Auto	28 chemin de Genas 69800 SAINT PRIEST 332 088 236	100,00	100,00	IG			

SCI MAES	209 chemin du Chateau de Moleise 69390 CHARLY 498 358 860	100,00	100,00	IG			
SAS Camping Car C42	Lieu dit Les Molineaux 42580 La FOUILLOUSE 494 246 796	100,00	100,00	IG			
SAS Camping Car 71	55 rue du Château ZAC MACON NORD SENNECE LES MACON 71000 MACON 498 258 698	100,00	100,00	IG			
SAS Perspective	21 rue De Fecamp 75012 PARIS 12 ^{ème} 845 190 222	29,58	29,58	MEE			

IG : Intégration globale

MEE : Mise en équivalence

2.4. Entités exclues du périmètre de consolidation

Les entités non consolidées sont les suivantes au 31/08/2020 :

	% de contrôle	Valeur brute au bilan	Provision	Valeur nette au bilan	Justif exclusion
Perspectives	14 %	1 300		1 300	Pourcentage de détention inférieur à 20%
Total brut		1 300		1 300	

Compte tenu de la mise en équivalence de la société Perspective au 31/08/2021, il n'y a plus de titres non consolidés au 31/08/2021.

2.5. Evolution du pourcentage d'intérêts

La société Auyantepuy a procédé au rachat des titres minoritaires de la SAS Caramaps au 31 août 2021 faisant passer son pourcentage de détention de 99% à 100%.

2.6. Entrées de périmètre

2.6.1. Entrées de périmètre en 2020

Auyantepuy a fait l'acquisition de 100% des titres de la SARL M3C2 le 15 novembre 2019 dont l'activité est la vente de prestations informatiques pour un prix de 7 500€.

2.6.2. Entrées de périmètre en 2021

Souscription par Auyantepuy de 100% du capital de la SAS GROUPE NAUTIC le 1^{er} septembre 2020.

Acquisition par Auyantepuy de 100% des titres de la SAS ISL au 4 janvier 2021.

Acquisition par Auyantepuy de 100% du sous-groupe Boutic Auto au 31 août 2021.

Ce dernier est composé de trois filiales principales détenues chacune à 100% :

- SAS Camping Car 71
- SAS Camping Car 42
- SCI MAES

Du fait de l'acquisition de la société Boutic Auto, le pourcentage de détention de la société Perspective est passé de 14% à 29,58%. Cette société, dont l'activité est la négociation commune de toute opération

avec tous fournisseurs et la représentation de ses associés, est consolidée selon la méthode de mise en équivalence au 31 août 2021.

2.7. Sorties de périmètre

Néant.

2.8. Restructurations internes

Il a été procédé à la Transmission Universelle de Patrimoine de la société M3C2 au profit de la société Auyantepuy au 25/09/2020.

2.9. Comparabilités des comptes

Compte tenu des évolutions de périmètre mentionnées ci-dessus, les comptes de l'exercice clos au 31 août 2021 intègrent :

- 12 mois de flux de résultat de la société Groupe Nautic contre 0 sur l'exercice clos au 31 août 2020 soit un chiffre d'affaires de 3 382k€ et un résultat d'exploitation de 378k€
- 8 mois de flux de résultat de la société ISL contre 0 sur l'exercice clos au 31 août 2020 soit un chiffre d'affaires de 6 321k€ et un résultat d'exploitation de 356k€. Pour information, le chiffre d'affaires d'ISL s'est établi à 8 571k€ sur l'exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2020 et le résultat d'exploitation à hauteur de 208k€
- Aucun flux de résultat des sociétés acquises le 31 août 2021 : Boutic Auto, Camping Car 42, Camping Car 71 et la SCI MAES. Pour information, le chiffre d'affaires cumulé de ces 4 sociétés s'est établi à 26,7m€ sur l'exercice de 12 mois clos le 31 août 2021 et le résultat d'exploitation à hauteur de 1.7m€.

3. Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation

3.1. Référentiel comptable

Les comptes consolidés du groupe Auyantepuy sont établis conformément aux règles et principes comptables en vigueur en France. Les dispositions du règlement n° 99.02 du Comité de Réglementation Comptable, homologué le 22 juin 1999, sont appliquées depuis le 1^{er} janvier 2000 ainsi que celles du règlement CRC 2005-10 du 26/12/2005 qui l'a actualisé.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Président le 27 janvier 2022.

3.2. Modalités de consolidation

3.2.1. Méthodes de consolidation

Toutes les participations significatives dans lesquelles les sociétés du groupe Auyantepuy assurent le contrôle exclusif, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

L'intégration globale consiste à :

- intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entreprises consolidées, après retraitements éventuels ;
- répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des autres actionnaires ou associés dits "intérêts minoritaires" ;
- éliminer les opérations en comptes entre l'entreprise intégrée globalement et les autres entreprises consolidées.

L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entité sans en détenir le contrôle. L'influence notable peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'existence d'opérations inter-entités importantes, de l'échange de personnel de direction, de liens de dépendance technique.

L'influence notable sur les politiques financière et opérationnelle d'une entité est présumée lorsque l'entité consolidante dispose, directement ou indirectement, d'une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote de cette entité.

Les entités sous influence notable sont consolidées sous la méthode de la mise en équivalence.

Elle consiste à :

- substituer à la valeur comptable des titres détenus, la quote-part des capitaux propres, y compris le résultat de l'exercice, déterminés conformément aux méthodes comptables appliquées dans les comptes consolidés ;
- éliminer les opérations et comptes entre l'entité mise en équivalence et les autres entités comprises dans le périmètre de consolidation.

3.2.2. Elimination des opérations intragroupes

Conformément à la réglementation, les transactions entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes entre ces sociétés ont été éliminés dans les comptes consolidés.

3.2.3. Dates de clôtures des exercices des sociétés consolidées

Les sociétés sont consolidées sur la base de leurs bilans arrêtés au 31 août 2020 et au 31 août 2021, d'une durée de 12 mois.

3.3. Règles et méthodes comptables

Les principes et méthodes comptables appliqués par le Groupe Auyantepuy sont les suivants :

3.3.1. Ecarts d'acquisition

3.3.1.1. *Notion d'écarts d'acquisition*

Conformément aux dispositions réglementaires, les écarts d'acquisition représentent la différence entre :

- le coût d'acquisition des titres de participation ;
- la quote-part de l'entreprise acquéreuse dans l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif immobilisé.

Les écarts d'acquisition négatifs sont inscrits en provisions pour risques et charges et font l'objet de reprises.

L'évaluation des actifs et passifs identifiables doit être faite en fonction de la situation existant à la date d'entrée de l'entreprise dans le périmètre de consolidation, sans que les événements ultérieurs puissent être pris en considération.

Conformément au règlement n° 99-02, § 2110, l'entreprise consolidante dispose d'un délai se terminant à la clôture du premier exercice ouvert postérieurement à l'acquisition, au cours duquel elle peut procéder aux analyses et expertises nécessaires en vue de cette évaluation.

3.3.1.2. *Amortissement ou dépréciation des écarts d'acquisition*

Le groupe détermine la durée d'utilisation, limitée ou non, de l'écart d'acquisition.

Lorsqu'il n'y a pas de limite prévisible à la durée pendant laquelle l'écart d'acquisition procurera des avantages économiques au groupe, ce dernier n'est pas amorti. Dans ce cas, un test de dépréciation est réalisé chaque année.

Lorsqu'il existe, lors de l'acquisition, une limite prévisible à sa durée d'utilisation, l'écart d'acquisition est amorti linéairement sur cette durée, ou, si elle ne peut être déterminée de manière fiable, sur 10 ans.

A noter que pour les écarts d'acquisition antérieurement déterminés à la première application du Règlement 2015-07, soit celui clôturant au 31/08/2016, le groupe a choisi de conserver les durées d'utilisation déterminées et de poursuivre le plan d'amortissement initial.

Le groupe conduit des tests de dépréciation dès qu'il identifie un indice de perte de valeur et au minimum une fois par an. Les unités génératrices de trésorerie (UGT) sont les filiales d'exploitation.

La valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie a été déterminée en utilisant la plus élevée des valeurs entre la valeur d'utilité et/ou la valeur de marché.

Pour déterminer la valeur d'utilité, le Groupe a projeté les flux futurs de trésorerie qu'il s'attend à obtenir de l'unité génératrice de trésorerie. Cette valeur d'utilité est déterminée à partir de projections

financières couvrant une période de 5 ans. Les flux futurs de trésorerie au-delà de cinq ans sont extrapolés en tenant compte d'un taux de croissance à l'infini. Ce taux de croissance ne doit pas excéder le taux moyen de croissance à long terme du secteur d'activité. Les flux futurs de trésorerie sont ensuite actualisés par le coût moyen pondéré du capital (WACC) du secteur.

Une perte de valeur est comptabilisée pour une UGT si sa valeur recouvrable est inférieure à sa valeur comptable et doit être en premier lieu affectée à l'écart d'acquisition de l'UGT.

Dans le cadre de la réalisation des tests de valeur, les principales hypothèses opérationnelles utilisées pour déterminer les projections financières couvrant une période de 5 ans sont conformes aux données historiques observées.

La valeur terminale est calculée à partir du dernier flux de trésorerie normalisé et du taux de croissance à l'infini. Le taux d'actualisation correspond au coût moyen pondéré du capital de chaque UGT, il a été retenu à 8% au 31 août 2020 et au 31 août 2021. Le taux de croissance à long terme sur la période au-delà de 5 ans est fixé à 2%.

3.3.1.3. Reprise des écarts d'acquisition négatif

Les écarts d'acquisition négatifs font l'objet d'une reprise linéaire sur la durée prévisionnelle de faiblesse attendue des résultats.

3.3.2. Immobilisations incorporelles

3.3.2.1. Évaluation des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat majoré des frais accessoires), ou de production.

3.3.2.2. Frais de développement

Dans le cadre de son activité digitale, le groupe comptabilise des frais de développement. Ils sont comptabilisés à l'actif s'ils se rapportent à des projets nettement individualisés, ayant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale. Ceci implique, pour le groupe, de respecter l'ensemble des critères suivants :

- Le groupe a l'intention, la capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- Il est probable que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront au groupe
- Le coût de l'actif incorporel créé à ce titre peut être évalué de façon fiable.

Ils sont composés de coûts liés spécifiquement au développement d'un produit et sont évalués à leur coût de production.

3.3.2.3. Durées d'amortissement des immobilisations incorporelles

Les méthodes et durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

- Licences et logiciels : 3 à 5 ans
- Autres immobilisations incorporelles : 3 à 5 ans
- Frais de R&D : 5 ans

3.3.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou de production, abstraction faite de toutes les charges financières.

L'amortissement est calculé en fonction de la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations. Les principales durées retenues sont les suivantes :

- Agencements et aménagement de terrains : 10 ans
- Terrain : non amorti
- Constructions : 10 ans
- Matériel : 3 à 10 ans
- Installations et agencements : 5 à 10 ans
- Matériel de transport : 3 à 4 ans
- Matériel de bureau et informatique : 2 à 3 ans

3.3.4. Immobilisations financières

Les titres de participation de sociétés non consolidés sont évalués au coût historique.

Les autres immobilisations financières qui concernent principalement des dépôts et cautionnements sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Une provision pour dépréciation est susceptible d'être constatée lorsque la valeur d'inventaire devient inférieure au coût d'acquisition.

Par ailleurs, les immobilisations financières incluent les titres mis en équivalence.

3.3.5. Stocks et travaux en-cours

Les stocks de marchandises sont évalués selon la méthode FIFO. Le coût d'achat est composé du dernier prix d'achat connu.

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Des dépréciations sont constituées pour faire face à l'ancienneté et l'obsolescence des produits.

3.3.6. Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation des créances est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Le groupe ne considère pas être confronté à un important risque client.

3.3.7. Trésorerie et valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût de souscription, hors frais accessoires.

Une dépréciation est constituée lorsque la valeur de marché est inférieure à la valeur d'achat.

3.3.8. Capitaux propres

Les coûts des opérations en capital directement attribuables à l'émission d'actions nouvelles sont comptabilisés dans les capitaux propres en déduction des produits de l'émission, nets d'impôts.

3.3.9. Subventions d'investissement

Les subventions sont inscrites en capitaux propres et étalées au compte de résultat consolidé.

3.3.10. Provisions pour risques et charges

Une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation (juridique ou implicite) à l'égard d'un tiers, dans la mesure où elle peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'elle se traduira par une sortie de ressources pour le groupe.

Si le montant ou l'échéance ne peuvent être estimés avec suffisamment de fiabilité, il s'agit d'un passif éventuel qui constitue un engagement hors bilan.

3.3.11. Dettes financières

Les dettes financières sont valorisées à leur valeur nominale. Elles sont constituées de :

- De dettes souscrites auprès d'établissement de crédit incluant les PGE
- D'avances renouvelables tous les 6 ou 12 mois octroyées par les organismes financiers. Le taux de rémunération est compris entre 0,50% et 1%. Leurs octrois sont conditionnés à l'atteinte d'objectifs de production en réalisation de financement.
- De dettes liées aux engagements de location financements
- De découverts bancaires

Les frais financiers relatifs à ces dettes sont enregistrés en charges financières.

3.3.12. Dettes fournisseurs

Les dettes fournisseurs sont divisées en deux catégories :

- Les dettes fournisseurs courantes ;
- Les dettes fournisseurs liées aux conventions de distributeurs agréés « FLOOR PLAN ».

En effet, du fait des relations commerciales qu'il entretient avec ses constructeurs, le groupe Hunyvers dispose de lignes d'encours auprès d'organismes financiers correspondant à un crédit fournisseur.

Dans les faits, le constructeur cède, par voie de subrogation, ses créances détenues sur le groupe Hunyvers résultant de la vente de véhicules de loisirs à l'organisme financier partenaire. Dès lors, le groupe Hunyvers s'engage à régler les factures cédées entre les mains de l'organisme financier et non au constructeur. Ces conventions dénommées « FLOOR PLAN » permettent, moyennant intérêts, de bénéficier d'échéance plus importantes.

Les financements ainsi accordés par les constructeurs sous forme de « FLOOR PLAN » sont enregistrés en dettes fournisseurs. Ces financements sont intégrés dans les flux liés à l'exploitation.

3.3.13. Impôts sur les bénéfices

Conformément aux prescriptions du CRC n°99-02, le groupe comptabilise des impôts différés en cas :

- de différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé ;
- de reports déficitaires.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en appliquant le dernier taux d'impôt en vigueur pour chaque société.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que si leur récupération est probable par suite de l'existence d'un bénéfice imposable attendu dans un futur proche.

Les positions d'impôts différés actives et passives sont compensées par entité fiscale.

Le taux d'impôt différé retenu à la clôture est le taux d'impôt voté à la clôture des comptes, c'est à dire 28 % pour toutes les sociétés au 31 août 2020 et 26.5% au 31 août 2021.

La société Auyantepuy est tête de groupe du régime d'intégration fiscale comprenant les sociétés Niort Évasion, Bourges Evasion, Néos, Ravinalla, Solyne, Caravaning Limousin, Caravaning Naulin, Caramaps et Deux-Sèvres Loisirs.

La société Boutic Auto est tête de groupe du régime d'intégration fiscale comprenant les sociétés CC71, CC42 et SCI MAES.

Le groupe bénéficie de crédits d'impôts, notamment crédit d'impôt innovation, qui sont présentés en diminution de la charge d'impôt.

3.3.14. Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est reconnu lors du transfert du contrôle des biens vendus ou des services rendus. Les ventes sont comptabilisées pour leur montant net de rabais, remises et ristournes accordés.

La reconnaissance du chiffre d'affaires dépend de la nature des ventes réalisées par le groupe qui distingue :

- Les ventes de véhicules et de bateaux neufs et d'occasions : le chiffre d'affaires (hors commission) et la marge correspondante sont comptabilisés au moment où le bien fait l'objet d'un transfert de propriété, à savoir, lors de la livraison au client final. Environ 40% de ces ventes font l'objet d'un financement du bien acheté par le client.

- Les ventes de services associés qui incluent :
 - Les ventes d'accessoires : comme pour la vente de véhicules ou de bateaux, le chiffre d'affaires et la marge correspondante sont comptabilisés au moment où le bien fait l'objet d'un transfert de propriété, à savoir, lors de la livraison au client final.
 - Les prestations de services : le chiffre d'affaires et la marge afférente aux travaux d'entretien et réparation (incluant la refacturation de la main d'œuvre ainsi que les pièces de rechange utilisées pour la réparation) sont reconnus une fois les prestations réalisées à l'occasion de la restitution du véhicule ou du bateau au client final.
 - Les commissions perçues sur la vente de biens avec financement : le groupe n'effectue pas le financement de l'acquisition du véhicule ou du bateau pour la clientèle finale. Il opère avec des organismes de financement extérieurs au groupe qui assume le financement de ces biens. Dans le cadre de ces financements, le groupe vend le bien à l'organisme financeur, qui en devient le propriétaire et reconnaît la totalité du chiffre d'affaires (et la marge associée) à l'occasion de la mise à disposition du bien au preneur. Le groupe agissant en tant qu'intermédiaire entre l'organisme financeur et le preneur, il reçoit des commissions de la part des organismes financeurs qui sont reconnues en complément du chiffre d'affaires réalisés sur les véhicules ou les bateaux financés à la date de livraison au client final.

3.3.15. Marge brute

La marge brute constitue un indicateur clé de suivi de la performance et est définie comme la marge résultant du chiffre d'affaires minoré du coût des ventes.

Le coût des ventes comprend les principaux coûts suivants :

- Coût d'achat des marchandises vendues (prix d'achat et frais accessoires incluant les pièces de rechange)
- Les variations de stocks afférentes aux marchandises vendues
- Coûts de transport sur achats.

La marge brute des services associés est calculée par différence entre le prix de vente de ces services retraités des achats y afférents.

3.3.16. Distinction entre résultat exceptionnel et résultat courant

Le résultat courant est celui provenant des activités dans lesquelles l'entreprise est engagée dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités annexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales.

Le résultat exceptionnel résulte des événements ou opérations inhabituelles distincts de l'activité et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.

3.3.17. Résultats par action

Le résultat par action correspond au résultat net consolidé – part du groupe – se rapportant au nombre moyen pondéré d'actions de la société mère, en circulation au cours de l'exercice.

Il existe un contrat d'emprunt obligataire signé le 29 décembre 2011 qui a fait l'objet d'un avenant le 10 avril 2017 prévoyant la renonciation des obligataires à la conversion des obligations convertibles sous réserve du paiement à la bonne date des intérêts et de la pénalité de remboursement anticipé. Dès lors, il a été considéré qu'il n'existait pas pour les périodes présentées d'instrument dilutif conduisant à présenter un résultat dilué par action.

3.4. Retraitement de consolidation

3.4.1. Application des méthodes préférentielles

L'application des méthodes préférentielles du règlement CRC 99-02 est la suivante :

Application des méthodes préférentielles	OUI, NON N/A, NS
Comptabilisation des contrats de location-financement	OUI
Provisionnement des prestations de retraites et assimilés	OUI
Étalement des frais d'émission et primes de remboursement des emprunts obligataires sur la durée de vie de l'emprunt	N/A
Comptabilisation en résultat des écarts de conversion actif/passif	N/A
Comptabilisation à l'avancement des opérations partiellement achevées à la clôture de l'exercice	N/A
Comptabilisation à l'actif des coûts de développement	OUI

3.4.2. Contrats de location-financement

Les biens financés par des contrats de crédit-bail figurent à l'actif et sont amortis suivant les principes d'amortissement du groupe utilisés pour des immobilisations de même nature. Les engagements financiers correspondants sont portés dans les dettes financières.

3.4.3. Engagements de retraite et prestations assimilés

Le groupe comptabilise au passif de son bilan le montant des droits qui seraient acquis par les salariés pour le calcul des indemnités de départ à la retraite. Il est déterminé selon la méthode des unités de crédits projetées en fonction de leur ancienneté et en tenant compte d'une probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite.

Le calcul de cet engagement est fait en tenant compte des hypothèses suivantes :

- ✓ Départ à l'initiative du salarié,
- ✓ Age de départ à la retraite : 62 ans,
- ✓ Taux de progression des salaires retenu : 1%,
- ✓ Taux de charges sociales de 21% pour les non-cadres et 43 % pour les cadres,
- ✓ Taux d'actualisation de 0.65 % au 31 août 2020 et 0.80% au 31 août 2021.

Le montant de l'engagement de retraite est évalué à 118 755€ au 31 août 2020 et à 165 270€ au 31 août 2021. Ce montant est couvert par un contrat d'assurance dont les versements capitalisés sont valorisés à 39 654€ au 31 août 2020 et 61 597€ au 31 août 2021. Le montant de la provision s'élève à 79 101€ au 31 août 2020 et 103 673€ au 31 août 2021.

Les écarts actuariels sont comptabilisés en résultat.

3.5. Changement de méthode comptable

Néant sur l'exercice clos au 31 août 2020 et au 31 août 2021.

4. Notes sur les postes du bilan

Les tableaux ci-après font partie intégrante des comptes consolidés.

4.1. Ecart d'acquisition

Les écarts d'acquisition portent sur les entités suivantes et ont évolués comme suit :

Entreprises concernées		31/08/2019	Augmentation	Diminution	31/08/2020
Valeurs brutes	Origine				
Niort Evasion	29/12/2011	1 266 404			1 266 404
Caravaning Limousin	11/07/2014	708 469			708 469
Solyne	11/07/2014	17 676			17 676
Caravaning Naulin	31/03/2016	13 518			13 518
Ravinalla	01/03/2017	97 000			97 000
Neos	04/12/2017	273 866			273 866
Caramaps	01/09/2018	237 207			237 207
Total		2 614 140			2 614 140
Amortissements	Durée				
Niort Evasion	15 ans	1 050 061	84 427		1 134 488
Caravaning Limousin	15 ans	614 005	47 231		661 236
Solyne	1 an	17 676			17 676
Caravaning Naulin	1 an	13 518			13 518
Ravinalla	Non amorti				
Neos	Non amorti				
Caramaps	Non amorti				
Total		1 695 260	131 658		1 826 918
Valeurs nettes					
Niort Evasion		216 343	(84 427)		131 916
Caravaning Limousin		94 464	(47 231)		47 233
Solyne					
Caravaning Naulin					
Ravinalla		97 000			97 000
Neos		273 866			273 866
Caramaps		237 207			237 207
Total		918 880	(131 658)		787 222

Entreprises concernées		31/08/2020	Augmentation	Diminution	31/08/2021
Valeurs brutes	Origine				
Niort Evasion	29/12/2011	1 266 404			1 266 404
Caravaning Limousin	11/07/2014	708 469			708 469
Solyne	11/07/2014	17 676			17 676
Caravaning Naulin	31/03/2016	13 518			13 518
Ravinalla	01/03/2017	97 000			97 000
Neos	04/12/2017	273 866			273 866
Caramaps	01/09/2018	237 207	14 000		251 207
Groupe Nautic	25/09/2020		309 575		309 575
Boutic auto	31/08/2021		2 086 922		2 086 922
Total		2 614 140	2 410 497		5 024 637
Amortissements	Durée				
Niort Evasion	15 ans	1 134 488	84 427		1 218 915
Caravaning Limousin	15 ans	661 236	47 231		708 467
Solyne	1 an	17 676			17 676
Caravaning Naulin	1 an	13 518			13 518
Ravinalla	Non amorti				
Neos	Non amorti				
Caramaps	Non amorti				
Groupe Nautic	Non amorti				
Boutic auto	Non amorti				
Total		1 826 918	131 658		1 958 576
Valeurs nettes					
Niort Evasion		131 916	(84 427)		47 489
Caravaning Limousin		47 233	(47 231)		2
Solyne					
Caravaning Naulin					
Ravinalla		97 000			97 000
Neos		273 866			273 866
Caramaps		237 207	14 000		251 207
Groupe Nautic			309 575		309 575
Boutic auto			2 086 922		2 086 922
Total		787 222	2 278 839		3 066 061

- ✓ Le 26 septembre 2020, la société Groupe Nautic, créée spécialement pour cette opération, a fait l'acquisition d'un fonds de commerce de négoce de bateaux neufs et d'occasion réparti sur 3 sites (Gujan Mestras, Arcachon et Biscarosse).

- ✓ 31 août 2021, le groupe a procédé au rachat de 100% des titres de la société Boutic Auto qui détenait elle-même la totalité des titres des sociétés Camping Car 42, Camping Car 71 et de la SCI MAES. La situation nette retraitée acquise de ce sous-groupe s'élève à 3 090k€ à la date d'acquisition. Il n'a pas été procédé à des réévaluations significatives des actifs acquis.

Ces écarts d'acquisition feront l'objet d'affectation aux actifs et passifs identifiés dans les délais légaux.

Les écarts d'acquisition non amortis ont fait l'objet de test de valeur. Aucune dépréciation n'est comptabilisée au 31 août 2020 et au 31 août 2021.

La valeur terminale est calculée à partir du dernier flux de trésorerie normalisé et du taux de croissance à l'infini. Le taux d'actualisation a été retenu à 8% au 31 août 2020 et au 31 août 2021. Le taux de croissance à long terme sur la période au-delà de 5 ans est fixé à 2%.

Une analyse de sensibilité a été réalisée en faisant varier individuellement les critères ci-dessous :

- une variation à la hausse de 1% du taux d'actualisation
- le décalage d'un an de la croissance des ventes
- la variation à la baisse de 0,5% de l'EBITDA du flux normatif
- la réduction du taux de croissance à l'infini à 1%

Les résultats de chacun de ces tests n'entraîneraient pas la nécessité de déprécier les actifs non courants des différentes UGT du groupe.

Les écarts d'acquisition négatifs ont évolué comme suit :

Entreprises concernées	Date d'acquisition	31/08/2019	Augmentation	Diminution	31/08/2020
Bourges Evasion	11/07/2014	168 509		84 255	84 254
M3C2	15/11/2019		45 339	45 339	
Total		168 509	45 339	129 594	84 254

Entreprises concernées	Date d'acquisition	31/08/2020	Augmentation	Diminution	31/08/2021
Bourges Evasion	11/07/2014	84 255		84 255	
ISL	04/01/2021		129 448	17 260	112 188
Total		84 255	129 448	101 515	112 188

- ✓ Le 11 juillet 2014, le groupe a procédé au rachat de 100% des titres de la société Bourges Evasion. Cette opération a généré en consolidation la comptabilisation d'un écart d'acquisition négatif de 589 783€ repris en totalité au 31 août 2021.
- ✓ Le 4 janvier 2021, le groupe a procédé au rachat de 100% des titres de la société ISL. Cette opération a généré en consolidation la comptabilisation d'un écart d'acquisition négatif de 129 448€ dont la reprise est étalée sur 5 ans.

4.2. Immobilisations incorporelles

La variation des immobilisations incorporelles se détaille comme suit :

Montants en €	31/08/2019	Mouvement de périmètre	Augmentation	Diminution	Autres mouvements	31/08/2020
Valeurs brutes						
Ecart d'acquisition	2 614 140					2 614 140
Frais de recherche et développement	251 620		90 017			341 637
Frais d'établissement						
Concessions, brevets, marques	177 803				38 112	215 915
Fonds de commerce	1					1
Autres immobilisations incorporelles	291 312				(38 112)	253 200
Immobilisation incorporelles en cours						
Total	3 334 876		90 017			3 424 893
Amortissements						
Ecart d'acquisition	1 695 260		131 658			1 826 918
Frais de recherche et développement	42 483		50 324			92 807
Frais d'établissement						
Concessions, brevets, marques	157 480		41 426			198 906
Fonds de commerce						
Autres immobilisations incorporelles	167 532		30 949			198 481
Immobilisation incorporelles en cours						
Total	2 062 755		254 357			2 317 112
Valeurs nettes						
Ecart d'acquisition	918 880		(131 658)			787 222
Frais de recherche et développement	209 137		39 693			248 830
Frais d'établissement						
Concessions, brevets, marques	20 323		(41 426)		38 112	17 009
Fonds de commerce	1					1
Autres immobilisations incorporelles	123 780		(30 949)		(38 112)	54 719
Immobilisation incorporelles en cours						
Total	1 272 121		(164 340)			1 107 781

Montants en €	31/08/2020	Mouvement de périmètre	Augmentation	Diminution	Autres mouvements	31/08/2021
Valeurs brutes						
Ecart d'acquisition	2 614 140	2 410 497				5 024 637
Frais de recherche et développement	341 637		122 105			463 742
Frais d'établissement						
Concessions, brevets, marques	215 915	81 180		5 606		291 489
Fonds de commerce	1	(1)				
Autres immobilisations incorporelles	253 200	14 184				267 384
Immobilisations incorporelles en cours						
Total	3 424 893	2 505 860	122 105	5 606		6 047 252
Amortissements						
Ecart d'acquisition	1 826 918		131 658			1 958 576
Frais de recherche et développement	92 807		68 327			161 134
Frais d'établissement						
Concessions, brevets, marques	198 906	72 918	13 833	5 606		280 051
Fonds de commerce						
Autres immobilisations incorporelles	198 481	14 184	50 640			263 305
Immobilisations incorporelles en cours						
Total	2 317 112	87 102	264 458	5 606		2 663 066
Valeurs nettes						
Ecart d'acquisition	787 222	2 410 497	(131 658)			3 066 061
Frais de recherche et développement	248 830		53 778			302 608
Frais d'établissement						
Concessions, brevets, marques	17 009	8 262	(13 833)			11 438
Fonds de commerce	1	(1)				
Autres immobilisations incorporelles	54 719		(50 640)			4 079
Immobilisations incorporelles en cours						
Total	1 107 781	2 418 758	(142 353)			3 384 186

Les effets de variation de périmètre concernent principalement les nouveaux écarts d'acquisition détaillés en note 4.1.

Le groupe a également activé 90 017€ de frais de développement sur l'exercice 2020 et 122 105€ sur l'exercice 2021 dont le détail est présenté au paragraphe suivant.

4.2.1.Frais de développement

Les coûts de développement engagés par le groupe et portés à l'actif concernent les frais de développement du projet Caramaps pour un montant brut de 342k€ au 31 août 2020 et de 464k€ au 31 août 2021. Ces frais sont amortis sur 5 ans à compter de leur date de mise en service.

Ce projet a débuté en 2017 et a pour objet le développement d'un site internet et d'une application pour camping cariste qui concentrent toutes les informations nécessaires au voyage. Il permet notamment de :

- Planifier les étapes de voyage
- Sélectionner les services
- Profiter des bonnes adresses
- Partager avec la communauté.

4.3. Immobilisations corporelles

La variation des immobilisations corporelles se détaille comme suit :

Montants en €	31/08/2019	Mouvement de périmètre	Augmentation	Diminution	Autres mouvements	31/08/2020
Valeurs brutes						
Terrains	13 478					13 478
Terrains en crédit-bail						
Constructions	1 237 839					1 237 839
Constructions en crédit-bail						
Installations techniques, matériel et outillage	133 278					133 278
Installation, matériel et outillage en crédit-bail						
Autres immobilisations corporelles	1 802 416	2 039	77 894	40 430		1 841 919
Autres immobilisations corporelles en crédit-bail						
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes						
Total	3 187 011	2 039	77 894	40 430		3 226 514
Amortissements						
Terrains	3 511		1 348			4 859
Terrains en crédit-bail						
Constructions	704 406		70 553			774 959
Constructions en crédit-bail						
Installations techniques, matériel et outillage	116 126		6 496			122 622
Installation, matériel et outillage en crédit-bail						
Autres immobilisations corporelles	1 417 050	1 631	96 781	40 430		1 475 032
Autres immobilisations corporelles en crédit-bail						
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes						
Total	2 241 093	1 631	175 178	40 430		2 377 472
Valeurs nettes						
Terrains	9 967		(1 348)			8 619
Terrains en crédit-bail						
Constructions	533 433		(70 553)			462 880
Constructions en crédit-bail						
Installations techniques, matériel et outillage	17 152		(6 496)			10 656
Installation, matériel et outillage en crédit-bail						
Autres immobilisations corporelles	385 366	408	(18 887)			366 887
Autres immobilisations corporelles en crédit-bail						
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes						
Total	945 918	408	(97 284)			849 042

Montants en €	31/08/2020	Mouvement de périmètre	Augmentation	Diminution	Autres mouvements	31/08/2021
Valeurs brutes						
Terrains	13 478	508 237				521 715
Terrains en crédit-bail						
Constructions	1 237 839	333 071		3 279		1 567 631
Constructions en crédit-bail						
Installations techniques, matériel et outillage	133 278	129 143	31 250	20 263		273 408
Installation, matériel et outillage en crédit-bail						
Autres immobilisations corporelles	1 841 919	770 462	130 346	153 657		2 589 070
Autres immobilisations corporelles en crédit-bail		73 439				73 439
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes						
Total	3 226 514	1 814 352	161 596	177 199		5 025 263
Amortissements						
Terrains	4 859	48 236	1 348			54 443
Terrains en crédit-bail						
Constructions	774 959	133 071	69 391	3 279		974 142
Constructions en crédit-bail						
Installations techniques, matériel et outillage	122 622	122 097	10 286	19 763		235 242
Installation, matériel et outillage en crédit-bail						
Autres immobilisations corporelles	1 475 032	464 847	122 169	144 787		1 917 261
Autres immobilisations corporelles en crédit-bail		41 211	18 360			59 571
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes						
Total	2 377 472	809 462	221 554	167 829		3 240 659
Valeurs nettes						
Terrains	8 619	460 001	(1 348)			467 272
Terrains en crédit-bail						
Constructions	462 880	200 000	(69 391)			593 489
Constructions en crédit-bail						
Installations techniques, matériel et outillage	10 656	7 046	20 964	500		38 166
Installation, matériel et outillage en crédit-bail						
Autres immobilisations corporelles	366 887	305 615	8 177	8 870		671 809
Autres immobilisations corporelles en crédit-bail		32 228	(18 360)			13 868
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes						
Total	849 042	1 004 890	(59 958)	9 370		1 784 604

Les principales variations concernent les effets de variations de périmètre liées aux acquisitions de l'exercice 2021.

A noter que le terrain est en cours de cession.

Les autres immobilisations corporelles correspondent principalement à des agencements liés notamment à la construction d'un nouvel atelier et la réfection d'un parking.

4.4. Immobilisations financières

Montants en €	31/08/2019	Mouvement de périmètre	Augmentation	Diminution	Autres mouvements	31/08/2020
Valeurs brutes						
Titres de participations	1 300					1 300
Créances rattachées à des participations						
Prêts						
Autres immobilisations financières	227 578		300			227 878
Titres mis en équivalence						
Total	228 878		300			229 178
Provisions pour dépréciation						
Titres de participations						
Créances rattachées à des participations						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
Titres mis en équivalence						
Total						
Valeurs nettes						
Titres de participations	1 300					1 300
Créances rattachées à des participations						
Prêts						
Autres immobilisations financières	227 578		300			227 878
Titres mis en équivalence						
Total	228 878		300			229 178

Montants en €	31/08/2020	Mouvement de périmètre	Augmentation	Diminution	Autres mouvements	31/08/2021
Valeurs brutes						
Titres de participations	1 300	(1 300)				
Créances rattachées à des participations						
Prêts		21 345				21 345
Autres immobilisations financières	227 878	53 024	236	15 000		266 138
Titres mis en équivalence		6 233				6 233
Total	229 178	79 302	236	15 000		293 716
Provisions pour dépréciation						
Titres de participations						
Créances rattachées à des participations						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
Titres mis en équivalence						
Total						
Valeurs nettes						
Titres de participations	1 300	(1 300)				
Créances rattachées à des participations						
Prêts		21 345				21 345
Autres immobilisations financières	227 878	53 024	236	15 000		266 138
Titres mis en équivalence		6 233				6 233
Total	229 178	79 302	236	15 000		293 716

Les titres mis en équivalence se décomposent comme suit :

Entreprises	Date de l'arrêté pris en compte	Contribution aux capitaux propres consolidés	Contribution au résultat consolidé	Valeur des titres mis en équivalence
Perspective	31/08/2021	3 833	3 833	6 233
Total		3 833	3 833	6 233

4.5. Stock et en-cours

Montants en €	31/08/2019	Mouvement de périmètre	Variation	31/08/2020
Valeurs brutes				
Matières premières				
En-cours				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	12 683 735		(512 367)	12 171 368
Total	12 683 735		(512 367)	12 171 368
Provisions pour dépréciation				
Matières premières				
En-cours				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Total				
Valeurs nettes				
Matières premières				
En-cours				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	12 683 735		(512 367)	12 171 368
Total	12 683 735		(512 367)	12 171 368

Le stock de marchandises au 31 août 2020 se décompose de la manière suivante :

- Véhicules de loisirs : 10 840 k€
 - o Dont véhicules neufs : 5 757 k€
 - o Dont véhicules d'occasion : 5 083 k€
- Pièces de rechange : 406 k€
- Accessoires : 925 k€

Montants en €	31/08/2020	Mouvement de périmètre	Variation	31/08/2021
Valeurs brutes				
Matières premières				
En-cours				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	12 171 368	6 866 029	(303 558)	18 733 839
Total	12 171 368	6 866 029	(303 558)	18 733 839
Provisions pour dépréciation				
Matières premières				
En-cours				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises		43 407	1 709	45 116
Total		43 407	1 709	45 116
Valeurs nettes				
Matières premières				
En-cours				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	12 171 368	6 822 622	(305 267)	18 688 723
Total	12 171 368	6 822 622	(305 267)	18 688 723

Le stock de marchandises au 31 août 2021 se décompose de la manière suivante :

- Véhicules de loisirs : 16 052 k€
 - o Dont véhicules neufs : 9 402 k€
 - o Dont véhicules d'occasion : 6 650 k€
- Bateaux : 577 k€
 - o Dont neufs : 492 k€
 - o Dont d'occasion : 85 k€
- Pièces de rechange : 439 k€
- Accessoires : 1 666 k€

La colonne variation de périmètre correspond aux stocks qui figuraient dans les sociétés acquises sur la période.

Le management n'anticipe pas de risque d'écoulement des stocks ni en 2020 ni en 2021.

4.6. Ventilation des créances par échéance

Les créances se décomposent, par échéance, de la manière suivante au 31 août 2020 :

Nature	Total brut	Échéances		Dépréciation	Total net
		- 1 an	+ 1 an		
Créances clients et comptes rattachés	456 759	456 759		6 371	450 388
Créances sociales et fiscales	478 724				478 724
Impôts différés actifs					
Autres créances	1 585 100	1 585 100			1 585 100
Charges constatées d'avance	400 706	400 706			400 706
Total	2 921 289	2 442 565		6 371	2 914 918

Les autres créances sont principalement constituées :

- de produits à recevoir à hauteur de 733 k€ dont 615 k€ de commissions sur financements
- de règlements à recevoir à hauteur de 650 k€ sur des livraisons dont 272 k€ auprès d'organismes financiers.

Les créances se décomposent, par échéance, de la manière suivante au 31 août 2021 :

Nature	Total brut	Échéances		Dépréciation	Total net
		- 1 an	+ 1 an		
Créances clients et comptes rattachés	456 759	456 759		6 371	450 388
Créances sociales et fiscales	478 724				478 724
Impôts différés actifs					
Autres créances	1 585 100	1 585 100			1 585 100
Charges constatées d'avance	400 706	400 706			400 706
Total	2 921 289	2 442 565		6 371	2 914 918

Les autres créances sont principalement constituées :

- des produits à recevoir à hauteur de 2 139 k€ dont 1 850 k€ de commissions sur financements
- de 72k€ règlements à recevoir à hauteur de 1 071 k€ sur des livraisons dont 565 k€ auprès des organismes financiers.

4.7. Composition du capital social

Au 31 août 2020 et au 31 août 2021, le capital social se compose de 6 434 actions d'une valeur nominale de 10 Euros.

4.8. Provisions pour risques et charges

4.8.1. Récapitulatif

Les provisions pour risques et charges se décomposent de la manière suivante :

Montants en €	31/08/2019	Variation de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprise non utilisées	31/08/2020
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	64 286		14 815			79 101
Provisions pour litiges						
Autres provisions pour risques et charges						
Ecarts d'acquisition négatifs	168 508	45 339		129 594		84 253
Total	232 794	45 339	14 815	129 594		163 354

Montants en €	31/08/2020	Variation de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprise non utilisées	31/08/2021
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	79 101	21 727	14 500	11 655		103 673
Provisions pour litiges		88 075	24 543			112 618
Autres provisions pour risques et charges		21 945				21 945
Ecart d'acquisition négatifs	84 253	133 281		105 346		112 188
Total	163 354	265 028	39 043	117 001		350 424

Les principales variations concernent :

- l'évolution de la provision pour indemnité de départ en retraite dont les caractéristiques sont présentées au paragraphe 3.4.3
- une provision pour litige social constatée pour 25k€
- une provision au titre de deux litiges commerciaux constatée pour 88k€
- l'évolution des écarts d'acquisition négatifs dont les caractéristiques sont présentées au paragraphe 4.1.

4.9. Emprunts et dettes financières

4.9.1. Variation des emprunts et dettes financières

Montants en €	31/08/2019	Mouvement de périmètre	Augmentation	Diminution	31/08/2020
Emprunts obligataires convertibles					
Emprunts garantis par l'Etat			10 000 000		10 000 000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 355 094			691 537	1 663 557
Emprunts issus de location-financement					
Total emprunts auprès des établissements et location financement	2 355 094		10 000 000	691 537	11 663 557
Dettes participation salariés					
Dettes financières diverses	4 790 000			1 000 000	3 790 000
Total emprunts et dettes financières diverses	4 790 000			1 000 000	3 790 000
Concours bancaires courants	1 948 205			1 869 787	78 418
Intérêts courus non échus	7 788		676		8 464
Total concours bancaires courants et intérêts courus	1 955 993		676	1 869 787	86 882
Total emprunts et dettes financières	9 101 087		10 000 676	3 561 324	15 540 439

Montants en €	31/08/2020	Mouvement de périmètre	Augmentation	Diminution	31/08/2021
Emprunts obligataires convertibles					
Emprunts garantis par l'Etat	10 000 000	4 486 059	1 000 000	666 761	14 819 298
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 663 557	183 013		729 287	1 117 283
Emprunts issus de location-financement		29 614		14 700	14 914
Total emprunts auprès des établissements et location financement	11 663 557	4 698 686	1 000 000	1 410 748	15 951 495
Dettes participation salariés					
Dettes financières diverses	3 790 000	3 422		1 390 000	2 403 422
Total emprunts et dettes financières diverses	3 790 000	3 422		1 390 000	2 403 422
Concours bancaires courants	78 418	1 961	85 099		165 478
Intérêts courus non échus	8 464	1 887		5 883	4 468
Total concours bancaires courants et intérêts courus	86 882	3 848	85 099	5 883	169 946
Total emprunts et dettes financières	15 540 439	4 705 956	1 085 099	2 806 631	18 524 863

✓ Prêt garanti par l'Etat :

Le groupe a souscrit 10m€ de PGE sur l'exercice 2020. Un prêt de 1m€ complémentaire a été obtenu sur 2021.

Sur l'exercice, la dette de PGE atteint 14,8m€ du fait de la prise en compte de la dette qui figurait chez Boutic Auto, Camping Car 71 et ISL pour 4.5m€ minoré d'un remboursement de 667k€ sur la période correspondant à un remboursement linéaire sur 5 ans.

✓ Dettes auprès des établissements de crédits :

Ces dettes ont été contractées pour financer les investissements du groupe de croissance externe et de matériels.

✓ Dettes financières diverses :

Ces dettes correspondent à des avances renouvelables octroyées par les organismes financiers.

4.9.2. Nature et échéances des emprunts et dettes financières

Les dettes financières peuvent être ventilées par échéance de la manière suivante :

Montants en €	31/08/2019	31/08/2020	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans
Emprunts obligataires convertibles					
Emprunts garantis par l'Etat		10 000 000	624 000	8 000 000	1 376 000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 355 094	1 663 557	248 213	1 393 865	21 479
Emprunts issus de location-financement					
Total emprunts auprès des établissements et location financement	2 355 094	11 663 557	872 213	9 393 865	1 397 479
Dettes participation salariés					
Dettes financières diverses	4 790 000	3 790 000	3 790 000		
Total emprunts et dettes financières diverses	4 790 000	3 790 000	3 790 000		
Concours bancaires courants	1 948 205	78 418	78 418		
Intérêts courus non échus	7 788	8 464	8 464		
Total concours bancaires courants et intérêts courus	1 955 993	86 882	86 882		
Total emprunts et dettes financières	9 101 087	15 540 439	4 749 095	9 393 865	1 397 479

Montants en €	31/08/2020	31/08/2021	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans
Emprunts obligataires convertibles					
Emprunts garantis par l'Etat	10 000 000	14 819 298	3 064 298	11 705 000	50 000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 663 557	1 117 283	649 897	467 386	
Emprunts issus de location-financement		14 914	14 914		
Total emprunts auprès des établissements et location financement	11 663 557	15 951 495	3 729 109	12 172 386	50 000
Dettes participation salariés					
Dettes financières diverses	3 790 000	2 403 422	2 403 422		
Total emprunts et dettes financières diverses	3 790 000	2 403 422	2 403 422		
Concours bancaires courants	78 418	165 478	165 478		
Intérêts courus non échus	8 464	4 468	4 468		
Total concours bancaires courants et intérêts courus	86 882	169 946	169 946		
Total emprunts et dettes financières	15 540 439	18 524 863	6 302 477	12 172 386	50 000

Les prêts garantis par l'Etat sont remboursés de manière linéaire sur 5 ans.

4.10. Fournisseurs et autres dettes

Les dettes d'exploitation et autres dettes (hors impôts différés) ont toutes une échéance à moins d'un an et se décomposent de la façon suivante au 31 août 2020 et au 31 août 2021 :

Montants en €	31/08/2020	31/08/2021
Fournisseurs hors "Floor Plan" constructeurs	2 577 400	4 225 458
Fournisseurs "Floor Plan" constructeurs	2 589 112	5 055 402
Avances et acomptes reçus sur commande	122 916	459 934
Dettes fiscales et sociales	947 778	3 389 890
Comptes-courants créditeurs	17 823	39 663
Fournisseurs d'immobilisations	0	741 392
Dettes diverses	1 230 454	3 120 860
Crédits stocks	46 852	0
Produits constatés d'avance	0	93 947
Total autres passifs à court terme	7 532 335	17 126 546

Les dettes diverses incluent des encaissements perçus des clients avant la livraison à hauteur de 1 075 k€ au 31 août 2020 et de 2 797 k€ au 31 août 2021.

5. Notes sur les postes du compte de résultat

5.1. Information sectorielle

La présentation de l'informations sectorielle retenue découle de l'organisation interne du groupe qui distingue deux secteurs principaux :

- Les ventes de véhicules neufs et occasions
- La vente de services associés

Les actifs ne faisant pas l'objet d'une information spécifique auprès de la Direction Générale, ils ne sont pas présentés dans le cadre de l'information sectorielle.

Il n'est pas présenté de distinction par zone géographique, l'intégralité du chiffre d'affaires étant réalisée en France.

Au 31 août 2020, l'information sectorielle se présente comme suit :

	Ventes de véhicules			Services associés	Total 31/08/2020
	Neufs	Occasions	Total		
Total Chiffre d'affaires	19 857	14 182	34 039	5 224	39 263
Marge Brute	2 037	1 619	3 656	2 830	6 486
Taux de marge brute	10,26%	11,42%	10,74%	54,17%	16,52%

Au 31 août 2021, l'information sectorielle se présente comme suit :

	Ventes de véhicules			Services associés	Total 31/08/2021
	Neufs	Occasions	Total		
Total Chiffre d'affaires	34 456	21 502	55 958	8 500	64 458
Marge Brute	4 166	3 114	7 280	4 603	11 883
Taux de marge brute	12,09%	14,48%	13,01%	54,15%	18,44%

5.2. Autres produits d'exploitation

Le montant des autres produits d'exploitation peut être détaillé de la manière suivante :

Montants en €	31/08/2021	31/08/2020
Reprises amortissements et provisions d'exploitation	38 931	0
Subventions d'exploitation	0	35 000
Autres produits d'exploitation	26 951	62 185
Transferts de charges d'exploitation	149 628	374 595
Total	215 510	471 780

5.3. Dotations aux amortissements et provisions

Le montant des dotations aux amortissements et aux provisions figurant en résultat d'exploitation peut être détaillé de la manière suivante :

Montants en €	31/08/2021	31/08/2020
Dotations aux amortissements d'exploitation	335 997	297 875
Dotations aux amortissement sur location financement	18 360	0
Dotations aux provisions d'exploitation	92 061	21 186
Total	446 418	319 061

5.4. Résultat financier

Le résultat financier se décompose comme suit :

Montants en €	31/08/2021	31/08/2020
Produits financiers		
Autres produits de participation		
Revenus des créances et valeurs mobilières de placement		
Gains de change		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Autres produits financiers	27 212	18 762
Total	27 212	18 762
Charges financières		
Dotations aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	140 639	217 960
Pertes de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Autres charges financières	1 816	(389)
Total	142 455	217 571
Résultat financier	(115 243)	(198 809)

6. Notes sur le tableau de flux de trésorerie

6.1. Rapprochement de la trésorerie du tableau de flux de trésorerie

Le tableau de trésorerie présente pour la période les entrées et sorties de disponibilités et leurs équivalents, classés en activité d'exploitation, d'investissements et de financement.

La trésorerie comprend :

- ✓ Les valeurs mobilières de placement et autres placements à court terme aisément convertible en disponibilités,
- ✓ Les disponibilités bancaires, minorées en valeurs des remises à l'encaissement à la clôture de l'exercice,
- ✓ Les soldes bancaires créditeurs, ne faisant pas l'objet d'une confirmation à plus d'un an par un établissement financier.

	31/08/2021	31/08/2020	31/08/2019
Valeurs mobilières de placement	12 720	0	0
Disponibilités	9 216 095	7 677 179	844 145
Découverts bancaires	-165 478	-78 418	-1 948 205
Solde trésorerie	9 063 337	7 598 761	(1 104 060)

6.2. Incidence des variations de périmètre sur la trésorerie

	31/08/2021	31/08/2020
Décassement sur coûts d'acquisition des titres	-7 042 121	-7 500
Décassement sur coûts d'acquisition du fonds commercial Groupe Nautic	-438 226	
Trésorerie nette des filiales acquises	6 241 381	26 043
Impact des variations de périmètre sur la trésorerie	(1 238 966)	18 543

Le détail des variations de périmètre est présenté dans la note 2.7 ci-dessus.

7. Impôt sur les sociétés

7.1. Impôts différés

Les impôts différés actif et passif s'analysent comme suit :

Impôts différés	31/08/2019	Impact résultat	31/08/2020
Impôts différés actifs			
Impôts différés liés à des différences temporaires	66 930	5 073	72 003
Crédits d'impôt			
Reports fiscaux déficitaires			
Total ID Actifs	66 930	5 073	72 003

Impôts différés passifs			
Impôts différés liés à des différences temporaires	98 970	11 114	110 084
Total ID Passifs	98 970	11 114	110 084

Impôts différés après compensation			
Impôts différés actifs	0		0
Impôts différés passifs	32 040		38 081

Impôts différés	31/08/2020	Mouvement de périmètre	Impact résultat	31/08/2020
Impôts différés actifs				
Impôts différés liés à des différences temporaires	72 003	8 850	3 504	84 357
Crédits d'impôt				
Reports fiscaux déficitaires	0		122 898	122 898
Total ID Actifs	72 003	8 850	126 402	207 255

Impôts différés passifs				
Impôts différés liés à des différences temporaires	110 084	2 548	(32 795)	79 837
Total ID Passifs	110 084	2 548	(32 795)	79 837

Impôts différés après compensation				
Impôts différés actifs				127 418
Impôts différés passifs	38 081			

Au 31 août 2021 et compte tenu des résultats attendus des différentes sociétés, des impôts différés ont été activés sur une base de déficits reportables de 463 767€ soit un impôt différé correspondant de 122 898€. Ces déficits devraient être consommés sur les bénéfices au titre des exercices clos le 31 août 2022 et 31 août 2023.

Le montant des déficits reportables non activés au 31 août 2021 s'élève à 483 556€.

7.2. Preuve d'impôts

Le tableau de raccordement entre l'impôt théorique et l'impôt consolidé est le suivant au 31 août 2020 :

			31/08/20		
			Base	Impôt	Taux
Résultat net des entreprises intégrées			10 660		
Charge d'IS social			-82 105		
Charge d'Impôt Différé			6 042		
Total impôt sur les bénéfices			-76 064		
Résultat avant impôt			-65 403		
Impôt théorique calculé				-18 313	28,00%
+ Charges non déductibles (hors IS et IFA)			44 202	12 377	-18,92%
+ Q.P de frais et ch réintégrée			7 000	1 960	-3,00%
Retraitements de conso sans ID			-2 786	-780	1,19%
Bases non activées N-1 utilisées en N			-15 558	-4 356	6,66%
Var bases déficits reportables non activées			54 133	15 157	-23,18%
Base soumise à l'impôt en consolidation			21 588	6 045	-9,24%
+ IS Tx réduit (15%)				-7 333	11,21%
- Crédits d'impôt et dégrèvements				-74 777	114,33%
Charge d'impôt effective				-76 066	116,30%

Le tableau de raccordement entre l'impôt théorique et l'impôt consolidé est le suivant au 31 août 2021 :

			31/08/21		
			Base	Impôt	Taux
Résultat net des entreprises intégrées			2 338 969		
Charge d'IS social			517 831		
Charge d'Impôt Différé			-191 175		
Total impôt sur les bénéfices			326 655		
Résultat avant impôt			2 665 625		
Impôt théorique calculé				746 375	28,00%
+ Charges non déductibles (hors IS)			48 542	13 592	0,51%
- Produits non imposables			-3 819	-1 069	-0,04%
+ Q.P de frais et ch réintégrée			6 000	1 680	0,06%
Retraitements de conso sans ID			16 401	4 592	0,17%
Bases non activées N-1 utilisées en N			-966 090	-270 505	-10,15%
Activation déficits années antérieures			-463 767	-129 855	-4,87%
Var bases non activées			12 308	3 446	0,13%
Base soumise à l'impôt en consolidation			1 315 200	368 256	13,81%
- Crédits d'impôt et dégrèvements				-50 843	-1,91%
Ecart / variation Taux n // n-1 (variation)				9 181	0,34%
Ecart arrondi des taux				58	0,00%
Charge d'impôt effective				326 651	12,25%

Les 966k€ de « bases non activées N-1 utilisées en N », correspondent à des déficits reportables au 31 août 2020 non activés dans la mesure où l'historique des résultats à cette date ne permettaient pas de répondre aux critères d'activation.

8. Autres informations

8.1. Parties liées

Les dirigeants de la société détiennent des participations dans des SCI qui facturent des loyers et charges locatives aux différentes entités du groupe pour un montant annuel global de 726 k€ en 2020 et 719 k€ en 2021.

8.2. Engagements financiers donnés et reçus

- Nouvelle caution solidaire sur 2021 reçue de la Banque Populaire à hauteur de 276k€ auprès de la SASU Groupe Nautic au bénéfice de YAMAHA MOTOR.
- Les avances renouvelables, les crédits stocks et les crédits constructeurs font l'objet de gages sur stocks pour un montant global de 6 425k€ au 31 août 2020 et de 7 455k€ au 31 août 2021.
- Au 31 août 2021, le groupe s'est engagé auprès des constructeurs à acheter un volume de 1 204 véhicules neufs au titre de l'exercice 31 août 2022.

8.3. Effectif moyen

L'effectif moyen des entreprises intégrées globalement se décompose comme suit :

Effectif moyen	31/08/2021	31/08/2020
Cadres et équivalents	12	11
Agents de maîtrise	16	17
Employés	69	55
Ouvriers et apprentis	11	8
Total	108	91

8.4. Rémunération des organes de direction

La rémunération brute des membres composant l'organe de direction s'élève à 280k€ au 31 août 2021 et à 402k€ au 31 août 2020.

8.5. Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires au titre des missions de commissariat aux comptes du groupe s'élèvent à 43 k€ euros au titre de l'exercice clos au 31 août 2020 et 64k€ à pour l'exercice clos au 31 août 2021.

5.2 Informations financières intermédiaires et autres

Néant.

5.3 Audit des informations financières consolidées

5.3.1 Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes consolidés exercices clos le 31 août 2021 et le 31 août 2020

Au Président,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société Auyantepuy et en application du règlement (UE) n° 2017/1129 complété par le règlement délégué n° 2019/980 dans le cadre du projet d'une offre au public et d'une admission de titres de capital ou de créance à la négociation sur le marché Euronext Growth, nous avons effectué un audit des comptes consolidés de la société relatifs aux exercices clos le 31 août 2021 et le 31 août 2020, établis pour les besoins du document d'enregistrement et présentés conformément aux règles et principes comptables français, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes consolidés ont été établis dans un contexte complexe et évolutif de crise liée à la Covid-19 sous votre responsabilité. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant les montants et informations figurant dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

A notre avis, les comptes consolidés établis pour les besoins du document d'enregistrement présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs et au regard des règles et méthodes comptables français, le patrimoine et la situation financière de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation au 31 août 2021 et au 31 août 2020, ainsi que le résultat de ses opérations pour chacun des exercices clos à ces dates.

Neuilly-sur-Seine, le 31 janvier 2022

Le commissaire aux comptes

Grant Thornton

Membre français de Grant Thornton International

Laurent Bouby
Associé

5.4 Indicateurs clés de performance

Les indicateurs clés de performance sont présentés à la section 2.5 du présent Document d'Enregistrement.

5.5 Changement significatif de la situation financière de l'émetteur

Il n'y a pas eu, à la connaissance de la Société, de changement significatif de la situation financière ou commerciale de la Société depuis le 31 août 2021, hormis sa transformation le 27 janvier 2022 de société par actions simplifiée en société anonyme à Conseil d'administration.

5.6 Politique en matière de dividendes

La Société n'a pas versé de dividende sur les 5 derniers exercices

La Société n'a pas l'intention de mettre en place une politique de versement de dividende à court terme et entend consacrer l'essentiel de ses ressources financières au développement tant pour le financement de sa croissance organique que pour la croissance externe.

5.7 Informations financières pro forma

5.7.1 Informations financières consolidées pro forma

1. Rappel du contexte

Le groupe Auyantepuy a fait l'acquisition le 31 août 2021 de 100% des titres de la société Boutic Auto qui a pour activité le négoce de véhicule de loisirs. Cette dernière détient également les titres de deux sociétés d'exploitation dans la même activité, Camping Car 42 et Camping Car 71 ainsi que les titres de la société civile immobilière MAES. Compte tenu de cette date d'acquisition, les comptes consolidés de la société Auyantepuy clos le 31 août 2021 intègrent le bilan de ces quatre entités mais n'intègre pas les flux de résultat.

2. Cadre réglementaire

Les Informations financières consolidées Pro Forma (« les Informations Financières Consolidées Pro forma ») ont été établies conformément à l'annexe 20 du Règlement délégué (UE) n°2019/980 complétant le Règlement européen n°2017/1129. En effet, l'opération d'acquisition décrite dans la section 1. Rappel du contexte, entraîne une variation de plus de 25% d'un ou de plusieurs indicateurs de la taille des activités d'Auyantepuy, et notamment les agrégats consolidés suivants : chiffre d'affaires, résultat d'exploitation et résultat net.

Les Informations Financières Consolidées Pro forma appliquent les recommandations émises par l'ESMA relatives aux informations financières pro forma (Guidelines Prospectus) ainsi que la position-recommandation de l'AMF (DOC-2021-02), dont la troisième partie est relative aux recommandations de l'AMF sur l'information financière pro forma.

Les Informations Financières Consolidées Pro forma présentent uniquement un compte de résultat pro forma au titre de l'exercice clos le 31 août 2021 étant donné que les effets de l'opération d'acquisition du sous-groupe Boutic Auto sur le bilan ont été intégralement reflétés dans les états financiers clos au 31 août 2021.

3. Objectif des informations financières consolidées pro forma

L'objectif des Informations Financières Consolidées Pro Forma d'Auyantepuy est de présenter les performances de l'ensemble consolidé en intégrant douze mois d'activité des filiales du groupe tel qu'il est constitué à la clôture de l'exercice, comme si l'acquisition avait eu lieu au 1^{er} septembre 2020.

A noter que la société Auyantepuy a également fait l'acquisition le 4 janvier 2021 de la société ISL. Compte tenu de l'impact jugé non significatif sur les états financiers consolidés, les quatre mois de flux de résultat de septembre à décembre n'ont pas été retraités dans l'information financière pro forma.

Les Informations Financières Consolidées Pro Forma présentent une situation par nature hypothétique et, par conséquent, n'est pas représentative de ce que seront les résultats réels de l'entité regroupée à l'issue de l'opération d'acquisition.

Les Informations Financières Consolidées Pro Forma au 31 août 2021 ont été établies conformément aux principes comptables appliqués par Auyantepuy pour la préparation des états financiers consolidés et sur la base des états financiers de chacune des entités constituant le groupe clos à cette même date.

4. Principes d'élaboration

Les Informations Financières Consolidées Pro Forma reflètent les effets de l'acquisition du sous-groupe Boutic Auto comme si elle avait eu lieu au 1^{er} septembre 2020.

Les ajustements Pro Forma retenus pour établir ces informations financières Pro Forma sont limités à la prise en compte des résultats des sociétés Boutic Auto, Camping Car 42, Camping Car 71 et la SCI MAES tenant compte des retraitements de consolidation. Les états financiers (comptes sociaux) de la société Boutic Auto et du groupe Auyantepuy (comptes consolidés) ayant servi de base à la préparation de l'information financière consolidée Pro Forma ont fait l'objet d'un audit. Les états financiers des filiales non significatives de la société Boutic Auto (Camping Car 42, Camping Car 71 et MAES) n'ont pas fait l'objet d'un audit.

5. Compte de résultat consolidé pro forma au 31 août 2021

COMPTE DE RESULTAT - €	Données historiques telles que publiées	Résultat social Boutic Auto	Résultats sociaux CC 42, CC71 et SCI MAES	Neutralisation des intragroupes	Données PRO FORMA Auyantepuy 31/08/2021
	(1)	(2)	(2)	(3)	
Produits d'exploitation					
Chiffre d'affaires	64 457 759	22 084 826	4 716 082	(95 450)	91 163 217
Production stockée et immobilisée	122 105				122 105
Production de l'exercice	64 579 864	22 084 826	4 716 082	(95 450)	91 285 322
Subventions d'exploitation			10 000		10 000
Reprises amortissements, provisions, transferts de charges	215 510	232 849	241 262		689 621
Total	64 795 374	22 317 675	4 967 344	(95 450)	91 984 943
Charges d'exploitation					
Achats de matières premières et marchandises	52 393 762	16 732 305	3 717 793		72 843 860
Variation de stock de matières et marchandises	303 558	923 887	152 034		1 379 479
Autres achats et charges externes	3 153 986	1 177 386	366 078	(95 450)	4 602 000
Impôts, taxes et versements assimilés	248 767	121 841	39 896		410 504
Salaires et traitements	4 269 465	1 149 739	265 898		5 685 102
Charges sociales	1 165 622	523 134	81 685		1 770 441
Participation des salariés					
Dotation amortissements et provisions d'exploitation	446 418	210 910	58 148		715 476
Autres charges	10 509	27 682	23 132		61 323
Total	61 992 087	20 866 884	4 704 664	(95 450)	87 468 185
RESULTAT D'EXPLOITATION	2 803 287	1 450 791	262 680		4 516 758
Produits financiers					
Produit des participations					
Autres intérêts et produits assimilés	27 212	35 276			62 488
Reprise sur provisions et transferts de charges					
Différences positives de change					
Total	27 212	35 276			62 488
Charges financières					
Dotations financières aux amortissements et provisions					
Intérêts et charges assimilés	142 455	29 861	14 807		187 123
Différences négatives de change					
Total	142 455	29 861	14 807		187 123
RESULTAT FINANCIER	(115 243)	5 415	(14 807)		(124 635)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	2 688 044	1 456 206	247 873		4 392 123
Produits exceptionnels					
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	3 819	434	2 119		6 372
Produits exceptionnels sur opérations en capital					
Reprises sur provisions et transferts de charges					
Correction d'erreur					
Total	3 819	434	2 119		6 372
Charges exceptionnelles					
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	464	229	6 494		7 187
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	25 771	7 452			33 223
Dotations aux amortissements et provisions					
Total	26 235	7 681	6 494		40 410
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(22 416)	(7 247)	(4 375)		(34 038)
Impôt sur les bénéfices social	517 831	246 162	66 279		830 272
Impôt différé de consolidation	(191 176)				(191 176)
RESULTAT NET DES ENTREPRISE INTEGREES	2 338 973	1 202 797	177 219		3 718 989
Quote part de résultat des sociétés mises en équivalence					
Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition	26 312				26 312
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	2 312 661	1 202 797	177 219		3 692 677
Part du résultat revenant aux minoritaires					
RESULTAT NET (part du groupe)	2 312 661	1 202 797	177 219		3 692 677
Nombre de titres émis à la clôture	6 434				6 434
RESULTAT NET PAR ACTION - €	359,44				573,93
Nombre de titres potentiel à terme	6 434				6 434
RESULTAT NET DILUE - €	359,44				573,93

6. Notes explicatives

- (1) Les informations financières historiques non ajustées utilisées pour la préparation et la présentation des informations financières Pro Forma sont issues des états financiers consolidés de la société Auyantepuy établis sur une base volontaire au 31 août 2021 qui ont fait l'objet d'un audit par Grant Thornton.
- (2) Le compte de résultat des sociétés Boutic Auto, Camping Car 42, Camping Car 71 et MAES est présenté comme si l'opération de croissance externe avait eu lieu au 1er septembre 2020. A noter, qu'il n'y a pas d'opérations intragroupes à neutraliser entre le groupe Auyantepuy et les nouvelles sociétés intégrées qui impacterait la présentation du compte de résultat. Ces éléments sont issus :
- des états financiers de la société Boutic Auto au 31 août 2021 qui ont fait l'objet d'un audit par le cabinet CERALP ;
 - des états financiers des sociétés Camping Car 42, Camping Car 71 et MAES qui n'ont pas fait l'objet d'un audit
- (3) A l'exception de la neutralisation de flux intragroupes réciproques au niveau du sous-groupe Boutic Auto, il n'a pas été procédé à d'autres retraitements ou reclassements sur le compte de résultat Pro Forma. En l'absence d'impact significatif identifié sur le résultat, le goodwill n'a pas été recalculé en date du 1^{er} septembre 2020

7. Information sectorielle

Au 31 août 2021, l'information sectorielle Pro Forma se présente comme suit en K€ :

	Ventes de véhicules			Services associés	Total 31/08/2021
	Neufs	Occasions	Total		
Total Chiffre d'affaires	51 563	28 703	80 266	10 897	91 163
Marge Brute	6 635	4 306	10 941	6 121	17 062
Taux de marge brute	12,87%	15,00%	13,63%	56,17%	18,72%

5.7.2 Rapport du commissaire aux comptes sur les informations financières pro forma

Au Président,

En notre qualité de commissaire aux comptes et en application du règlement (UE) n°2017/1129 complété par le règlement délégué (UE) n°2019/980, nous avons établi le présent rapport sur les informations financières consolidées pro forma de la société Auyantepuy (la « Société ») relatives à l'exercice clos le 31 août 2021 incluses dans la partie 5.7 du document d'enregistrement établi à l'occasion du projet d'offre au public et d'admission de titres de capital ou de créance à la négociation sur le marché Euronext Growth, (les « Informations Financières Pro Forma »).

Ces Informations Financières Pro Forma ont été préparées aux seules fins d'illustrer l'effet que l'acquisition le 31 août 2021 des titres de la société Boutic Auto aurait pu avoir sur le compte de résultat consolidé de l'exercice clos le 31 août 2021 de la Société si l'opération avait pris effet au 1^{er} septembre 2020. De par leur nature même, elles décrivent une situation hypothétique et ne sont pas nécessairement représentatives de la situation financière ou des performances qui auraient pu être constatées si l'opération ou l'événement était intervenu à une date antérieure à celle de sa survenance réelle ou envisagée.

Ces Informations Financières Pro Forma ont été établies sous votre responsabilité en application des dispositions du règlement (UE) n° 2017/1129 et des recommandations ESMA relatives aux Informations Financières Pro Forma.

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'exprimer une conclusion, dans les termes requis par l'annexe 20, section 3, du règlement délégué (UE) n°2019/980, sur le caractère correct de l'établissement des Informations Financières Pro Forma sur la base indiquée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne comportent ni audit ni examen limité des informations financières sous-jacentes à l'établissement des Informations Financières Pro Forma, ont consisté principalement à vérifier que les bases à partir desquelles ces Informations Financières Pro Forma ont été établies concordent avec les documents source tels que décrits dans les notes explicatives aux Informations Financières Pro Forma, à examiner les éléments probants justifiant les retraitements pro forma et à nous entretenir avec la direction de la Société pour collecter les informations et les explications que nous avons estimé nécessaires.

A notre avis :

- les Informations Financières Pro Forma ont été établies correctement sur la base indiquée ;
- cette base est conforme aux méthodes comptables appliquées par l'émetteur.

Ce rapport est émis aux seules fins :

- de l'approbation du document d'enregistrement par l'AMF ;
 - et, le cas échéant, de l'admission aux négociations sur un marché réglementé, et/ou d'une offre au public, de titres financiers de la Société en France et dans les autres pays de l'Union européenne dans lesquels le prospectus approuvé par l'AMF, serait notifié
- et ne peut pas être utilisé dans un autre contexte.

Neuilly-sur-Seine, le 31 janvier 2022

Le commissaire aux comptes
Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International

Laurent Bouby
Associé

6. INFORMATIONS RELATIVES AUX ACTIONNAIRES ET AUX DÉTENTEURS DE VALEURS MOBILIÈRES

6.1 Principaux actionnaires

6.1.1 Répartition du capital et des droits de vote à la date d'approbation du Document d'Enregistrement

Au jour de l'approbation du présent Document d'Enregistrement, la répartition du capital et des droits de vote au sein de la Société est la suivante, étant rappelé qu'à ce jour, la Société n'a émis aucune valeur mobilière donnant accès, directement ou indirectement, au capital de la Société :

A la date d'approbation du Document d'Enregistrement	Situation en capital		Situation en droits de vote théoriques et exerçables*	
Actionnaires	Nombre de titres	% de détention	Nombre de droits de vote	% de droits de vote
Julien Toumieux ⁽¹⁾	1 484 000	57,66%	2 968 000	63,24%
Delphine Bex ⁽²⁾	636 000	24,71%	1 272 000	27,10%
Sous-total du concert	2 120 000	82,37%	4 240 000	90,34%
Ocean Participations ⁽³⁾	226 800	8,81%	226 800	4,83%
Nouvelle Aquitaine Co-investissement ⁽⁴⁾	154 800	6,01%	154 800	3,30%
Poitou-Charentes Expansion	72 000	2,80%	72 000	1,53%
TOTAL	2 573 600	100.00%	4 693 600	100.00%

* du fait de la mise en place d'un droit de vote double sous condition suspensive de l'admission des titres de la Société sur Euronext Growth étant précisé qu'à la date d'approbation du présent Document d'Enregistrement les droits de vote ne sont pas encore mis en place

(1) Président directeur général, agissant de concert avec Madame Delphine Bex

(2) Directrice générale déléguée, agissant de concert avec Monsieur Julien Toumieux

(3) Filiale de capital-développement et capital-transmission du Crédit mutuel Océan, Océans participations accompagne les PME/PMI de Charente-Maritime, Deux-Sèvres et Vendée. Fondée en 1988, la société est installée à La Roche-sur-Yon (85).

(4) Aquitaine Gestion gère ou conseille plusieurs fonds d'investissements régionaux représentant 200 m€ dont l'objectif est le financement en fonds propres des PME-PMI de la région Nouvelle Aquitaine. Aquitaine Gestion gère notamment la société de capital investissement régional P.C.E (Poitou-Charentes Expansion) qui a été créée en 1994 à l'initiative d'acteur public comme le Conseil Régional et la BPI et majoritairement avec des acteurs privés comme des établissements financiers (CIC, CA, CEAPC...) et des compagnies d'assurances (Mutuelles de Poitiers, Macif) ainsi que le fonds régional de co-investissement Nouvelle-Aquitaine Co-Investissement (NACO) lancé en 2017 par la Région Nouvelle-Aquitaine.

Monsieur Julien Toumieux et Madame Delphine Bex déclarent agir de concert.

Monsieur Julien Toumieux et Madame Delphine Bex, d'une part, ont signé avec les sociétés OCEAN PARTICIPATIONS, POITOU CHARENTES EXPANSION et NOUVELLE-AQUITAINE CO-INVESTISSEMENT, d'autre part, avec la participation de la Société un pacte d'actionnaires en date du 22 juillet 2019.

Le 17 décembre 2021, les parties ont conclu un avenant à ce pacte d'actionnaires afin :

- de renoncer à certaines dispositions dudit pacte notamment pour les besoins de l'admission des actions de la Société aux négociations sur Euronext Growth Paris et de l'augmentation de capital réalisée à cette occasion,
- et d'y mettre purement et simplement fin, sous la condition suspensive de l'admission des actions de la Société aux négociations sur Euronext Growth Paris.

Il n'y aura pas de nouveau pacte d'actionnaires post-cotation.

6.1.2 Droit de vote des principaux actionnaires

L'assemblée générale des actionnaires de la Société en date du 27 janvier 2022 a décidé d'instaurer un droit de vote double attaché à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative, depuis trois ans au moins, au nom du même actionnaire, sous condition suspensive de la première cotation des actions de la société sur le marché Euronext Growth.

Il est précisé que tout actionnaire justifiant d'une inscription nominative depuis 3 ans au moins à la date de la réalisation de la condition suspensive susvisée bénéficiera immédiatement du droit de vote double.

6.1.3 Contrôle de la Société. Nature de ce contrôle et mesures prises en vue d'éviter qu'il ne soit exercé de manière abusive

La Société est contrôlée, directement, par Julien Toumieux, son Président Directeur Général, détenant 57,66% des actions et 63,24% des droits de vote*.

Les dirigeants historiques de Hunyvers, Julien Toumieux (57,66% des actions et 63,24% des droits de vote*) et Delphine Bex (24,71% des actions et 27,10% des droits de vote*) qui agissent de concert, détiennent 2 sièges sur 6 au conseil d'administration et 82,37% du capital et 90,34% des droits de vote* au jour de l'approbation du présent Document d'enregistrement.

Afin de s'assurer que ce contrôle ne soit pas exercé de manière abusive, la Société a décidé de désigner 3 administrateurs indépendants sur 6 administrateurs (cf. sections 4.1.1.1 et 4.1.2 du présent Document d'Enregistrement).

** du fait de la mise en place d'un droit de vote double sous condition suspensive de l'admission des titres de la Société sur Euronext Growth étant précisé qu'à la date d'approbation du présent Document d'Enregistrement les droits de vote ne sont pas encore mis en place.*

6.1.4 Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner ou empêcher un changement de contrôle qui s'exerce sur lui

Aucun élément particulier de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement de l'émetteur ou d'un pacte d'actionnaire ne pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle. Il n'est pas prévu de mettre en place un pacte d'actionnaires postérieurement à l'introduction en bourse.

6.2 Procédures judiciaires et d'arbitrage

Dans le cours normal de ses activités, le Groupe peut être impliqué dans des procédures judiciaires, arbitrales, administratives ou réglementaires, qui peuvent notamment inclure des contentieux. À la connaissance de la Société, il n'existe pas à la date d'approbation du présent Document d'Enregistrement, à l'encontre de la Société ou de sa filiale, de procédure administrative, pénale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir, ou ayant eu au cours des 12 derniers mois un effet défavorable significatif sur la Société, sa filiale, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement.

6.3 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance

A la connaissance de la Société, et sous réserve des relations décrites en section 6.4 ci-dessous, il n'existe pas, à la date du présent Document d'Enregistrement, de conflit d'intérêt actuel ou potentiel entre les devoirs de chacun des membres du Conseil d'administration et de la direction générale à l'égard de la Société en leur qualité de mandataire social et les intérêts privés et/ou devoirs des membres composant le Conseil d'administration et les organes de direction de la Société.

A la connaissance de la Société et à la date d'approbation du présent Document d'enregistrement, il n'existe aucun arrangement ni accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients, fournisseurs

ou autres en vertu duquel l'un quelconque des mandataires sociaux a été sélectionné en qualité administrateur ou de membre de la direction générale.

A la connaissance de la Société et à la date d'approbation du présent Document d'enregistrement, il n'existe aucune restriction acceptée par les mandataires sociaux concernant la cession de leur participation au capital.

A la date d'approbation du présent Document d'Enregistrement et à l'exception des conventions visées en section 6.4 ci-dessous, il n'existe pas d'autres contrats de travail et/ou contrat de prestations de services liant les membres du Conseil d'administration et de la direction générale de la Société.

6.4 Transactions avec les parties liées

La société Hunyvers a conclu des conventions avec des parties liées qui sont listées ci-dessous.

La société Hunyvers supporte les loyers et les charges locatives facturés par des sociétés détentrices de baux commerciaux, afférents aux immeubles dans lesquels les filiales du groupe Hunyvers exploitent leur activité, dans lesquelles Monsieur Julien Toumieux et Madame Delphine Bex sont associés.

Modalités de facturation :

Les baux sont consentis moyennant un montant de loyers fixe facturé trimestriellement d'avance. Le loyer annuel est revu automatiquement par un mécanisme d'indexation annuelle, fondé sur l'évolution, de l'indice national des loyers commerciaux (I.L.C.) publié trimestriellement. Le loyer est stipulé net de toutes charges, taxes, impôts, redevances et dépenses pour le bailleur à la seule exception des dépenses qui par leur nature ne sont imputables qu'au bailleur.

Montants :

Le montant total des charges de loyers et des charges locatives supportées par la société Hunyvers au titre de l'exercice clos le 31 août 2021 s'élève respectivement à 654 K€ et 65 K€ et est facturé par les sociétés suivantes :

Nom de la SCI et % de détention des mandataires sociaux	Loyers	Charges locatives
SCI JEDDAH (Julien Toumieux 75% / Delphine Bex 25%)	120 K€	6 K€
SCI YANACOGA (Julien Toumieux 25% / Delphine Bex 25%)	102 K€	10 K€
SCI CANIS (Julien Toumieux 25% / Delphine Bex 25%)	120 K€	13 K€
SCI TURRITOPSIS NUTRICULA (Julien Toumieux 20% / Delphine Bex 13%)	90 K€	13 K€
SCI ANTILIA (Julien Toumieux 40% / Delphine Bex 25%)	120 K€	8 K€
SCI LILYPAD (Julien Toumieux 40% / Delphine Bex 25%)	60 K€	12 K€
SCI KEREPAKUPAI (Julien Toumieux 50% / Delphine Bex 25%)	42 K€	3 K€

Les transactions avec les parties liées se limitent aux loyers et charges locatives qui y sont rattachées. Elles sont conclues à des conditions normales de marché. Les loyers afférents aux SCI détenues par les dirigeants représentent 2,18% du chiffre d'affaires des entités concernées et ne sont donc pas significatifs et ne présente pas de risque du fait du contrôle des SCI par les dirigeants d'Hunyvers. A titre informatif il est précisé que les charges de loyers sans lien avec les dirigeants représentent 2,47% du chiffre d'affaires des entités concernées.

L'ensemble de ces locations suivent le régime des conventions réglementées.

Les actifs concernés par les conventions avec des parties liés ci-dessus sont tous du même type, ils sont constitués d'un terrain sur lequel est édifié un bâtiment. La partie terrain a comme vocation de servir de parking client, lieux de stockage des véhicules neufs et occasions à vendre, lieux de stockage des véhicules en réparation et préparation.

La partie bâtiment dispose systématiquement d'espace de bureaux, magasin et atelier. Lorsqu'il réalise une acquisition le Groupe ne reprend jamais les terrains et bâtiments.

Pour l'ensemble des acquisitions réalisées par le Groupe depuis sa création ces derniers étaient hors du périmètre des acquisitions, Hunyvers ne rachetant que les concessions. Lorsque cela est possible les dirigeants du Groupe privilégient l'acquisition des murs et bâtiments pour leurs comptes personnels et les domicilient dans une SCI qui loue alors ces terrains et bâtiment à la filiale acquise à des conditions

de marché. Lorsque le propriétaire ne souhaite pas vendre ou que la cession à une SCI détenue en partie par les dirigeants du Groupe serait de nature à avoir un impact négatif sur le loyer à payer par la filiale, cette dernière reste locataire du propriétaire original.

A la date d'approbation du présent Document d'Enregistrement le Groupe ne détient aucun terrain et bâtiment des concessions, ce derniers sont détenus par les SCI présentées ci-dessus pour 7 concessions ainsi que le siège social d'Hunyvers et par des tiers pour 8 concessions.

Pour l'avenir, si de nouveaux baux avec des parties liées devaient être conclus, la Société fera établir une attestation d'expert quant au prix de location envisagé par rapport aux baux pratiqués sur le même type de biens dans le même secteur géographique (ou un secteur proche en cas d'absence de bien dans le secteur de la société impliquée) pour assurer que le prix de location proposé est bien conforme aux conditions de marché.

Concernant le renouvellement des baux, ces derniers étant indexés sur l'ILC, la Société s'engage à faire réaliser une nouvelle expertise, si la variation du prix dépasse 10% (par exemple, en cas de rénovation complète des locaux dont le bail doit être renouvelé).

Ces conventions avec des parties liées seront soumises au conseil d'administration pour approbation sachant que les membres du conseil d'administration parties liées ne pourront pas voter.

6.5 Capital social

6.5.1 Capital social actuel

A la date d'approbation du présent Document d'Enregistrement, le capital social de la Société s'élève à 64 340 euros divisé en 2 573 600 actions ordinaires de 0,025 euro de nominal chacune, entièrement libérées et toutes de même catégorie.

Le capital de la Société est composé uniquement d'actions ordinaires et est réparti comme indiqué à la section 6.1.1 du présent Document d'Enregistrement.

L'évolution du nombre d'actions au cours de la période présentée a été la suivante :

Date	Nature des opérations	Nombre d'actions émises	Nombre cumulé d'actions en circulation	Capital social émis	Prime d'émission, d'apport ou réserves	Valeur nominale par action	Capital social après opération
23-févr.-06	Création de Hunyvers		8 000			10,00 €	80 000 €
29-déc.-11	Augmentation de capital par apport en numéraire	2 600	10 600	26 000 €	299 000 €	10,00 €	106 000 €
10-oct.-15	Réduction de capital	2 650	7 950	-26 500 €		10,00 €	79 500 €
8-mars-17	Réduction de capital	2 650	5 300	-26 500 €		10,00 €	53 000 €
22-juil.-19	Augmentation de capital par apport en numéraire	1 134	6 434	11 340 €		10,00 €	64 340 €
27-janv.-22	Division du nominal par 400	2 567 166	2 573 600			0,025 €	64 340

6.5.2 Capital autorisé

Les résolutions de délégations de compétences en matière d'augmentation de capital approuvées par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la Société du 27 janvier 2022, sont synthétisées ci-dessous :

N° de la résolution	Délégations et autorisations données au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27/01/2022	Montant nominal maximum autorisé	Durée	Modalités de détermination du prix
17	Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires avec suppression de droit préférentiel de souscription par offre au public en prévision de l'admission des actions de la société aux négociations sur Euronext Growth	40 000,00 €	26 mois	- Avant l'ouverture de la période de placement concernée conformément aux pratiques de marché au terme d'un processus au cours duquel seront pris en compte une série de facteurs, parmi lesquels notamment la perception de l'opération envisagée par les investisseurs et l'état des marchés financiers, ou - Conformément aux pratiques de marché par référence au prix tel qu'il résultera de la confrontation de l'offre et de la demande selon la technique dite « de construction du livre d'ordres ».
18	Autorisation d'augmenter le montant des émissions	15%		
19	Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression de droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise	5 000,00 €	26 mois	Le prix des actions à souscrire sera déterminé conformément aux méthodes indiquées à l'article L. 3332-20 du Code du travail.
Délégations et autorisations consenties sous la condition suspensive de la première cotation des actions de la société sur le marché Euronext Growth				
30	Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital (de la société ou d'une société du Groupe) et/ou à des titres de créance, avec maintien du droit préférentiel de souscription	50 000,00 €	26 mois	
31	Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital (de la société ou d'une société du Groupe) et/ou à des titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public (à l'exclusion des offres visées au 1 de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier)	30 000,00 €*	26 mois	Décote maximale de 20% sur la moyenne pondérée par les volumes des 3 dernières séances de Bourses précédant sa fixation
32	Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital (de la société ou d'une société du Groupe) et/ou à des titres de créance, avec suppression du	30 000,00 €*	26 mois	Décote maximale de 20% sur la moyenne pondérée par les volumes des 3 dernières séances de Bourses précédant sa fixation

	droit préférentiel de souscription par une offre visée au 1° de l'article L. 411-2 du Code Monétaire et Financier			
33	Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou à des titres de créance (de la société ou d'une société du Groupe), avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégories de personnes	30 000,00 €*	18 mois	Décote maximale de 20% sur la moyenne pondérée par les volumes des 3 dernières séances de Bourses précédant sa fixation
34	Autorisation d'augmenter le montant des émissions	15%		
35	Limitation globale des plafonds des délégations prévues aux 31ème à 33ème résolutions	35 000,00 €		
36	Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes	8 000,00 €	26 mois	
37	Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue d'attribuer gratuitement des actions existantes et/ou à émettre aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux de la société ou des sociétés liées, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription	3% du capital au jour de l'attribution	38 mois	

* Dans la limite du plafond global de 35.000 euros prévu par la 35^{ème} résolution (cf. ci-dessus).

6.5.3 Titres non représentatifs du capital

Néant.

6.5.4 Actions détenues par l'émetteur lui-même

A la date d'approbation du présent Document d'Enregistrement, la Société ne détient aucune de ses actions et aucune action de la Société n'est détenue par un tiers pour son compte.

L'Assemblée Générale Mixte du 27 janvier 2022, sous la condition suspensive de l'admission des titres de la Société sur le marché Euronext Growth d'Euronext à Paris, a autorisé le Conseil d'administration, pour une période de dix-huit mois, conformément aux articles L. 22-10-62 et suivants et L. 225-210 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite d'un nombre maximal d'actions.

Les principaux termes de cette autorisation sont les suivants :

Nombre maximum d'actions pouvant être achetées : 10% du nombre d'actions composant le capital social au jour de l'Assemblée du 27 janvier 2022, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Objectifs des rachats d'actions :

- assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action HUNYVERS par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la pratique admise par la réglementation, étant précisé que dans ce cadre, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite susvisée correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues,
- conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement en échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de fusion, de scission, d'apport ou de croissance externe,

- assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe (en ce compris les groupements d'intérêt économique et sociétés liées) ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe (en ce compris les groupements d'intérêt économique et sociétés liées),
- assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par l'Assemblée Générale des actionnaires du 27 janvier 2022 dans sa 29^{ème} résolution à caractère extraordinaire.

Prix d'achat maximum (hors frais et commission) : 300% du prix des actions offertes au public dans le cadre de l'admission aux négociations sur Euronext Growth. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

6.5.5 Valeurs mobilières ouvrant droit à une quote-part de capital

A la date d'approbation du présent Document d'Enregistrement il n'existe aucun instrument donnant accès immédiatement ou à terme au capital de Hunyvers, à l'exception des 5.350 obligations convertibles en actions (chaque obligation pouvant être convertie en une action avant division du nominale des actions par 400 votée lors de l'assemblée générale du 27 janvier 2022) venant à échéance le 30 septembre 2022, étant précisé que les obligataires ont renoncé à la conversion desdites obligations sous réserve du paiement des intérêts à bonne date.

6.5.6 Conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attachée au capital autorisé, mais non émis, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital

Néant.

6.5.7 Informations sur le capital de tout membre de la Société faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option

A la connaissance de la Société, à la date d'approbation du présent Document d'Enregistrement, il n'existe pas d'option d'achat ou de vente ou d'autres engagements au profit des actionnaires de la Société ou consentis par ces derniers portant sur des actions de la Société.

6.6 Acte constitutif et statuts

6.6.1 Dispositifs de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement de l'émetteur qui aurait pour effet de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle

Les statuts de la Société ne contiennent pas de dispositions spécifiques ayant pour objet ou pour effet de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle.

6.6.2 Franchissement de seuils statutaires

Indépendamment des obligations légales de déclarations de franchissements de seuils de participation, l'Assemblée générale de la Société réunie le 27 janvier 2022, a décidé, dans sa 25^{ème} résolution, d'insérer dans les statuts une obligation supplémentaire d'information, dans un délai de 4 jours de bourse, portant sur le franchissement, à la hausse ou à la baisse, du seuil en capital ou en droits de vote de 4 %, ou tout multiple de cette fraction. En cas de non-respect de l'obligation statutaire, les

actions excédant la fraction non déclarée seront privées du droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation, à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 4 % au moins du capital social.

6.6.3 Droits de vote double

A chaque action est attaché un droit de vote.

Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis trois (3) ans au moins au nom du même actionnaire. La durée d'inscription sous la forme nominative, antérieure à la date d'admission des actions aux négociations sur le marché Euronext Growth d'Euronext Paris, sera prise en compte.

6.7 Contrats importants

Néant.

A la date d'approbation du présent Document d'Enregistrement, la Société estime n'avoir conclu que des contrats de la vie courante des affaires.

7. DOCUMENTS DISPONIBLES

L'ensemble des documents sociaux de la Société devant être mis à la disposition des actionnaires est consultable au siège social de la Société. Le Document d'Enregistrement peut également être consulté sur le site Internet de la Société (www.hunyvers.com) et sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org).

Peuvent notamment être consultés au siège social de la Société :

- (a) les statuts de la Société ;
- (b) tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de la Société, dont une partie est incluse ou visée dans le présent Document d'Enregistrement ;
- (c) les informations financières historiques de la Société pour chacun des deux exercices précédant la publication du présent Document d'Enregistrement.

La Société entend communiquer ses résultats financiers conformément aux exigences des lois et réglementations en vigueur.

A compter de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché Euronext Growth d'Euronext Paris, l'information réglementée au sens des dispositions du Règlement général de l'AMF sera également disponible sur le site Internet de la Société (www.hunyvers.com).

8. ANNEXES

8.1 Responsabilités sociétale et environnementale de la Société

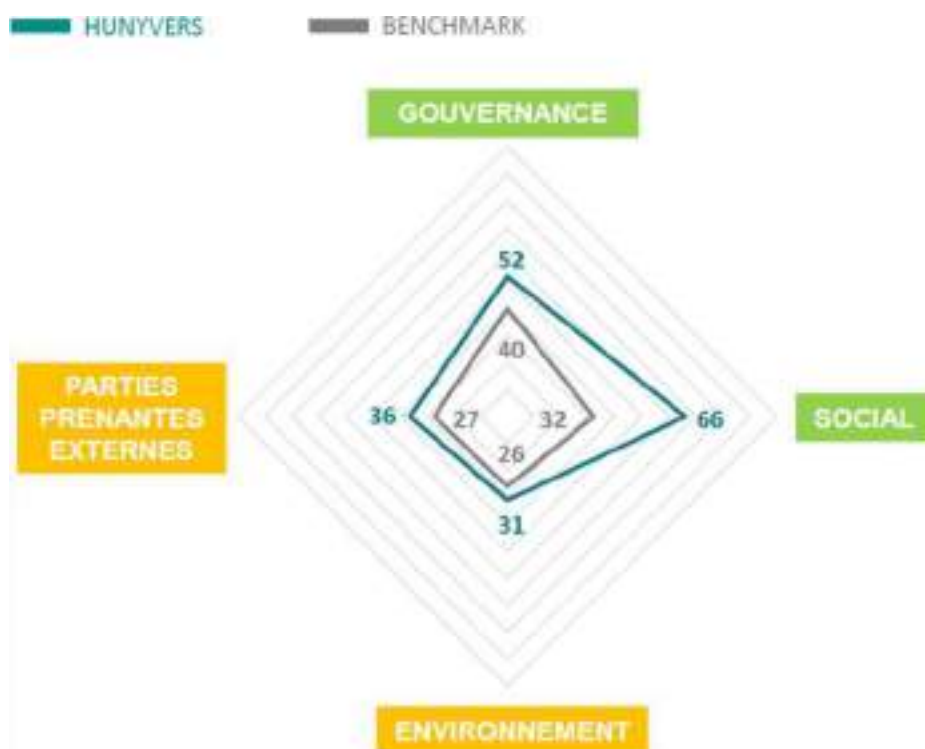
Hunyvers a demandé la réalisation d'un scoring extra-financier ESG (Environnement, Social et Gouvernance) à l'agence d'analyse et de conseil extra-financiers Ethifinance. Ce rapport porte sur le caractère responsable de l'entité à travers les thématiques suivantes : gouvernance, environnement, social et relations parties prenantes externes. Il a été élaboré principalement sur la base des données 2021 et tient compte des dispositions d'ores et déjà prises par la Société en 2021 dans la perspective de son introduction en bourse.

La notation, attribuée en janvier 2022, s'établit à 51/100 positionnant Hunyvers à un niveau de performance « Avancé » sur l'échelle de notes Ethifinance (référentiel Score ESG Ethifinance). Ce rapport met en évidence un niveau de maturité ESG supérieur au niveau constaté dans des entreprises comparables en termes d'effectifs et de secteur d'activité. La note moyenne attribuée au benchmark des comparables est de 33/100. Ethifinance estime que la Société dispose de base existantes robustes notamment en terme de vision stratégique et de suivi des informations extra-financières notamment grâce au système de management global assurant un cadre cohérent et holistiques bien que certains enjeux ne fassent pas encore l'objet d'actions spécifiques.

Hunyvers se distingue par un très bon niveau d'avancement sur les critères sociaux (notation de 66/100) qui reflète l'attachement porté au développement des compétences et aux responsabilités individuelles, ainsi que la convivialité et l'esprit collectif insufflés par les dirigeants. Les données sociales sont suivies et disponibles sur le périmètre du Groupe, l'effectif est en croissance constante et le budget formation est satisfaisant par rapport à la masse salariale. Sur le sujet de la gouvernance, la notation de Hunyvers de 52/100, supérieure au benchmark des comparables, devrait s'améliorer grâce à la structuration mise en place dans le cadre du projet d'introduction en bourse et la formalisation d'une stratégie RSE.

Pour l'essentiel, la note extra-financière de Hunyvers est impactée à la baisse à la date d'établissement du rapport d'Ethifinance par l'absence de formalisation de politique sur l'ensemble des piliers RSE et donc de communication des priorités stratégiques et un pilotage à structurer, notamment via le suivi d'indicateurs clé de performance sur certaines thématiques.

Le graphique de performances extra-financières de Hunyvers établi par Ethifinance se présente comme suit :



8.2 Comptes sociaux annuels de Boutic Auto au 31 août 2021

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/08/2021 12		Exercice N-1 31/08/2020 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros %
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)					
	Immobilisations incorporelles					
	Frais d'établissement	16 585	16 585			
	Frais de développement					
	Concessions, brevets et droits similaires	32 265	21 545	10 716	3 037	7 675 252,45
	Fonds commercial (1)	130 076		130 076	130 076	
	Autres immobilisations incorporelles	1 000	1 000			
	Avances et acomptes					
	Immobilisations corporelles					
	Terminus					
	Constructions					
	Installations techniques, matériel et outillage	104 666	95 525	9 141	10 146	4 404 43,41
	Autres immobilisations corporelles	232 476	175 655	56 821	127 470	25 352 19,45
	Immobilisations en cours					
	Avances et acomptes					
	Immobilisations financières (2)					
	Participations mises en équivalence					
	Autres participations	659 500	517 000	142 500	76 000	68 500 37,50
	Créances rattachées à des participations					
	Autres titres immobilisés	340		340	300	160 31,52
	Prêts					
	Autres immobilisations financières	31 137		31 137	47 637	16 500 34,64
Total II		1 208 006	814 654	473 343	294 075	73 466 19,87
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours					
	Matières premières, approvisionnements					
	En-cours de production de biens					
	En-cours de production de services					
	Produits intermédiaires et finis					
	Marchandises	2 576 575	14 000	2 562 575	3 764 421	901 543 21,29
	Avances et acomptes versés sur commandes					
	Créances (3)					
	Clients et comptes rattachés	257 566	1 406	256 157	71 751	224 407 332,76
	Autres créances	1 576 303	64 209	1 512 094	1 729 100	162 994 9,43
	Capital souscrit - appelé, non versé					
Comptes de régularisation	Valeurs mobilières de placement	493		493	493	
	Disponibilités	3 145 164		3 145 164	2 087 050	1 058 314 33,11
	Charges constatées d'avance (3)	281 112		281 112	271 996	109 116 40,12
	Total III	6 701 505	26 615	6 601 080	7 535 601	740 287 5,40
	Frais d'émission d'emprunt à éaler (IV)					
	Primes de remboursement des obligations (V)					
	Ecart de conversion actif (VI)					
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		10 085 541	834 311	9 155 230	8 330 476	824 755 9,90

(1) Dont droit de suite
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

0-

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/09/2021 - 12	Exercice N-1 31/08/2020 - 12	Ecart N / N-1	
		Euros		%	
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 1 200 000)	1 200 000	1 200 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecart de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	38 906	10 000	28 906	289,06
	Réserves statutaires ou contractuelles	519 991	100 449	419 542	417,67
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau		131 176	131 176	100,00
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	1 200 795	879 704	623 091	107,48
AUTRES FOND PROPRES	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	2 961 772	1 750 977	1 202 795	68,39
AUTRES FOND PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques	76 075	30 000	46 075	160,25
	Provisions pour charges				
	Total III	76 075	30 000	46 075	160,25
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	2 956 139	3 706 295	750 157	20,67
	Comptes bancaires courants	1 500	3 000	1 500	50,00
	Emprunts et dettes financières diverses	87 071	220 390	133 279	60,49
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	377 121	603 990	226 869	37,52
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 357 362	1 099 186	258 206	23,49
	Dettes fiscales et sociales	538 445	670 889	257 306	39,88
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	357 717	159 196	199 519	126,12
	Total IV	6 115 360	6 541 416	426 115	6,93
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total V				
Comptes de Régularisation	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	9 153 230	8 330 476	824 755	9,90

(1) Dettes et produits constatés d'avance à terme fixe

3 626 765

3 157 093

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N - 31/03/2021 - 12			Exercice N-1 31/03/2020 - 12	Ecart N / N-1	
	Franco	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises	20 499 161		20 499 161	20 946 541	152 620	0,75
Production vendue de biens				15 448	15 448	100,00
Production vendue de services	1 585 665		1 585 665	1 137 776	347 688	28,11
Chiffre d'affaires NET	22 084 826		22 084 826	21 568 870	515 956	2,35
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			232 816	226 185	6 631	2,99
Autres produits			33	256	254	80,63
Total des Produits d'exploitation (I)			22 317 674	21 795 341	522 334	2,40
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises			16 731 730	16 694 829	126 901	0,76
Variation de stock (marchandises)			929 887	1 143 131	219 244	19,18
Achats de matières premières et autres approvisionnements			576	634	57	9,04
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			1 177 306	1 344 504	167 498	12,45
Impôts, taxes et versements assimilés			121 841	89 600	-33 241	-37,82
Salaires et traitements			1 149 719	1 343 943	194 224	14,45
Charges sociales			529 135	578 614	55 680	9,59
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			36 305	42 248	5 943	14,06
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			95 208	134 030	38 822	36,24
Dotations aux provisions			76 356		76 356	
Autres charges			27 682	104	27 578	99
Total des Charges d'exploitation (II)			20 866 366	21 301 022	434 136	2,04
I - Résultat d'exploitation (I-II)			1 450 789	494 319	956 470	193,49
Quotes parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

	Exercice N 31/03/2021 12	Exercice N-1 31/03/2020 12	Ecart N / N-1	
			€uros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	35 276	54 221	18 944	34,54
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	35 276	54 221	18 944	34,54
Charges financières				
Dotation aux amortissements, dépréciations et provisions		67 000	67 000	100,00
Intérêts et charges assimilés (4)	29 861	20 742	9 119	40,54
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	29 861	67 742	37 881	45,97
1. Résultat financier (V-VI)	5 415	33 521	38 937	116,16
3. Résultat courant avant impôts (I-II-III-IV+V-VI)	1 456 204	480 798	995 406	216,02
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	494	134 424	133 930	99,69
Produits exceptionnels sur opérations en capital	18 171		18 171	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	18 665	134 424	115 759	66,16
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	4 794	15 517	10 723	65,17
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	21 088		21 088	
Dotation aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	25 882	15 517	10 365	66,60
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	7 247	118 906	111 659	106,09
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	246 162		246 162	
Total des produits (I+II+V+VII)	22 371 556	21 969 985	401 571	1,76
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	21 168 761	21 404 381	235 520	1,10
6. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	1 202 795	575 704	627 091	107,49

4 Y compris : Indivisions de crédit-bail mobilier
Amortissements de crédit-bail immobilier

(3) Deux produits concernant les participations liées

(4) Deux produits concernant les emprunts, les
financements diversifiés - Voir le chapitre d'Expert Comptable

ANNEXE

Exercice du 01/09/2020 au 31/08/2021

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 9 155 230.28 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 22 084 825.61 Euros et dégageant un bénéfice de 1 202 795.29 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/09/2020 au 31/08/2021.
Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La société a sollicité l'aide au fonds de solidarité et a utilisé le chômage partiel au cours de l'exercice pour un montant respectif de 10 000 euros et de 71 761.61 euros.

La participation dans les parts de la SCI MAES a été augmentée de 66 500 euros ce qui amène à une détention à 100%.

Le PGE a fait l'objet d'un premier remboursement de 500 000 euros le 28/04/2021, puis un échéancier a été octroyé à compter du 28/05/2021 pour des mensualités avoisinant les 52 keuros.

Les comptes courants des associés personnes physiques ont été soldés au 31/08/2021.

L'entreprise a investi dans un nouveau système de GED pour gérer la gestion commerciale et la facturation globale des opérations liées au cycle d'exploitation.

La société a procédé à la transformation de sa forme juridique de SARL à SAS au courant du mois d'août 2021.

Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT SIGNIFICATIF :

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Conditions particulières d'activité pendant la période :

Pendant la pandémie COVID 19, la société a réorganisé son activité concernant la partie consacrée aux salons : en effet, ceux-ci n'ont pas pu se tenir suite aux injonctions gouvernementales ce qui a eu pour conséquence une réduction conséquente des frais liés à l'organisation de ceux-ci (comme le mailing ou la location des espaces commerciaux particuliers aux salons). En charge externe nous constatons donc une diminution significative des coûts. Nous ne constatons pas d'impact significatif sur le niveau de CA mais nous constatons tout de même une prolongation des délais de traitement liés aux commandes.

Le niveau d'activité a été maintenu par la mise en pratique d'autres processus de vente (concept de porte ouverte afin de vendre les véhicules stockés par "des ventes cash"). La masse salariale concernant les vendeurs extra a ainsi été réduite. Un phénomène de rareté et de pénurie a aussi pu être observé. Nous avons constaté une demande supérieure des clients sur le marché des véhicules d'occasion et une tension sur les stocks.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 ne constitue pas à lui seul un indice de perte de valeur pour l'évaluation des actifs. L'existence d'un indice de perte de valeur n'est confirmée qu'à l'issue d'un examen des caractéristiques propres à l'entreprise. Il a donc été procédé aux tests de valeur nécessaires pour apprécier la situation.

Les incertitudes

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir. Les incertitudes éventuelles sont surtout relatives au niveau d'activité.

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus Points d'attention

L'approche ciblée devrait couvrir au moins, et au libre choix du rédacteur, les points d'attention suivants:

- Impacts de l'événement sur le Chiffre d'Affaires
- Impacts de l'événement sur les charges
- Impacts de l'événement sur les autres produits
- Impacts de l'événement sur l'actif
- Impacts de l'événement sur le passif
- Impacts de l'événement sur la dépréciation des stocks
- Impacts de l'événement sur la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- Impacts de l'événement sur les « covenants » bancaires.

Chaque point d'attention peut être retenu comme pertinent (ou pas) pour le rédacteur.

Celui-ci dispose de la faculté soit d'opter pour une communication narrative, soit d'une communication chiffrée, soit d'une combinaison des deux afin d'apporter des explications complémentaires à un seul tableau chiffré.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/08/2021 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

Les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

INTEGRATION FISCALE

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/09/2007, la société SARL BOUTIC AUTO SARL est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SARL BOUTIC AUTO SARL, 28 chemin de Genas 69 800 SAINT PRIEST. Elle agit en qualité de tête de groupe.

Boutic Auto est la société mère du groupe.

***REPARTITION DE LA CHARGE D IMPOT SUR LES SOCIETES**

Chaque filiale versera à la société mère, à titre de contribution au paiement de l'impôt sur les sociétés du groupe et quel que soit le montant effectif dudit impôt, une somme égale à l'impôt qui aurait grevé son résultat et/ou sa plus-value nette à long terme de l'exercice si elle était imposable distinctement, déduction faite par conséquent de l'ensemble des droits à imputations dont elle aurait bénéficié en l'absence d'intégration.

Pour l'application du présent article, les tarifs de l'impôt sur les sociétés sont, suivant la nature des produits, le taux normal et le taux réduit des plus-values à long terme.

A la clôture d'un exercice déficitaire, les filiales ne seront titulaires à ce titre d'aucune créance sur la société mère, pas même dans le cas où cette dernière se sera constituée une créance sur le trésor en optant pour le report en arrière du déficit d'ensemble.

MODALITE DE PAIEMENT

En ce qui concerne l'impôt sur les sociétés, chaque filiale versera à la société mère sa contribution définie à l'article 3.1.1 selon l'échéancier auquel est soumise la société mère pour le paiement au trésor de l'impôt sur les sociétés du groupe et de ses acomptes. Ces versements seront calculés selon règles de droit commun telles qu'elles s'appliqueraient en l'absence d'intégration.

A l'exception des acomptes du premier exercice d'intégration qu'elle aura directement versés au trésor, chaque filiale règlera à la société mère les montants correspondants au plus tard 30 jours avant leur échéance légale.

Les acomptes excédentaires seront remboursés aux filiales par la société mère 30 jours au plus tard après la date limite impartie à cette dernière pour le versement du solde de l'impôt du groupe.

IFA

Chaque filiale versera à la société mère, à son échéance légale, la fraction de l'IFA due de son fait.

CONTRIBUTION SOCIALE

Chaque filiale versera à la société mère, à titre de participation au paiement de la contribution sociale assise sur l'impôt sur les sociétés correspondant au résultat d'ensemble et/ou à la plus-value nette à long terme d'ensemble et quel que soit le montant effectif de ladite contribution, une somme égale à la contribution qui aurait été à sa charge sur l'impôt sur les sociétés qui se serait dégagé de son résultat et/ou de sa plus-value nette à long terme de l'exercice si elle avait été assujettie distinctement à cette contribution.

Les filiales se libéreront de la participation ainsi définie dans les conditions auxquelles la société mère est soumise pour le versement au trésor de sa contribution et se soumettra, s'il y a lieu, au versement des acomptes. Elles régleront à la société mère les sommes qui lui sont dues au plus tard 30 jours avant leur échéance légale. Les acomptes excédentaires seront remboursés aux filiales par la société mère 30 jours au plus tard après la date limite impartie à cette dernière pour le versement du solde de la contribution sociale.

CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE

Pendant la période d'application de la contribution exceptionnelle de 5 % de l'impôt sur les sociétés institué par l'article 235 ter ZAA du CGI, chaque filiale versera à la société mère, à la clôture de tout exercice ayant dégagé un chiffre d'affaires supérieur à 250 millions d'euros, sa participation au paiement de sa contribution. Cette participation sera égale au montant de la contribution qui aurait été à sa charge sur l'impôt sur les sociétés qui se serait dégagé de son résultat et/ou de sa plus-value à long terme de l'exercice si elle avait été assujettie distinctement à cette contribution.

Chaque filiale règlera à la société mère les sommes qui lui sont dues au plus tard 30 jours avant l'échéance légale.

SORTIE DU GROUPE

En cas de sortie d'une filiale du groupe d'intégration quelle que soit la cause de cette sortie, la société mère et la filiale détermineront d'un commun accord si la filiale subi des surcoûts fiscaux du fait de son appartenance au groupe et, dans l'affirmative, si cette situation justifie son indemnisation par la société mère et pour quel montant.

IDENTIFICATION DES FILIALES

* CAMPING CAR 42 EURL
L ETRAT
42 580 LA BRUYERE
* CAMPING CAR 71 SARL
55 RUE DU CHATEAU
71 000 MACON

Fin de l'intégration fiscale :

Suite à des modifications capitalistiques BOUTIC AUTO n'est plus la société tête de groupe depuis le 31/08. Une liasse groupe à cependant été réalisée et les retraitements de sortie réalisés.

Traitement comptable des crédits stocks :

Les crédits stocks constituent des lignes de crédit à court terme renouvelables tous les ans. Le traitement comptable de ses lignes de crédit a été le suivant : ces emprunts ont été affectés dans la rubrique Emprunt au lieu de trésorerie à court terme.

Gestion de crédit stock par Boutic Auto pour sa filiale SARL CC71 :

La société BOUTIC AUTO a pu limiter, grâce à l'obtention par CC71 d'un PGE de 1000 000 euros, les avances de trésorerie permettant le financement du stock de sa filiale CC71.

Présentation des dettes et créances intra groupe :

Changement de présentation des dettes inter-groupes : Les dettes fournisseurs et les créances clients INTERCOS étaient jusqu'au 31/08/2018 imputées dans des comptes 401 et 411 INTERGROUPE . A partir de la clôture 2019, les dettes fournisseurs et les créances clients INTERCOS ont été directement affectées aux différents comptes courants groupe (compte 451).

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement	16 565		
TOTAL	16 565		
Autres postes d'immobilisations incorporelles	155 143		10 000
TOTAL	155 143		10 000
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	106 971		
Installations générales agencements aménagements divers	937 290		55 002
Matériel de transport	23 801		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	76 314		2 828
TOTAL	1 144 376		57 830
Autres participations	593 000		66 500
Autres titres immobilisés	508		
Prêts, autres immobilisations financières	47 637		1 500
TOTAL	641 145		68 000
TOTAL GENERAL	1 957 228		135 830

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement			16 565	16 565
TOTAL			16 565	16 565
Autres immobilisations incorporelles		1 800	163 343	163 343
TOTAL		1 800	163 343	163 343
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		2 305	104 666	104 666
Installations générales agencements aménagements divers		723 281	269 011	269 011
Matériel de transport		3 500	20 301	20 301
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		35 976	43 166	43 166
TOTAL		765 061	437 144	437 144
Autres participations			659 500	659 500
Autres titres immobilisés		160	348	348
Prêts, autres immobilisations financières		18 000	31 137	31 137
TOTAL		18 160	690 985	690 985
TOTAL GENERAL		785 021	1 308 036	1 308 036

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement TOTAL	16 565			16 565
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	22 028	2 321	1 800	22 549
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	96 825	4 404	2 305	98 925
Installations générales agencements aménagements divers	816 186	20 309	713 541	122 955
Matériel de transport	23 801		3 500	20 301
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	69 947	9 271	42 819	36 399
TOTAL	1 006 760	33 984	762 165	278 580
TOTAL GENERAL	1 045 353	36 305	763 965	317 694

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	2 321				
Instal.techniques matériel outillage indus.	4 404				
Instal.générales agenc.aménag.divers	20 309				
Matériel de bureau informatique mobilier	9 271				
TOTAL	33 984				
TOTAL GENERAL	36 305				

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges	30 000	78 075	30 000		78 075
TOTAL	30 000	78 075	30 000		78 075

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur titres de participation	517 000				517 000
Sur stocks et en cours	136 344	14 000	136 344		14 000
Sur comptes clients	24 216		22 807		1 409
Autres provisions pour dépréciation		84 209			84 209
TOTAL	677 560	98 209	159 151		616 618
TOTAL GENERAL	707 560	176 284	189 151		694 692
Dont dotations et reprises d'exploitation		174 605	187 471		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	31 137	0	31 137
Clients douteux ou litigieux	1 538	1 538	
Autres créances clients	296 028	296 028	
Taxe sur la valeur ajoutée	46 331	46 331	
Groupe et associés	1 221 394	1 221 394	
Débiteurs divers	708 588	708 588	
Charges constatées d'avance	381 112	381 112	
TOTAL	2 686 118	2 654 981	31 137

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes et crédit à plus de 1 an à l'origine	2 997 638	709 035	2 288 603	
Emprunts et dettes financières divers	3 422	3 422		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 357 392	1 357 392		
Personnel et comptes rattachés	129 274	129 274		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	205 524	205 524		
Impôts sur les bénéfices	312 441	312 441		
Taxe sur la valeur ajoutée	254 857	254 857		
Autres impôts taxes et assimilés	36 349	36 349		
Groupe et associés	83 650	83 650		
Autres dettes	357 717	357 717		
TOTAL	5 738 263	3 449 660	2 288 603	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	790 157			

Remarque : remboursement partiel du PGE pour 500 000 euros

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
TITRES SAS BOUTIC AUTO	480,0000	2 500			2 500

Composition du capital social :

Le capital social de la SAS BOUTIC AUTO est décomposé en 2 500 titres d'une valeur nominale de 480,00 euros, le 27/11/2013 la SAS BOUTIC AUTO incorpore ses réserves pour augmenter son capital social pour un montant de 1 100 000 euro.

Frais d'établissement

(Code de Commerce Art.R 123-186, al4)

	Valeurs	Taux d'amortissement
Frais de constitution	16 565	
Total général	16 565	

Fonds commercial

(Code de Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
Fonds commercial 03/09/2014	42 000			42 000	
Fonds commercial 30/11/2012	1			1	
Fonds commercial TUP CC 69	1			1	
Fonds commercial TUP EUROCA	1			1	
MALI PITHOUD	65 871			65 871	
Mali EUROCAR	22 204			22 204	
Total	130 078			130 078	

Autres immobilisations incorporelles

(Code de Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	10 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 à 4 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	10 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice. Au 31/08/2021, les titres de la Filiale CC42 sont provisionnés à hauteur de 450 000 euros et ceux de la SCI MAES à hauteur de 67 000 euros.

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès de l'administration fiscale ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis.

Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks de camping-car sont évalués au coût d'achat incluant les frais de transport avec une méthode forfaitaire. Le montant des frais de transport ont été forfaitisé à 1.5% de la valeur d'achat des véhicules neufs et de location (VN) et des stocks de pièces atelier, magasin et première monté.

Les frais de préparation sont évalués forfaitairement sur les véhicules d'occasion (VO) et sont inclus dans la valeur des stocks à la clôture de l'exercice.

Les frais de préparation sont évalués en incluant les frais administratifs, les frais de nettoyage ainsi que le gravage. Un forfait de 290 euros par véhicule a été appliqué pour les véhicules neufs (VN) et 560 euros pour les véhicules d'occasion. Ils sont inclus dans la valeur des stocks à la clôture de l'exercice

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant la méthode indiquée ci-dessus et la valeur estimée des véhicules sur le marché d'occasion peut-être constatée le cas échéant.

Provision sur stock sur véhicules de location

Les véhicules de location laissés en stock génèrent un revenu provenant de la location de ces derniers. La société SARL BOUTIC AUTO a donc constaté une provision correspondant aux charges liées à cette location. Cette provision sera reprise au moment de la vente du véhicule et a été valorisée à 2 000 euros par année de location et par véhicule. Le montant de la provision au 31/08/2021 est de 6 000 euros.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	72 325
Autres créances	680 561
Total	752 887

Charges à payer

Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 564
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	141 200
Dettes fiscales et sociales	292 311
Total	435 075

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatés d'avance	Montant
Charges d'exploitation	381 503
Total	381 503

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par un effet de commerce
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Participations	142 500		
Autres créances	1 114 689		
Autres dettes	83 650		

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

Détail des dettes garanties par des sûretés réelles

Emprunt du : CREDIT PRET PGE 3 500 000 EUROS
Montant restant dû en capital : 2 811 564
Nature de la sûreté réelle : VOIR ENGAGEMENT RECU DANS LA PARTIE ENGAGEMENT

Emprunt du : PRET OUVERTURE DU MAGASIN 5883307/14265
Montant restant dû en capital : 75 467
Nature de la sûreté réelle : CAUTION SOLIDAIRE P MAES ET F MAES

Emprunt du : PRET CELDA 5755034/14265
Montant restant dû en capital : 74 236
Nature de la sûreté réelle : CAUTION SOLIDAIRE DE P MAES ET F MAES : 50% BPI et NANTISSEMENT FDC 200 000 euros

Emprunt du : PRET TRAVAUX NUMERO 5793107
Montant restant dû en capital : 33 308
Nature de la sûreté réelle : CAUTION SOLIDAIRE DE P MAES ET F MAES

Emprunt du : FACILITE DE CAISSE

Montant restant dû en capital : 400 000
Nature de la sûreté réelle : CAUTION SOLIDAIRE FM 126 750 PM 126 750

NANTISSEMENT fonds de commerce donné en garantie 174 route de Grenoble pour un montant de 46 146 euros.

Engagements financiers

Engagements donnés

Autres engagements donnés : DEPOT VENTE	285 070	285 070
Total (1)		285 070

Boutic auto, par une lettre de confort datée du 28/08/2015, a formalisé par écrit son engagement de soutenir sa filiale CC42.

LA SARL BOUTIC AUTO s'engage lors de la signature des contrats de dépôt vente auprès des clients qui leur confient ce type de prestation, l'engagement consiste à vendre au prix convenu le véhicule dès lors que la société a trouvé un client qui accepte de racheter le véhicule mis en dépôt.

Engagements reçus

GARANTIE DE 90 % DU PGE DE 3 500 000	3 150 000
Total	3 150 000

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La société a signé avec l'UFF un contrat IFC d'indemnité de fin de carrière.

Lors du départ en retraite d'un collaborateur issu de la masse salariale, l'entreprise verse à celui-ci l'IFC et ensuite elle fait la demande de remboursement de cette somme en fonction des valeurs en compte du contrat pour traitement de remboursement.

L'encours représentant une réserve de trésorerie qui permet de bénéficier d'avantage fiscal pour l'entreprise lors du versement de paiement de l'échéance liée au contrat IFC.

Les engagements se limitant donc à la prise en charge de l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice suivant les événements déclencheurs de ce type de prestations.

Identité des sociétés mères consolidant les comptes

(PCG Art. 831-3)

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

Société A. Renseignements détaillés	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals données par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observations
				brute	nette						
- Filiales détenues à + de 50%											
- CAMPING CAR 71	50 000	288 137	100,00	9 000	9 000			4 748 001	251 809		
- CAMPING CAR 42	50 000	144 413	100,00	450 000					55 510		
- Participations détenues entre 10 et 50 %											
- SCI MAES			50,00								
B. Renseignements globaux											
- Filiales non reprises en A.											
- Participations non reprises en A.											

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Transferts de charges

(PCG Art. 831-2/13)

8.3 Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes sociaux annuels de Boutic Auto au 31 août 2021

A l'associé unique de la société Boutic Auto,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Boutic Auto relatifs à l'exercice clos le 31 août 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilité du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de Commerce et par le code de déontologie de la profession de Commissaires aux Comptes, sur la période du 1^{er} septembre 2020 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prise dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutifs que, en application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les notes « évaluation des produits et en cours » et « dépréciation des stocks » de l'annexe exposent la méthode de valorisation des stocks. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par la société et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de cette approche.

Nous avons par ailleurs assisté à l'inventaire physique des véhicules neufs et d'occasions afin de nous assurer de la réalité et de l'exhaustivité du stock.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du Code de commerce.

RESPONSABILITE DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre de l'audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon des éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue s'ils reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Sainte-Foy-Lès-Lyon, le 19 janvier 2022
Cabinet Tavernier
Société de commissariat aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Lyon Riom
Représentée par Frédéric THUROW